

CAHIERS DE CLIO

CARREFOUR DES HISTORIENS
ET DES ENSEIGNANTS



CAHIERS DE CLIO

1965 No 4

COMITE DE REDACTION :

Mina AJZENBERG-KARNY - Pervenche BRIEGLEB - Josette DEBACKER - Armand DEROISY - Jean DUGNOILLE - Nicole GUILLY-VAN HAMME - Etienne HELIN - Jean-Jacques HOEBANX - Jean LECLERCQ-PAULISSEN - Nardo LENAERTS - Jenny VAN ROELEN - René VAN SANTBERGEN - Monique VAN TICHELEN - Marie-Rose VILLE.

ABONNEMENT ANNUEL (4 numéros) :

300 fr. b.

Conditions spéciales pour les membres du personnel enseignant
et pour les étudiants : 250 Fr. b.

PRIX AU NUMERO :

85 fr. b.

Paielements au C.C.P. 416.47 des Editions ESSEO, 20, rue des
Comédiens, Bruxelles 1. Tél. : 02.18.00.31.

Envoyez-nous vos suggestions et vos critiques.

SECRETARIAT DES CAHIERS DE CLIO :

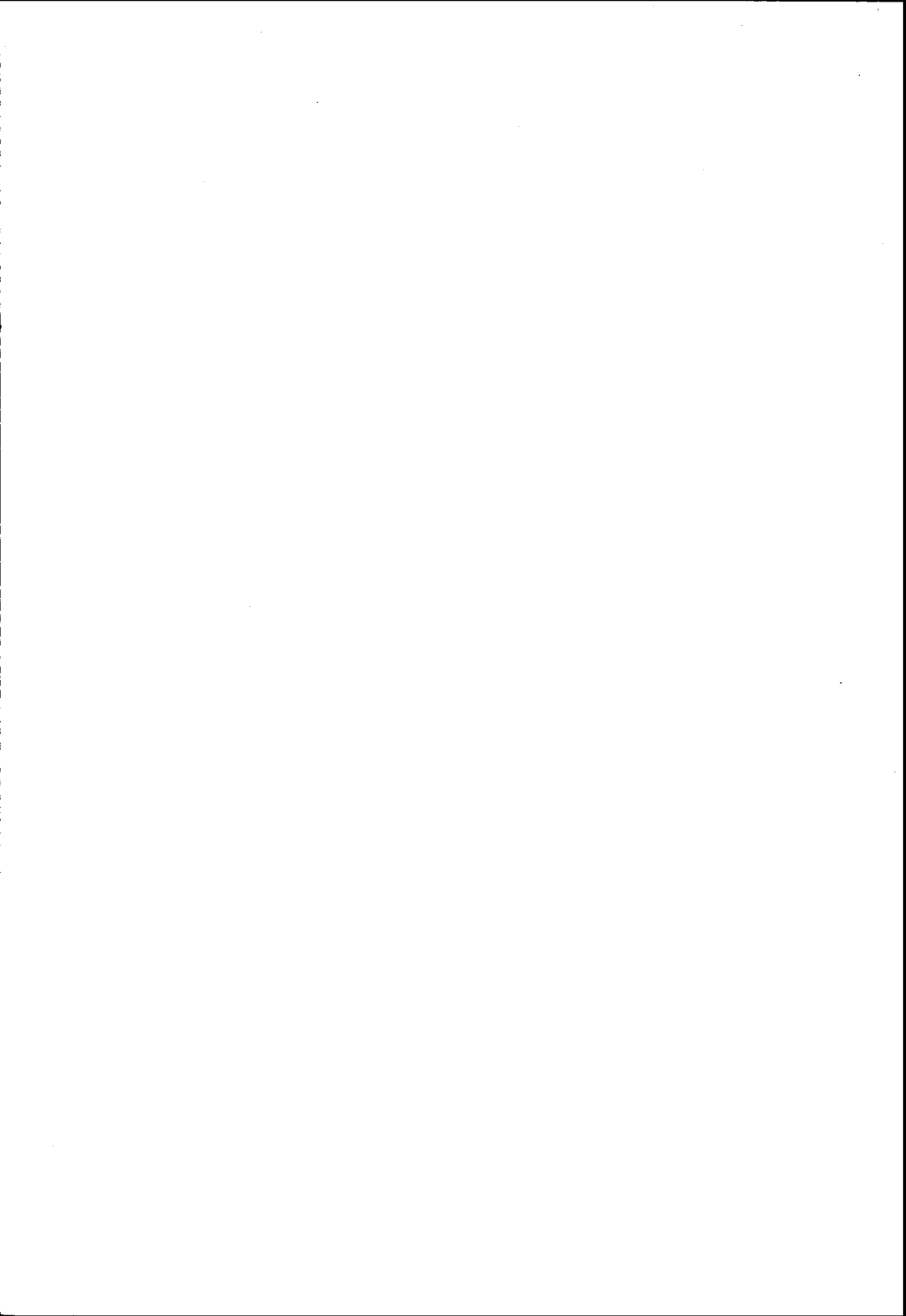
Marie-Rose VILLE, 46, avenue Dossin de St. Georges, Bruxelles 5.

CAHIERS DE CLIO

TABLE DES MATIERES

	Pages
TRIBUNE LIBRE	
F. LEMAIRE, <i>Un programme d'histoire pour notre temps</i>	5
INFORMATION HISTORIQUE	
A. JORIS, <i>La renaissance de la vie urbaine</i>	16
INFORMATION PEDAGOGIQUE	
a) <i>Leçons-types</i>	
CH. DE PESTER, <i>La révolution russe et l'U.R.S.S.</i>	38
G. TURPIN, <i>Naissance, vie et mort d'une Société Anonyme: Charbonnage de Bernissart-Harchies</i>	46
A. HOUSIAUX-DUBOIS, <i>La société athénienne au V^e siècle</i>	58
R. LOUIS, <i>L'Europe et l'idée révolutionnaire</i>	67
H. LEFÈVRE, <i>La toilette féminine en Egypte ancienne</i>	74
b) <i>Expositions</i>	
P. BRIEGLEB, <i>150^e Anniversaire de la bataille de Waterloo</i>	80
c) <i>Chronique cinématographique</i>	
J. DEBACKER, <i>Charles Quint, Christophe Plantin, L'occupation</i>	84
d) <i>Actualités</i>	
M. AJZENBERG-KARNY, <i>Révision des manuels d'histoire allemands — Rapport de la délégation belge</i>	87
INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE	
N. NIHOTTE, <i>Bibliographie sommaire de l'histoire liégeoise</i>	100
NOTES ET GLANURES	121

TRIBUNE LIBRE



UN PROGRAMME D'HISTOIRE POUR NOTRE TEMPS

Ces quelques réflexions n'ambitionnent que de proposer les principes d'un programme, quelle Histoire devons-nous apprendre aux futurs citoyens du XXI^e siècle ? Par quelle méthode intellectuelle ? dans quel ordre et de quelle manière la leur présenter ?

Comprendre le Monde

Le but du cours d'histoire dans l'enseignement secondaire est de faire connaître à l'élève l'évolution de l'humanité et de le mettre en possession d'une méthode intellectuelle qui lui permette de comprendre les faits sociaux, lesquels sont essentiellement dynamiques, c'est-à-dire historiques. L'adolescent doit comprendre le monde dans lequel il est appelé à vivre, mais ce monde n'est intelligible que par rapport à tout le passé et en fonction de l'avenir. L'humanité est sociale et dynamique, et c'est dans cette humanité vraie qu'il importe de vivre, et non dans je ne sais quelle humanité abstraite.

Le monde où nos élèves vivront n'est pas uniquement celui de l'Occident, mais l'humanité totale dont notre époque est en train de prendre conscience. N'est-il pas insensé que la Chine des XIX^e et XX^e siècles ne figure dans notre enseignement que comme un enjeu des rivalités coloniales européennes ou un à-côté de la seconde guerre mondiale ?

Notre histoire est aussi trop souvent celle des « grands hommes », des politiques et des militaires. La démographie, l'économie, les techniques, rudimentaires ou savantes, la pensée et l'art, n'y sont admis qu'en hors-d'œuvre. Les perspectives, les grandes divisions de l'histoire sont encore basées surtout sur des événements politiques, comme aussi trop, exclusivement sur des faits européens ou occidentaux.

— « Je vous vois venir ! », me dira le méfiant, « vous voulez faire passer votre interprétation personnelle de l'histoire. » Bien sûr, j'aurai mon interprétation de l'histoire, mais une interprétation perpétuellement soumise à la confrontation des faits. Ma mission n'est pas d'imposer à l'élève cette interprétation, ni de faire passer auprès de lui pour des imbéciles ou des complexés, ceux qui professeraient une interprétation autre que la mienne. Je dois fournir honnêtement à l'élève la possibilité d'une expérience personnelle d'où il tirera, honnêtement, à son tour, une prudente interprétation. En attendant, comme il faut tout de même choisir un type ou l'autre de synthèse, il est nécessaire qu'elle repose sur une base aussi large et aussi sûre que possible. Les événements politiques et l'Occident ne suffisent plus.

Méthode active

Il ne peut y avoir d'expérience personnelle sans un travail personnel de recherche et d'interprétation. La recherche personnelle, dit-on, doit rester le propre de l'enseignement supérieur. C'est vrai, en ce sens que nous n'enverrons pas nos élèves du secondaire dans le noir, mais seulement dans des secteurs soigneusement reconnus et délimités. Mais s'il n'y a de connaissance valable qu'au terme d'un travail personnel, il faut bien admettre que tout enseignement efficace doit exiger de l'élève un tel travail.

Et ce que l'élève doit ainsi découvrir, ce ne sont pas uniquement les détails, mais les ensembles : il ne découvrira pas seulement, au terme de l'enquête, les caractères du régime seigneurial ou de la civilisation du XVI^e siècle, mais le bien-fondé et la valeur relative des notions de Moyen Age et de Temps Modernes. Pour la raison bien simple que, s'il n'a pas éprouvé lui-même le caractère propre de ces périodes avant qu'on ne leur donne un nom, qu'on ne leur colle une étiquette, cette étiquette n'aura pour lui aucun sens et, qui pis est, il s'habituerait aux étiquettes sans signification. Et c'est contraire à l'intelligence.

Le rythme du programme

Une approche active de l'histoire exige un rythme de travail très lent. La méthode expositive, ou même cette « redécouverte » collective où l'on avance à un rythme des plus rapides, permettent de faire « ingurgiter » aux élèves des programmes encyclopédiques. Il faut y renoncer si chaque élève doit réaliser une découverte personnelle.

Les exigences de la méthode intellectuelle nous imposent de limiter considérablement une matière que les exigences de l'objet veulent étendre dans l'espace, dans la durée et dans la profondeur, à l'histoire totale de l'humanité.

Dilemme...

Il faudra nécessairement sabrer. Et sélectionner un certain nombre de centres d'intérêt dont l'ensemble soit représentatif de l'évolution humaine. Une dizaine, peut-être, par année. Chacun d'eux ferait l'objet d'une étude attentive de la documentation préalablement choisie par le professeur. Cette étude sera personnelle, elle pourra être effectuée en équipes qui se partageront le dossier. J'imagine assez bien les élèves recevant un dossier de documents et invités à les expliquer en utilisant la bibliothèque de l'école. Au terme de cette enquête, un rapport succinct. La synthèse des conclusions serait faite en discussion générale, sous la direction du professeur qui apporterait alors les moyens de corriger et de compléter. Le livre ne serait plus ce qu'il faut apprendre plus ou moins par cœur, mais l'instrument de travail dont on a appris à se servir. Comme dans la vie.

L'âge de John...

Pour répartir la matière à travers le programme, il faudra tenir compte avant tout des aptitudes des différents âges. C'est à dessein que je dis « aptitudes »

et non « intérêts », parce qu'on peut créer l'intérêt pour une matière que l'élève est capable de comprendre, pourvu qu'elle ne soit pas inutile. Et inversement, on ne comprend bien que ce qui est intéressant. Mais c'est de l'objet qu'il faut partir. Il faut proposer à l'élève les aspects de l'évolution humaine qu'il doit connaître et qu'il est capable de comprendre.

Il est étonnant qu'on ait jusqu'ici négligé les évidences les plus claires : comment un pré-adolescent de douze ans pourrait-il comprendre le mécanisme et l'esprit d'un régime politique ? Comment pourrait-il entrer dans une personnalité telle que Luther ? Nous lui parlons d'absolutisme, de démocratie... A quelles représentations cela correspond-il dans son esprit ? Nous savons tous, au fond de notre conscience, que nous ne parvenons à faire « passer » de tels thèmes en cinquième qu'à condition d'en exploiter outrageusement certains aspects extérieurs et de verser soit dans le style édifiant, soit dans la caricature. Le programme actuel qui prétend mettre les élèves au courant de tout ce qu'un citoyen doit connaître des institutions nationales et internationales, comme aussi des grandes tendances politiques et sociales du monde d'aujourd'hui, est un monstre pédagogique.

Science ou épopée ?

Nous sentons aussi très bien le danger qu'il y a à abuser des « grandes figures » qui nous servent à concrétiser une époque, une situation. On croit avoir tout fait quand on a remplacé le conquérant par le bienfaiteur de l'humanité : c'est un progrès moral, certes, mais ce n'est pas un progrès pédagogique. Le héros cache l'homme et plus il est séduisant, plus il est opaque. Le but du cours d'histoire n'est pas de développer l'imagination. Quel professeur de biologie accepterait de remplacer l'étude du lapin ou celle du pigeon par la reconstitution grandeur nature d'un dinosaure quelconque, sous prétexte que « ça intéresse plus les élèves... » et que « ça forme leur imagination » ?...

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler à ceux qui l'auraient oublié que l'histoire est une science... même si ses ambitions sont modestes. Et justement parce que ses ambitions sont modestes, elle doit se garder comme de la peste de tout ce qui pourrait en faire dans l'esprit du public autre chose qu'une science.

Les grandes figures sont dangereuses encore en ceci que l'élève en retire l'impression que l'histoire est l'œuvre des grands hommes. Une sorte de mythologie remplace l'appréciation délicate des causes d'ordres divers.

Se soumettre aux aptitudes...

L'élève de sixième ou de cinquième est capable de comprendre les techniques simples, pourvu qu'elles lui soient bien enseignées. Il peut aussi « sentir » la relation qui lie ces techniques au genre de vie des populations. Il s'intéresse beaucoup au cadre, à la « vie quotidienne ». Il a, contrairement à ce qu'on pense parfois, un respect profond du vrai, de l'authentique : — « Monsieur, est-ce que cet objet a réellement servi ? est-ce qu'on faisait vraiment ainsi ? » Le succès de Tintin n'est-il pas du, en partie, à l'irréprochable fidélité du cadre aux réalités géographiques et historiques ?

Le pré-adolescent est parfaitement capable de « sentir » l'ambiance d'une époque, même au point de vue intellectuel et moral, pourvu que cette ambiance soit « re-présentée » par des signes concrets : tel récit d'un combat judiciaire, telle brique babylonienne portant une démonstration rudimentaire du théorème de Pythagore, lui parleront infiniment mieux et lui apprendront infiniment plus que les dissertations les plus lumineuses sur le progrès en matière de preuve en justice ou en matière de géométrie. Tout ce qui ne se concrétise pas le dépasse : au terme d'une leçon laborieuse et ardue, il pourra entrevoir fugitivement ce qu'est une société anonyme ou un parlement, mais il ne le retiendra pas, parce qu'il ne l'aura pas vraiment compris.

Eduquer les aptitudes

Il ne faut pas, bien sûr, sous prétexte d'adaptation, en rester au pittoresque des aspects concrets : l'élève doit être progressivement amené à percevoir, derrière leurs manifestations matérielles, les réalités humaines. Il est difficile de sur-estimer l'importance éducative d'un tel exercice : il ne s'agit ni plus ni moins que de former le sens social, l'aptitude à comprendre la réalité profonde du fait social par l'interprétation correcte de ses manifestations. Le cours d'histoire peut seul apporter cette formation, car les faits y sont envisagés dans leur dynamisme et et sous tous leurs aspects. L'homme qui sera appelé à vivre dans une société en évolution rapide ne peut se passer du bénéfice de cet exercice.

Mais il est d'autres aptitudes que le cours d'histoire doit développer. L'enfant de douze ans n'a pas plus le sens de la durée historique qu'il n'a le sens de l'espace géographique. Les programmes actuels d'histoire, de géographie et de mathématiques partent d'une illusion en supposant que l'enseignement primaire a formé suffisamment l'aptitude à percevoir le temps et l'espace. Jusqu'à l'âge adulte, nos grands jeunes gens, nos grandes jeunes filles de l'enseignement supérieur pâtissent, dans ce domaine, de l'optimisme excessif de leurs maîtres des premières années d'humanités.

Il nous faut bien admettre que l'enfant qui quitte l'école primaire n'est pas capable de comprendre clairement un espace ou une durée qui dépasse son expérience directe. D'ailleurs, il ne faut pas forcer la nature. Ce qui fait illusion parfois, c'est la monstrueuse aptitude de l'enfant à mémoriser des signes sans signification, aptitude qui est souvent, il faut bien le dire, le fruit d'un conditionnement scolaire. On croit qu'il a compris un théorème, un fait géographique ou historique quand il a mémorisé une construction, une carte ou une ligne de temps. Et quand des étudiants de vingt ans sont incapables de comprendre la précession des équinoxes, il nous faut bien reconnaître que c'est parce qu'ils perçoivent mal l'espace ; l'usage prématuré de signes abstraits à deux dimensions en est certainement responsable. Il en va de même pour les anachronismes : ils manifestent une inaptitude à percevoir la durée concrète qu'il nous faut bien imputer à l'usage des méthodes déductives et à l'abus prématuré de la schématisation linéaire.

C'est vers treize ou quatorze ans seulement que l'adolescent pourra commencer à sortir aisément, dans ces domaines, de son expérience directe : à ce moment, il faudra lui ménager un apprentissage progressif : du paysage à la photo aérien-

ne, puis à la carte, de l'année scolaire à la vie humaine, puis à la succession des générations, des siècles et des âges géologiques. Mais ce n'est pas l'histoire-récit qui pourra concrétiser la durée : elle ne permet pas de vues d'ensemble et ne forme pas un tissu homogène. On aligne Clovis, Charlemagne, Othon, et on relie ces figures par des abstractions politiques (« décomposition de l'Empire », etc.) : il reste des personnages de contes mythologiques qui flottent dans la mémoire au gré des associations fortuites. Le ciment, constitué d'un verbiage abstrait, a disparu. Il reste les figures concrètes, mais elles voguent à la dérive.

La synthèse, fruit de l'expérience

Pour faire expérimenter par l'élève la durée historique dans son ensemble, il faudrait lui proposer une matière qui réunisse deux conditions : premièrement, être accessible à son expérience, deuxièmement : constituer un tissu homogène. Où trouver une telle matière sinon dans l'évolution continue des modes de vie et des techniques simples ?

A ceux qui s'étonneraient de nous entendre proposer de substituer aux avatars des puissances politiques, aux flux et reflux des frontières, le simple et majestueux progrès de la vie matérielle et morale, nous demandons de peser honnêtement ce qu'on y perdrait, en regard de ce qu'on y gagnerait. L'histoire serait continue, stratifiée comme un « tell », l'élève y entrerait toujours de plain-pied et avec intérêt par les aspects les plus séduisants, les plus accessibles, pour pénétrer aussi loin qu'il le pourrait : de la technique à la pensée, du cadre de vie aux conceptions juridiques et morales. L'histoire apparaîtrait comme une poussée de vie, avec la densité du réel.

« Votre cours d'histoire sera informe », me dira-t-on, « il n'aura pas de vertèbres : vos élèves ignoreront les grandes dates ! » Voire ! car nous retrouverons les grandes dates — celles qui sont vraiment grandes, tout au moins — en voyant vivre les peuples. Mais au lieu d'entendre le professeur annoncer : « Retenez bien ceci : c'est important ! », nous entendrons les élèves constater : « Ces changements ne sont-ils pas une conséquence de la découverte de l'Amérique ? Ah mais, alors, Christophe Colomb, c'est important ! ». Et au lieu d'entendre nos élèves hésiter sans complexes : « Darius c'est en 500 après Jésus-Christ... Ah ! non : avant, je crois... » ils diront : « Au IV^e siècle avant Jésus-Christ, il y a eu partout des grands philosophes, des réformateurs religieux... On a aussi inventé la monnaie... Et à la même époque, un roi dont j'ai oublié le nom (Cyrus ? Darius ? je ne sais plus) a créé l'Empire Perse, le premier qui réussit à faire vivre ensemble plusieurs nations. » Entre les deux hésitations, je préfère la seconde.

L'Histoire à l'endroit...

Le principe de l'enseignement inductif n'est plus mis en cause ouvertement par personne. Néanmoins, on n'a pas encore osé en tirer les dernières conséquences.

En quoi consiste-t-il, en effet ? A mettre d'abord les élèves en présence d'un fait, à les inviter ensuite à en chercher l'explication.

Dans une leçon sur l'histoire de l'écriture, nous partons de notre écriture, et nous nous posons le problème des origines. Quand on trouve dans un document proto-phénicien que notre lettre A représentait une tête de bœuf avec ses cornes, et que, d'autre part, « alpha » signifie « bœuf » en langue sémitique, nous voilà sur la piste d'une hypothèse. Pour la vérifier, il faut aller voir ailleurs, car l'écriture phénicienne, si loin qu'on puisse remonter, est un alphabet. Pour savoir si, primitivement, le signe exprimait le nom complet (phonogramme) ou l'idée de la chose (idéogramme), nous étudions une petite phrase en égyptien hiéroglyphique. On y trouvera en effet des idéogrammes et des phonogrammes, et certains de ceux-ci correspondent à des consonnes simples : ce sont de véritables signes alphabétiques. Pour remonter plus haut encore, il faudra saisir la pictographie à l'état pur, première et rudimentaire expression écrite du discours, dans les tablettes prédynastiques, et l'invention des phonogrammes ou rébus nécessités par l'écriture des noms propres, dans la fameuse palette de « Narmer ».

Dans toute cette leçon, nous n'avons nullement suivi l'ordre chronologique : il aurait exigé du professeur qu'il préjuge chaque étape de l'antécédent. C'eût été de la déduction pure et simple, et les élèves n'auraient été appelés qu'à un travail de vérification, d'assentiment.

L'ordre chronologique n'interviendra que dans la synthèse, qui sera, elle aussi, œuvre collective.

L'ordre suivi — inductif dans l'analyse, déductif dans la synthèse — est celui de toute démarche intellectuelle valable. La méthode utilisée ici est la seule éducative.

Je me suis attardé à cette analyse de la méthode, parce que c'est important. Il est évident en effet que le but premier de notre enseignement est d'apprendre à nos élèves une méthode de pensée et que tout doit être soumis à cette finalité essentielle.

Or, que se passe-t-il ? A l'intérieur de chacune de nos leçons, peut-être procédons-nous de la sorte. Mais les programmes présentent la matière selon l'ordre chronologique, qui est l'inverse de celui de la pensée...

Le fait historique, il ne faut pas se leurrer, n'est pas intelligible en lui-même. Il ne peut alors faire l'objet que d'une constatation brute qui n'a en soi rien d'éducatif. Ce qui est intelligible, c'est la relation qui unit ce fait aux faits antérieurs. Et par quel bout faut-il considérer cette relation ?

Aujourd'hui, le président Kasavubu désigne M. Kimba comme premier ministre. C'est un fait d'actualité : il n'a encore développé aucune conséquence. Mais il est explicable par les faits antérieurs, et ces faits antérieurs eux-mêmes deviennent intelligibles du même coup, deviennent « historiques », parce qu'ils prennent leur place dans une série. La démarche normale de l'esprit est de s'interroger sur le fait actuel et de chercher à le comprendre par l'exploration du passé. Si je commence par le passé, je prends un point de départ non motivé, arbitraire, gratuit, « parce que c'est dans le programme ». Et un point de départ inintelligible, car si la cause peut être décelée dans la conséquence, à partir de la conséquence, il est certain qu'en considérant la cause d'abord et séparément, je ne puis rigoureusement rien déceler du tout, sinon par devinette.

Nous voilà donc acculés à mettre en cause une habitude invétérée : celle de

l'histoire-récit, de l'histoire-drame, où il faut bien attendre « la suite au prochain numéro », ce qui est peut-être palpitant, mais certainement peu scientifique.

Si nous voulons sérieusement rénover l'enseignement de l'histoire, je crois qu'il faut, à l'histoire-drame, substituer l'histoire-enquête.

Mais, au fond, n'est-ce pas le sens premier du grec « *historia* » ?

La répartition de la matière

Nous chercherons donc dans le passé l'explication du présent, et dans un passé plus lointain encore l'explication de ce passé.

Nous commencerons par les aspects les plus simples de la civilisation, les plus accessibles, les plus accrochants, selon l'âge, le sexe, le milieu des élèves : les transports, l'habitation, le vêtement, les techniques agricoles ou artisanales. Nous atteindrons la vie sociale, morale, les institutions. Non point leurs principes abstraits, mais leur vie.

Nous commencerons en tout — dans la mesure du possible — par le milieu local et régional. Nous renoncerons aux succès faciles du dépaysement, du fantastique : nous enseignons une science. Mais nous élargirons l'horizon de l'élève aux dimensions du monde.

Nous ne « suivrons » pas un manuel, mais nos élèves apprendront à se servir du manuel, des dictionnaires, des atlas, des livres en général. Le livre est un instrument de travail, il n'est pas un substitut du professeur. Dans la vie, on ne « bloque » pas les livres, on s'en sert. Autant apprendre tout de suite à s'en servir. De plus, à ce travail, le jugement se forme, et l'art de critiquer sagement les témoignages. L'art de lire le journal, l'art d'écouter la radio. L'art de vivre.

On consacrerait à ce travail préliminaire, essentiel, de prise de conscience et de classement, d'apprentissage aussi, les trois premières années de l'enseignement secondaire.

On commencerait évidemment par l'actualité.

La première année — sixième des Humanités, ou année correspondante — serait consacrée à une première enquête sur les étapes récentes de l'histoire, à partir des documents locaux et régionaux. On tâcherait de reconstituer l'aspect de telle ou telle localité proche et bien connue des élèves au début du XX^e siècle, au XIX^e, d'après des cartes-vues, photos, anciens journaux, plans, annuaires téléphoniques ou ferroviaires, archives faciles à interpréter. L'histoire généalogique d'une ou de plusieurs familles pourrait avantageusement servir de guide et fournir une densité concrète à la chronologie. Il s'imposera sans doute d'offrir le travail par le recours à des sources non spécifiquement locales : ouvrages d'histoire des techniques, pour comprendre telle industrie disparue, ou d'histoire générale, pour expliquer les grands événements telles que les guerres, les révolutions, etc. Ce sera l'occasion d'apprendre comment on cherche un renseignement dans un livre. L'art de consulter un ouvrage, de se servir d'une table, d'un index, d'une référence, importe plus à l'adolescent que la connaissance des faits historiques : les faits s'oublient, l'art de les retrouver reste...

On veillera à la rigueur du classement chronologique : la bande chronologique figurée introduira progressivement au tableau chronologique et à la ligne de temps.

L'élève ne sera pas mis d'emblée en présence de graphiques : on l'y préparera par la confection et la lecture de dessins de grandeur différente.

On élargira progressivement l'enquête par des comparaisons avec d'autres localités, d'autres régions. La méthode comparative devient ainsi un procédé intelligible et conduit tout doucement à l'histoire générale et universelle.

Les événements que l'on rencontre intéressent l'Europe entière : industrialisation, révolution, guerres d'hégémonie, guerres de religion, Concile de Trente, Réforme, Renaissance... On rencontrera franchement ces grands faits, mais on se souviendra du caractère nécessairement provisoire de l'information que les élèves peuvent acquérir à cet âge et on ne prétendra pas leur faire retenir « tout ce que l'honnête homme doit savoir ».

Lorsqu'on atteindra le XVIII^e siècle et les époques antérieures, on se trouvera devant un paysage étrange : pas de journaux, pas d'industries au sens actuel du terme, régime politique totalement différent, institutions et mentalité tout autres.

En seconde année — cinquième des humanités — on poursuit la même enquête régressive à travers le Moyen Age et le Bas Empire. Les documents locaux deviennent rares : le recours au livre s'impose régulièrement : revues d'histoire locale, travaux sur l'histoire régionale et spéciale. On y puisera des renseignements concrets qui compléteront ceux qui peuvent fournir les musées et les monuments. Tout cela devra être à la fois simple et suggestif. Mais il serait naïf et maladroit de vouloir se passer des manuels et des ouvrages de vulgarisation honnête : c'est le moment d'apprendre à les lire et à les utiliser.

Un tel travail exigerait évidemment une documentation régionale inventoriée et publiée. Le rassemblement d'une telle documentation est un travail collectif qui s'impose non seulement pour des raisons pédagogiques, mais aussi pour des raisons scientifiques. Au point où en est arrivée la recherche historique, il est urgent qu'une documentation locale sérieuse soit soumise à la critique, car de nombreux témoignages du passé sont en train de disparaître.

En troisième année — quatrième des Humanités — on sortirait d'emblée du cadre régional et national pour procéder à une étude comparative des civilisations de l'Antiquité, toujours dans l'ordre régressif en principe, mais sans doute est-ce ici qu'on apporterait le moins de changement à notre manière habituelle de procéder, car le programme actuel de quatrième du cycle double est utile et, au total, éducatif.

Un tel travail en quatrième habituera l'élève à l'étude comparative de certains faits sociaux. Les civilisations « antiques » — qu'elles soient égyptienne, romaine, chinoise ou aztèque — sont en effet isolées et assez semblables : isolées, d'un isolement relatif, s'entend, mais semblables à de nombreux points de vue, car elles ont eu, dans des conditions analogues, à résoudre des problèmes analogues. Noter et expliquer les ressemblances et les différences constitue un exercice hautement profitable. Certains aspects qui échappent à des adolescents de quatorze ou quinze ans pourront être repris et approfondis au cycle supérieur, comme nous allons le voir.

Le programme du cycle inférieur dans son ensemble aura permis à l'élève d'acquérir le sens de la durée, la connaissance des grands étapes de l'histoire de l'humanité, des cadres chronologiques, solides, parce que concrets, le sens du

progrès et du rythme de l'évolution, une certaine expérience des réalités sociales et de la causalité historique.

Les « cadres » seront assurés, non plus cadres abstraits, formels, mais cadres concrets, vivants, riches de tout un contenu humain qui n'aura pu encore être complètement explicité et que le cours d'histoire du cycle supérieur — et les autres cours aussi ! — pourront largement exploiter.

Une fois assurées ces bases indispensables, l'adolescent qui arrive à l'âge de découvrir les richesses du cœur et de la pensée, et qui ne risquera plus de trébucher dans la chronologie, pourra sans danger et avec grand profit aborder l'histoire par thèmes verticaux. On y étudiera certains aspects déterminés de la vie sociale à travers l'histoire, non pas comme des phénomènes isolés, mais comme des manifestations de la vie. On évitera l'érudition comme la peste : on ne fera pas l'histoire des véhicules, mais l'histoire des transports, des voyages, en y incluant le commerce, la signification sociale des échanges et des déplacements. Non pas l'histoire des techniques agricoles, mais, à travers l'évolution de ces techniques, celle de la vie rurale. Non pas l'histoire de la procédure, mais celle de l'exercice de la justice, l'évolution de la notion de preuve, les garanties données à la défense, etc. Non pas l'histoire des rites et des doctrines religieuses, mais l'évolution de l'attitude religieuse des hommes. Il faudra, je crois, tenir compte largement des intérêts des élèves et de leurs goûts : en partant de n'importe quoi, on peut tout de même aboutir toujours à l'essentiel, qui est l'homme.

Et le manuel, dans tout cela ?

Nous constatons le succès que le document rencontre chez nos élèves : ils y trouvent cette authenticité dont ils sont avides. Quant à la « leçon » du manuel, j'avoue qu'elle me gêne un peu : les élèves l'ont lue avant d'arriver en classe et elle me coupe l'herbe sous le pied. Elle leur a fourni une synthèse prématurée, formelle, verbale, avant que les notions essentielles ne soient acquises par induction.

J'aimerais voir publier des « dossiers » de documents sur feuilles amovibles, soigneusement munis de références et d'explications succinctes : auteur, origine, époque, etc. À côté de ces dossiers, des « manuels » — si l'on veut — contenant des cartes, des listes chronologiques, des statistiques, en un mot tout ce qu'on ne doit pas retenir mais qu'il faut toujours avoir sous la main. Tout cela serait présenté agréablement, simplement, mais scientifiquement : avec des références précises, une orientation bibliographique, etc. Même si l'élève ne s'en sert pas, il doit voir qu'il serait possible de s'en servir et que tout cela n'est pas de la fantaisie.

Le manuel, à mon avis, ne doit pas remplacer le professeur, ni le précéder, ni servir de répétiteur. Il a son rôle à jouer, qui est essentiel : celui d'un instrument de travail.

Conclusion

Certains lecteurs taxeront ces projets d'utopie nébuleuse. Je les remercie, ils pourraient être plus méchants.

D'autres me traiteront de dangereux pétroleur. Ils me surestiment, les quelques réflexions qui précèdent ne sont pas si terribles.

Mes collègues de l'Ecole Moyenne d'Application, avec qui j'ai la chance de travailler depuis huit ans à la formation des jeunes professeurs, sont partis, comme moi-même, d'une application bien sage des directives méthodologiques du programme. Nous avons été sensibles, il faut le dire aussi, aux problèmes posés par l'éducation de la méthode intellectuelle chez nos élèves. Nous avons collaboré, occasionnellement, avec nos collègues qui enseignent d'autres disciplines. Et dans la « salle des professeurs », où la détente « dégénérait » souvent en conversations aussi sérieuses qu'animées, nous nous sommes instruits de leurs colères et de leur désespoir devant des corrections qui donnent au malheureux « responsable » l'envie de se mettre un zéro à lui-même, parce qu'il n'a pas réussi à se faire comprendre. Et en confrontant nos efforts, nos ambitions, et... nos résultats, nous avons eu l'impression que nous devons absolument tout faire, ensemble, pour apprendre à nos élèves à penser correctement.

Et nous avons compris aussi, avec une certaine inquiétude, que les mots « enseignement inductif et actif » sont capables, si on les prend au sérieux, de nous faire beaucoup travailler...

Tout simplement...

Fernand LEMAIRE

INFORMATION HISTORIQUE

LA RENAISSANCE DE LA VIE URBAINE

Introduction

La fin des grandes invasions, normandes et sarrasines, l'amélioration des techniques agricoles et l'accroissement de population qui en résulte sont les principaux facteurs qui entraînent une réanimation générale de l'économie. Sur les routes et sur les fleuves, la circulation des hommes et des marchandises prend une ampleur croissante à partir du XI^e siècle. Contre-coup de cette activité, la vie urbaine connaît, dans toute l'Europe occidentale, une véritable renaissance.

I. Les villes nouvelles

1. LOCALISATION

Des agglomérations nouvelles — les bourgs — apparaissent un peu partout à ce moment. Des marchands s'y établissent mais aussi des serfs que les grands domaines voisins ne peuvent suffire à nourrir. Elles se localisent de préférence dans des endroits qui offrent des conditions favorables aussi bien à la circulation qu'à la défense. C'est ainsi que, sur le plan commercial, les nœuds routiers, les passages d'eau (gués, ponts, bacs) à l'intersection d'une route et d'un fleuve, les confluent de deux rivières et les ports bien abrités vont attirer les établissements nouveaux. Dans nos régions où voies fluviales et routes terrestres s'enchevêtrent en un lacs serré, il est naturel que le mouvement ait agi avec un succès particulier. A condition pourtant que leur sécurité soit assurée. Dès lors, il est naturel de les voir rechercher soit la protection d'une ancienne cité romaine, dont les remparts ont été remis en état au moment des invasions normandes et où réside généralement un évêque détenteur de pouvoirs publics (Tournai), soit celle d'un château édifié par quelque seigneur influent et qui constitue le centre administratif et judiciaire d'une circonscription territoriale (Bruges, Namur, Ypres), soit enfin celle, toute aussi efficace, d'un monastère, centre de pèlerinages réputés que protègent et son caractère religieux et de solides murailles (Saint-Trond). Le processus de développement de ces différents types présente des caractères communs qu'un exemple nous permettra de mettre en lumière.

2. L'EXEMPLE DE NAMUR

Le cas de Namur, née au confluent de la Sambre et de la Meuse, au pied du château comtal, héritier lui-même de fortifications plus anciennes, est plein d'enseignements. Observons sur le plan les grandes étapes de la formation de la ville.

(Carte du développement territorial de Namur d'après F. L. GANSHOF,

Le développement territorial des villes entre Loire et Rhin au moyen âge.)

a) Dès la première moitié du X^e siècle, le comte Béranger possède une demeure seigneuriale fortifiée qui surplombe et protège le petit bourg établi dans l'angle formé par la Meuse et la Sambre (n° I du plan). En bordure de cette dernière, un débarcadère permet aux barques des marchands d'accoster afin de charger et de décharger leurs produits. Un pont de bois sur la Sambre conduit vers la Hesbaye. Un autre, jeté sur la Meuse, ouvre la route de l'Ardenne.

b) Dans la seconde moitié du X^e siècle, l'agglomération à l'étroit franchit la Sambre et commence à occuper progressivement la rive gauche de cette rivière. L'endroit offre un relief favorable à l'extension urbaine. Le nouveau faubourg ainsi créé, est rapidement entouré de fossés qui assurent sa protection et celle du pont (n° II du plan). C'est le nouveau bourg à l'intérieur duquel les bâtiments de toute sorte se pressent en un réseau serré de rues étroites. Maisons d'habitations, construites le plus souvent en bois, tavernes, auberges, mais aussi ateliers d'artisans, rames à draps, moulins, occupent la plus grande partie de sa superficie. Centre économique à n'en pas douter : autour de l'église Saint-Remi se tient le marché primitif qui s'étendra bientôt jusqu'au Grand Marché : la plus ancienne halle de Namur y trouvera sa place. C'est dans un quartier du bourg que s'installent dans le courant du XII^e siècle les spécialistes du travail du drap. Centre judiciaire et administratif aussi : là se dresse le perron au pied duquel sont prononcées les sentences judiciaires. Centre religieux enfin : la collégiale Saint-Aubain, qui jouit de la faveur spéciale des comtes, y élève ses massives tours romanes, dont la valeur défensive n'est pas négligeable. Il est certain d'autre part que cet ensemble fut pourvu, avant la fin du XII^e siècle, d'une muraille en pierre, percée de portes, qui en assurait la défense.

c) Le mouvement d'expansion ne ralentit pas cependant. De nouveaux centres habités ne tardent pas à se créer en dehors des remparts. Prévoyante, l'administration urbaine décide de les englober dans une grande enceinte, dont la construction s'effectue au cours des XIV^e et XV^e siècles. Cette dernière couvre un espace respectable, dont de très larges secteurs resteront inoccupés jusqu'au XIX^e siècle. Cette entreprise peut s'expliquer par des considérations de nature diverse. Militaires d'abord, car la portée accrue des armes de trait, puis de l'artillerie nécessite une défense plus avancée : d'autre part, il convient de disposer, pendant les sièges, d'espaces suffisants pour faire paître le bétail indispensable à l'approvisionnement des assiégés. Commerciales ensuite, car il est fréquent qu'en temps de paix, les foires locales se tiennent dans les espaces dégarnis : c'est le cas à Namur où la célèbre foire d'Herbatte dresse chaque année sur cet emplacement ses étaux temporaires.

Avec des variantes locales, dont le relief de leur site et les circonstances politiques ou économiques particulières de leur évolution rendent compte, les autres villes de nos régions ont connu une évolution semblable.

3. LA CHARTE D'AFFRANCHISSEMENT

a) LE RÔLE DES MARCHANDS

Comment un moine juge les premiers marchands :

Ce sont des hommes rudes, peu accoutumés à supporter une discipline

quelconque. Ils rendent la justice non d'après la loi, mais selon leur caprice, prétendant qu'ils possèdent une charte de l'empereur leur reconnaissant ce droit. Si l'un d'eux reçoit d'un autre quelque chose en échange ou en prêt, et que le second réclame son bien au terme fixé, le premier ne manque jamais de lui faire des difficultés ; n'hésitant pas à jurer qu'il n'a jamais rien reçu. Même si quelqu'un est convaincu publiquement d'avoir prêté un faux serment, ils prétendent que celui-ci ne peut être contesté par personne. Mieux, si l'un d'eux tient dans une main un objet suffisamment petit pour pouvoir être caché au creux du poing fermé, il n'hésitera pas à le nier, tout en prêtant serment de l'autre main. (...)

De grand matin, ils se livrent à des beuveries ; celui qui, à cette occasion, profère de la voix la plus forte des discours honteux destinés à provoquer le rire et à pousser à boire cette foule indocile, est chez eux le mieux considéré. Dans ce but, ils mettent de l'argent en commun et le distribuent ensuite à chacun selon les profits réalisés. C'est grâce à cela qu'ils organisent ces beuveries à certaines époques de l'année et qu'au moment des fêtes religieuses les plus célèbres, ils s'adonnent presque avec solennité à l'ivresse.

(ALPERT DE METZ, *Du changement des temps*, II, 20, éd. A. Hulshof, pp. 49-50, Amsterdam, 1916.)

A la population nouvelle qui se groupait dans les bourgs, un problème capital se posait néanmoins. Composée d'individus d'origine et de condition juridique très diverses, elle devait s'efforcer d'obtenir avant tout un statut propre qui lui garantît des conditions acceptables pour l'exercice de son activité propre au cœur d'une société toute entière fondée sur les rapports féodaux et sur les nécessités de l'exploitation de vastes domaines. Cette tendance était particulièrement sensible chez les marchands au long cours dont les transactions ne pouvaient s'accommoder des entraves de tout genre que la coutume apportait à la liberté personnelle (cens, corvées, etc.), ainsi qu'aux opérations commerciales (duel judiciaire pour dettes, etc.). Chez ceux-ci, en outre, une solidarité effective était née des conditions hasardeuses et dangereuses dans lesquelles s'effectuaient leurs déplacements, véritables caravanes de gens armés aptes à se défendre aussi bien des seigneurs pillards que des concurrents peu scrupuleux. La plupart d'entre eux, ainsi que des artisans et des possesseurs de biens fonciers avaient réussi à amasser des fortunes imposantes pour l'époque et supportèrent de plus en plus difficilement la tutelle du seigneur, maître absolu des personnes et des biens, parfois même propriétaire du sol. C'est ce mouvement général d'émancipation que reflètent les chartes de franchises ou de libertés, accordées aux habitants du bourg, c'est-à-dire aux „bourgeois”. Les moyens qui amenèrent les seigneurs à les accorder varièrent selon les conditions locales. Parfois, groupés en conjurations révolutionnaires, les bourgeois eurent recours à l'insurrection ; en d'autres circonstances ils négocièrent pacifiquement l'acquisition de libertés plus ou moins étendues, quitte à céder au seigneur une part plus ou moins importante de leurs biens.

b) L'EXEMPLE DE HUY (1066)

Un contrat entre le seigneur et les bourgeois : la Charte de l'évêque Théoduin de Liège pour la ville de Huy (1066).

Moi, Théoduin, par la grâce de Dieu, évêque de Liège, je veux que soit connu à tous présents et à venir que, tandis que l'église de Huy avait déjà des privilèges de franchise, que Monseigneur Materne, de bienheureuse mémoire, évêque de Tongres, lui avait accordés en la consacrant, j'ai maintenant octroyé en outre des privilèges de franchise à la ville elle-même (...). La ville en question, pour obtenir des privilèges de franchise, m'a donné tout d'abord pour subvenir aux nécessités de l'église le tiers de tous ses biens meubles ; ensuite pour que ses privilèges fussent plus étendus, la moitié.

Le premier privilège est celui-ci

1. lorsque l'évêque meurt en temps de paix, jusqu'à la pleine investiture de son successeur, les bourgeois de la ville, en toute bonne foi et sagesse, prendront soin du château au moyen des revenus de la ville.
2. Item, quiconque voudra entrer à Huy pour y demeurer, restera sous la dépendance de son seigneur.
3. Item, si un serf meurt dans la ville, il ne laissera à son seigneur que quatre deniers et ne pourra être contraint à payer plus, s'il ne le veut.
4. Item, si quelqu'un réclame un bourgeois de Huy comme son serf, il doit le récupérer, pour autant qu'il en apporte la preuve.
5. Item, si quelqu'un fait une plaie ouverte à autrui, puis rentre dans sa maison sans être appréhendé, il y demeurera tant qu'il voudra, sauf s'il est appelé à la Paix de Liège⁽¹⁾.
6. Item, si quelqu'un est accablé de charges extra-ordinaires par son seigneur, il pourra demeurer en paix dans sa maison, sans donner suite à de quelconques injonctions.
7. Item, les Hutois ne rejoindront pas la milice armée, à moins que les Liégeois ne les aient précédés entre le jour fixé pour partir en guerre et le huitième jour suivant.
8. Item, si quelqu'un commet un homicide, il sera en paix s'il entre dans la ville, pour autant qu'il ne refuse pas justice.
9. Item, si un bourgeois peut se purger par le serment de trois témoins d'une dette qu'on lui réclame, et si le plaignant affirme sous serment qu'il ne cherche pas d'injustice, le bourgeois sera libre de ne pas payer la somme réclamée.
10. Item, si l'un des bourgeois réclame de l'argent à un étranger venant dans la ville, en faisant appel au témoignage de bonnes gens, l'étranger en question peut le nier par serment et en levant le fêtu.

Si donc nous ou de nos successeurs essayions d'enfreindre ces privilèges, ce qu'à Dieu ne plaise, nous permettons et prescrivons que le duc de Lotharingie et les autres témoins indiqués ci-dessous, tant clercs que laïcs, les aident efficacement à conserver leurs privilèges et leurs droits, après nous en avoir averti toutefois.

(A. JORIS, *La Ville de Huy au moyen âge*, pp. 479-484. Paris, 1959, Trad. de P. Bonenfant, adaptée et complétée, *Lectures Historiques*, t. I, n° 55, p. 75).

(1) Tribunal de la Paix, chargé de réprimer les infractions à la Trêve de Dieu, institué en 1082.

C'est le souvenir de cette convention pacifique entre l'évêque de Liège et les bourgeois qu'a conservé la plus ancienne charte de libertés, connue pour nos régions, celle accordée à la ville de Huy en 1066. On notera en effet, que les Hutois ont accepté de céder à l'évêque, afin de lui procurer les fonds nécessaires à la reconstruction et à la dotation de la collégiale Notre-Dame, d'abord le tiers, ensuite le moitié de leurs biens meubles, en échange de concessions de plus en plus substantielles. C'est dire la valeur qui revêtait à leurs yeux les articles mis par écrit à cette occasion et dont le texte fut depuis lors soigneusement conservé dans les archives de la communauté.

Plusieurs stipulations de cette charte de libertés montrent bien la marche des habitants vers l'indépendance personnelle. Certes, vu la date précoce, il ne peut s'agir encore que d'une tendance, néanmoins fort significative. Les droits du seigneur sur son serf sont reconnus et confirmés (art. 2), mais les obligations propres aux dépendants sont bel et bien limitées. Ainsi l'article 3 prévoit-il que la mortemain, c'est-à-dire le droit du maître de recueillir l'héritage de son serf, ne peut excéder une somme de 4 deniers. De même, ni les impôts en nature ou en espèces, ni les corvées réclamées par le seigneur ne peuvent dépasser un niveau normal, sinon le serf est autorisé à s'y soustraire et à demeurer en paix dans sa maison (art. 6). Enfin selon l'article 4, le seigneur ne peut exercer son droit de récupérer le serf fugitif (droit de suite) qu'après avoir prouvé le bien-fondé de sa réclamation. Plus tard d'ailleurs, le simple fait de résider dans la ville pendant un an et un jour entraînera l'acquisition automatique de la liberté personnelle, comme le constate le dicton „L'air de la ville rend libre". Le même souci de limitation est visible à propos des coutumes seigneuriales : le service militaire n'est accordé que dans certaines circonstances soigneusement précisées (invasion du territoire, par ex.), ici (art. 7) si les Liégeois sont convoqués en même temps pendant la première semaine des hostilités. Mieux, pendant la vacance du siège épiscopal, ce sont les bourgeois qui occupent le château épiscopal (art. 1).

Du point de vue judiciaire, quelques grands principes sont reconnus. Tout d'abord l'inviolabilité du domicile et du territoire urbain (art. 8) où seule la juridiction des échevins est compétente. Seuls quelques cas exceptionnels, comme le recours au Tribunal de la Paix en cas de violation de la Trêve de Dieu demeurent réservés au seigneur. En matière civile, deux stipulations (art. 9-10) permettent d'apprécier le degré d'évolution atteint par la communauté bourgeoise et jettent en même temps quelque lumière sur les transactions financières qui s'effectuent dans le milieu urbain. A la pratique brutale du jugement de Dieu (duel judiciaire, épreuve de l'eau, etc.), peu compatible avec les nécessités du commerce, on préfère nettement à l'usage des bourgeois le serment de garants ou co-jureurs et, en ce qui concerne l'étranger, incapable de trouver des garants, le recours au rite féodal du jet du fétu de paille, forme solennelle de la négation ou de la renonciation. La volonté d'améliorer par ces moyens pacifiques les conditions dans lesquelles se déroulaient les opérations commerciales est ainsi mise en évidence.

Avec le temps, bien entendu, ces différentes mesures se précisèrent et se diversifièrent, les chartes de franchises constituèrent l'instrument de protection et de défense par excellence des bourgeoisies et des villes et symbolisèrent pleinement la liberté urbaine. Il est donc naturel que toutes se soient efforcées d'en acquérir :

la plupart des villes de Flandre en avaient obtenu dès 1127, Namur avant 1131 ; Liège fit reconnaître les siennes par l'évêque Albert de Cuyck en 1196, mais elles remontaient certainement à une époque bien antérieure.

II. Les Communes

1. ORGANISATION INTERNE

La commune de Laon * (1109) : une concession à prix d'argent.

Le clergé, y compris les archidiaques, et les grands, avides de saisir au vol cette occasion d'exiger des gens du peuple des sommes d'argent, leur proposent par des émissaires le marché suivant : s'ils payent un prix convenable, ils auront le droit de faire une „commune”. „Commune”, le terme nouveau et détestable désigne ceci : tous ceux qui sont tenus au cens capital (impôt personnel à payer par tête) paient en une fois chaque année à leurs seigneurs ce qu'ils doivent selon la coutume en raison de leur servitude ; s'ils commettent une infraction contre le droit en vigueur, ils s'en acquittent en payant une amende fixée par jugement ; quant aux autres levées de cens, que l'on exige d'habitude des serfs, elles leur sont complètement épargnées. Le peuple, saisissant cette occasion de se racheter, édifie de grandes digues d'argent pour apaiser les convoitises de tant de gens cupides. Ceux-ci, rassérénés par cette pluie d'or généreuse, s'engagèrent sur leur foi à respecter les serments prêtés sur ce sujet.

(GUIBERT DE NOGENT, *De vita sua*, III, 7, éd. G. Bourgin, pp. 156-157.)

Sitôt constituée, la commune se devait de créer ses propres organes d'administration qui consacraient en fait son autonomie. Elle ne tarda pas à posséder un beffroi ou maison de la ville, où se réunissaient les magistrats, un sceau destiné à être appliqué sur les actes qui engageaient sa responsabilité, une cloche (ban cloche) servant à convoquer les bourgeois ou à les appeler aux armes en cas de danger. Elle acquit progressivement le contrôle plus ou moins complet des organes d'administration et des services publics selon un processus dont le détail, sous l'empire de conditions économiques et politiques très différentes, a beaucoup varié selon les endroits et selon les époques. Certaines d'entre elles, telles les villes flamandes, formèrent une unité réellement et totalement autonome. Dans la vallée de la Meuse et en Brabant, par contre, le prince conserve à bien des égards un droit de regard et de contrôle sur le fonctionnement des institutions urbaines.

a) LES ECHEVINS

Le recrutement de l'échevinage à Bruges.

Chaque année donc, le jour de la Purification de la Sainte Vierge nous, comte et comtesse de Flandre, choisirons les échevins ; et si nous ne pouvons être présents, le choix sera fait par des membres assermentés de notre conseil, désigné par nos lettres patentes.

* (France, dép. Aisne).

Celui que nous aurons choisi pour être échevin pendant un an, ne pourra l'être durant un an au moins aussitôt après.

Deux frères ne pourront être choisis en même temps comme échevins, ni non plus un père et son fils, ni l'oncle et son neveu, ni le beau-père et son gendre...

Ensuite, ceux qui pour avoir volé sont inscrits sur la liste des voleurs de ladite ville de Bruges ou ceux qui sont convaincus d'avoir fabriqué de la fausse monnaie, ne pourront être choisis comme échevins.

En outre, aucun manœuvrier, quel qu'il soit, ne peut être choisi comme échevin, à moins qu'il ne se soit abstenu de tout travail manuel depuis un an et un jour et qu'il ne soit entré dans la hanse de Londres...

(Il a été ajouté en note :)

Les noms des manœuvriers sont : les teinturiers, les pelletiers, les cordonniers, les pêcheurs, les bouchers, les forgerons, les boulangers, les brasseurs, les brasseurs d'hydromel, les charpentiers, les merciers, les maçons, les tondeurs, les tisserands.

(Traduit du texte latin publié dans L.-A. WARNKOENIG et A.-E. GHELDOLF, *Histoire... de la ville de Bruges*, p. 229.)

Dans les premiers temps, l'administration de la ville fut assurée par les échevins. Ceux-ci, généralement au nombre de sept, avaient pour mission essentielle de rendre la justice au nom du seigneur. Ils s'occupèrent en outre de surveiller la perception de l'impôt urbain, de réglementer les conditions de vie et de travail, tout en menant à bien les travaux de fortification. Le plus souvent recrutés parmi les bourgeois de vieille souche les plus riches et les plus influents, ils étaient nommés à vie. Ils se réunissaient sous la présidence du maire (*écoutète*, *mayer*), représentant du prince, qui était chargé de réunir ce tribunal, d'exécuter les sentences et en outre de commander les milices urbaines.

b) LE CONSEIL URBAIN

Ce conseil, dont les membres portent habituellement le nom de „jurés” ne tient ses pouvoirs que de la population urbaine. Il est son mandataire, l'exécuteur de ses volontés : il ne dépend que d'elle, comme les échevins ne dépendent que du prince. Il est créé pour empêcher l'immixtion du prince dans les affaires municipales. Dans une certaine mesure, on peut le considérer comme un organisme révolutionnaire, et il est intéressant d'observer, à cet égard, qu'il est institué par une CONJURATION, c'est-à-dire par une alliance assermentée de tous les habitants.

(H. PIRENNE, *Les anciennes démocraties des Pays-Bas*, dans *Les Villes et les institutions urbaines*, t. I, p. 177).

Parallèlement à l'accroissement de la prospérité de la ville, apparaissent à partir des environs de 1200 aux côtés des échevins (sauf en Flandre) des jurés, en nombre variable, qui prennent en main les secteurs qui intéressent plus directement les finances urbaines, et notamment la perception de l'impôt urbain destiné à financer la construction des murailles (d'où son nom à Liège de *fermeté*, du latin *firmitas*, fortification). Ces personnages étaient désignés par les bourgeois parmi

leurs concitoyens les plus représentatifs qui n'appartenaient pas cependant aux vieux lignages scabinaux. Ainsi se constitua le „Conseil des Jurés” ou „Conseil urbain” à la tête duquel on distingue rapidement deux „maîtres” ou „bourgmestres”. On le voit, les organes essentiels de direction demeuraient aux mains des grands bourgeois riches que l'on désigne généralement sous le nom de „patriciens”.

A partir du XIV^e siècle, les gens de métier réclamèrent une participation de plus large à la gestion de la ville. Ils conquirent, au besoin par l'insurrection, un nombre plus ou moins grand de sièges de ce Conseil.

La compétence de cette institution était fort large. Elle s'étendait au domaine des finances (taxes perçues sur la vente des denrées au marché), à l'organisation de l'économie (réglementation des métiers, police des vivres), à l'administration proprement dite (services publics, établissements, assistance), sans parler des questions militaires (expéditions, recrutement de mercenaires, etc.). La concurrence qui devait naître inévitablement entre échevins et jurés pour la prépondérance, tourna à l'avantage des seconds qui contraignirent finalement leurs adversaires à se cantonner strictement dans leur rôle de juges.

Le pouvoir final de décision, dans les cas graves, restait l'apanage de la *généralité* ou de l'*université* des bourgeois, qui représentait toute la commune. C'était elle également qui procédait au renouvellement du Conseil Urbain.

2. RÔLE DANS LES PRINCIPAUTÉS

Par l'ampleur de leurs ressources financières, par la puissance de leurs murailles, par la valeur et le nombre de leurs milices, les communes représentaient une force considérable dont les différents princes furent peu à peu amenés à tenir compte. De cette façon, les villes pesèrent de plus en plus lourdement sur la politique des principautés.

Leur rôle dans la résistance à l'annexion par le roi de France, tout au long du XV^e siècle est suffisamment révélateur de cet état de choses. Dès 1127, les villes de Flandre interviennent en faveur de Thierry d'Alsace. Les villes liégeoises, unies en une ligne solide, entrent en lutte ouverte contre leur prince-évêque en 1230 et 1254-1255, avant de lui arracher la Paix de Fexhe (1316). Il en fut de même en Brabant, où les ducs, désireux de se ménager l'appui pécuniaire des communes, leur octroyèrent successivement la charte de Cortenberg (1312), les deux chartes wallonnes (1314) et finalement la „Joyeuse-Entrée” (1356). Tous ces documents intérimaient le droit des communes à exercer de concert avec le clergé et la noblesse une surveillance attentive sur la politique des princes.

III. La vie économique

A l'intérieur des villes triomphe une réglementation particulièrement stricte, tant en matière de production artisanale qu'en matière de distribution des marchandises. Le seigneur d'abord, les échevins ensuite et plus tard le conseil urbain déterminent jusque dans les moindres détails les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer la fabrication et la vente des produits. Ce n'est donc pas la liberté qui domine, mais au contraire la division très poussée du travail entraîne une organisation minutieuse et détaillée, dont le but est en définitive de protéger le

producteur contre la concurrence et le consommateur contre la fraude sur la qualité.

1. LA PRODUCTION : LES MÉTIERS

Règlement pour le métier des batteurs de cuivre de Dinant.

Henri, par la grâce de Dieu, élu de Liège, à tous ceux qui verront ces présentes lettres, salut en Notre Seigneur Jésus-Christ. Sachent tous ceux qui sont et qui seront que nous avons octroyé par notre volonté aux batteurs de Dinant, que quiconque, né bourgeois de la ville de Dinant, voudra faire partie de la corporation, pourra y entrer moyennant un demi firton et 4 sous de monnaie coursable ; quant aux étrangers, ils devront payer 2 marcs et 5 sous de même monnaie. Et ils ne prendront, pour en fabriquer les objets qu'ils vendent, du cuivre ou autre matière au-dessus de sa valeur. Et ils pourront statuer entre eux et pourront établir qu'ils ne vendent leurs objets travaillés que parfaits, comme pour les livrer aux marchands. Et ils pourront défendre qu'aucun des membres de la corporation travaille le samedi, et durant l'août (quand il leur semblera bon pour le bien de leur métier), ou en d'autres temps s'ils veulent. Et ils pourront faire leurs poêles et leurs bassins de quelle dimension ils voudront, comme bon leur semblera. Ces points et ces statuts susdits ils pourront les établir entre eux, à propos de leur métier, par notre maire et les quatre hommes qui seront établis comme nous le dirons ci-après. Et quand ils nous seront soumis, si nous voyons qu'ils sont raisonnables et sans dommage pour la ville de Dinant, nous devons les admettre et les faire observer si c'est nécessaire ; et si nous trouvons que leurs statuts sont déraisonnables et dommageables à la ville nous ferons supprimer ceux qui seront mauvais et ferons entreprendre la correction de ces statuts par notre maire et par les quatre maîtres du métier. Si les prud-hommes qui assument la garde du métier trouvent dans les maisons de ceux du métier quelque objet dont la fabrication est défendue par les membres du métier, cet objet peut être confisqué par notre maire et par les quatre maîtres susdits et on peut le détruire ; et cela ils ne pourront le faire dans une autre maison qui ne soit d'un membre du métier ; et s'ils trouvent qu'on ait fait dans la maison d'un membre de leur métier du travail défendu, notre maire et les quatre maîtres du métier, après sérieuse enquête, pourront imposer l'amende prévue. Et de toutes ces amendes ci-dessus nommées, nous et les évêques de Liège nos successeurs avons la moitié et la ville le quart et le maire de la batterie l'autre quart, pour leur peine. Et pour l'élection de ces quatre hommes qui auront la garde du métier, notre maire prendra deux des plus sages parmi les échevins et les batteurs prendront deux des plus sages de leur métier ; et ces quatre personnes, avec notre maire, sur leur serment, éliront les quatre, chaque année, qui seront maîtres du métier. Et ces quatre jureront devant notre maire et les échevins qu'ils garderont en bonne foi les points de la charte. Et ils ne pourront ni ne devront avoir cloche ni sceau, ni faire des alliances entre eux ; et ils ne tiendront réunions ni assemblées sans notre maire et les échevins...

Ce fut fait au château de Dinant, l'an de Notre Seigneur 1255, le lendemain de la fête de Sainte-Lucie.

(Traduit par P. BONENFANT du texte latin publié par S. BORMANS, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. I, p. 41).

Sous l'impulsion de l'autorité, mais aussi par sentiment de solidarité et d'association volontaire, les artisans urbains se sont groupés d'après leur activité en „métiers” dits parfois „confréries” ou „corporations”. Chaque secteur professionnel et parfois à l'intérieur de ce secteur, chaque groupe de spécialistes forme un métier qui possède ses chefs, ses règlements, ses finances propres. Ainsi dans l'industrie textile, qui connut dans nos régions un essor incomparable, dénombre-t-on, aux côtés des tisserands, les foulons, les teinturiers, les coupeurs d'étoffes, etc. Il arrive même que certaines rues ou certains quartiers leur soient réservés. Les désignations actuelles conservent encore le souvenir de cette répartition et bien rares sont les villes où l'on ne trouve pas de rues des Tanneurs, des Foulons, des Boulangers, des Brasseurs, etc. A l'intérieur du métier existe une hiérarchie basée à la fois sur la qualification et sur l'âge des membres. Au bas de l'échelle, l'apprenti, jeune garçon qui apprend son métier chez un patron et qui vit chez ce dernier, puis vient le compagnon ou valet, adulte qui connaît le métier et travaille chez un patron; il ne peut s'établir à son compte avant d'en avoir les moyens et surtout avant d'avoir exécuté un „chef d'œuvre”, pièce d'exécution suffisamment compliquée qui fournit la démonstration de ses connaissances techniques. C'est alors qu'il devient maître, c'est-à-dire membre à part entière du métier. Aussi la compétence de l'artisan est-elle toujours garantie.

Autres buts de la réglementation corporative : réserver le monopole du marché local aux membres du métier, éviter la concurrence déloyale en imposant à tous des conditions de travail semblables, en fixant le nombre maximum de compagnons et d'apprentis qu'un maître peut prendre à son service, en limitant la quantité d'installations mises à sa disposition (tables, cuves, fourneaux, etc.), en unifiant la durée de la journée de travail et en imposant des jours fériés communs, enfin, empêcher la fraude en organisant une inspection des fabrications dont la qualité est garantie par la marque ou « enseigne » de la ville.

2. LA DISTRIBUTION

a) LES GROUPEMENTS DE MARCHANDS

1) LES GILDES

La solidarité de la Gilde : charte d'Aire sur la Lys.

Tous ceux qui sont compris dans l'Amitié de la ville ont confirmé, par la foi et le serment, que chacun porterait aide à chacun comme un frère, en ce qui est utile et honnête... Si celui qui a été soit l'auteur soit la victime d'un dommage n'accepte pas l'arbitrage après trois avertissements, que lui-même, et quiconque aura été complice, coupable et parjure contre l'intérêt et l'honneur de l'Amitié jurée, soit livré à l'Amitié commune...

Si quelque membre de l'Amitié a perdu ses biens, fût-ce par rapine, et s'il ne peut trouver trace certaine de l'objet perdu, qu'il porte plainte au prévôt de l'Amitié.

S'il arrive du tumulte dans la ville, tout membre de l'Amitié qui, l'entendant, ne sera pas venu au tumulte et n'aura pas porté aide de plein cœur comme les circonstances l'exigent ... (paiera une amende).

Si quelqu'un a eu sa maison brûlée, ou si, tombé en captivité, il doit payer une rançon réduisant ses moyens, chacun des Amis donnera un écu pour secourir l'Ami appauvri.

(J. CALMETTE, *Textes et documents d'histoire*, p. 48).

De leur côté les marchands qui se chargent de l'achat des matières premières et de la vente des produits finis, se sont très précocement groupés en « gildes ». En des temps où l'insécurité était de règle, ces associations favorisèrent le commerce à longue distance. Les membres formaient de véritables caravanes armées où l'entraide était de rigueur. Les liens nés en ces expéditions commerciales se maintenaient évidemment dans la ville. Petit à petit, les Gildes, qui par la force des choses, groupaient en leur sein les marchands les plus riches et les plus influents, prirent la tête du mouvement d'émancipation bourgeoise et formèrent de véritables bastions patriciens, échevins, jurés et membres de la Gilde formant un même groupe social, uni par les liens de famille les plus étroits. En outre, véritables donneurs d'ouvrage, ils étendirent leur contrôle à l'activité des métiers et des artisans urbains, spécialement ceux qui travaillaient pour l'exportation (drap, dinanderie).

2) LES HANSES

Règlement de la Hanse de Londres au XIII^e siècle.

Tous ceux qui veulent avoir des privilèges de la hanse doivent faire partie de la hanse de Londres. C'est-à-dire que celui qui est « légitime » ou « geboordig », c'est-à-dire dont le père fut membre de la hanse de Londres, doit payer pour en faire partie 5 sous 3 deniers sterling. Celui qui n'est pas « légitime », c'est-à-dire dont le père n'a pas été membre de la hanse de Londres, doit payer 30 sous et 3 deniers sterling de droit d'entrée.

Tous ceux qui ne sont pas « légitimes », c'est-à-dire tous ceux qui se rendent en Angleterre ou ailleurs, où ce privilège doit être observé — comme, par exemple, les tisserands, les foulons, les tondeurs, ceux qui tirent l'alène, les marchands de fromage et de beurre au détail — si on rencontre des hommes de ce genre occupés à faire du commerce au delà de la Meuse ou en Angleterre ou ailleurs où ce privilège est observé, on confisquera toutes les marchandises qu'ils auront avec eux, à moins qu'ils n'aient renoncé à leur métier depuis un an et un jour, par une déclaration régulière faite en leur ville devant les échevins de celle-ci. Ils devront, en outre, fournir la preuve légale par des lettres patentes émanant de leur ville, qu'ils sont membres de la gilde. Ils ne pourront, en aucun cas, être admis dans la gilde avant d'avoir donné un marc d'or ou plus, comme il semblera bon aux échevins et au conseil de leur ville. Alors ils pourront entrer dans la hanse en payant 30 sous et 3 deniers sterling...

(P. BONENFANT, *Lectures historiques*, t. I, n° 92, p. 123).

Entre les gildes de différentes villes spécialisées dans le commerce d'un même produit (le drap, p. ex.) ou dans le trafic avec une région déterminée,

s'établirent des liens très étroits qui devaient donner naissance aux « Hanses », véritables fédérations urbaines de caractère commercial. Ainsi la Hanse flamande de Londres groupait-elle à l'origine les villes de Flandre qui trafiquaient avec l'Angleterre, tandis que la Hanse des XVII villes réunissait les centres drapants de nos régions qui participaient aux fameuses foires de Champagne. Dans l'Empire, la Hanse teutonique (dont Dinant était le seul membre roman), fédération des villes intéressées au trafic avec l'Angleterre et les pays de la Baltique, ne tarda pas sous l'impulsion de Lubeck, à acquérir et à conserver jusqu'aux Temps modernes une puissance politique considérable.

b) L'EQUIPEMENT COMMERCIAL

1) LE MARCHÉ

La vente du sel et des poissons de mer au marché de Huy (1391).

Lettre du Conseil de la ville de Huy datée du 10 mars 1391.

qui fait mention comment on doit vendre le sel à Huy, où il y a plusieurs statuts, parmi lesquels il est dit que nul ne peut acheter du sel aux étrangers avant la cloche du marché sonnée, sous peine de X marcs.

Item, comment on doit vendre les harengs en tonneaux défoncés et que l'on ne peut remettre au-dessus nouvelle pêche, ni relaver les harengs en mannes, et puis les resaler.

Item, que dès que les poissons seraient jugés mauvais ou non convenables par les inspecteurs (rewardeurs), il ne doivent plus être revendus, sous peine de X marcs.

Item, que nul revendeur ni nulle revendeuse ne puissent acheter du poisson de mer à des étrangers, sauf après la grand'messe chantée à Notre-Dame sous peine de LIII sous.

Item, que les dits revendeurs ne disent ou ne fassent « laid » aux dits inspecteurs sous la dite peine de LIII sous (...).

Desquelles amendes, les trois inspecteurs (...) ont le quart, Monseigneur (l'évêque) de Liège le quart et le reste doit aller à la ville.

(E. FAIRON, *Chartes confisquées aux bonnes villes du pays de Liège et du comté de Looz après la bataille d'Othée* (1408), pp. 214-215, Bruxelles 1937.)

La vente elle-même fait l'objet d'une réglementation méticuleuse et minutieuse. Sauf exception rarissime, la vente à la maison est interdite : c'est au marché qu'elle doit obligatoirement avoir lieu. Il s'agit d'une grande place en forme de quadrilatère située au centre de l'agglomération. Des emplacements particuliers sont réservés à la vente de chaque produit, par exemple la Boucherie dite aussi *Mounie* ou *Mangonie*, à celle de la viande. Cette concentration facilite la surveillance dans une large mesure. Les transactions ne peuvent avoir lieu qu'à certaines heures de la journée et toujours sous les yeux d'inspecteurs ou de contrôleurs (*eswardeurs*, *rewardeurs*). La qualité des marchandises offertes en vente fait également l'objet d'un examen minutieux (les tonneaux de vin frelaté sont défoncés). Il en est de même des prix pratiques : c'est ainsi que le prix du pain est fixé par décision des échevins. Toutes ces mesures avaient pour but principal de permettre un approvisionnement régulier du marché, tout en em-

pêchant dans la mesure du possible l'accaparement des denrées et la hausse des prix.

2) LES HALLES

Etablissement d'une halle à Dinant (1263).

Henri, par la grâce de Dieu, évêque de Liège, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut en Notre Seigneur. Sachez que, non seulement pour embellir notre ville de Dinant (qui est de notre évêché), mais pour le profit et l'utilité de toutes gens et principalement pour les marchands qui fréquenteront notre ville susdite, le maire, les échevins, les jurés et toute la communauté de la ville ci-devant nommée ont élevé et sagement fait et établi un édifice qu'on appelle communément halle, dans la ville devant dite, à l'honneur et la commune utilité de cette ville et de tout le pays, avec notre permission spéciale et de l'assentiment de notre chapitre de Liège, de la manière et aux conditions qui sont écrites ci-après, en lesquelles apparaît l'utilité qu'en pourra tirer notre église de Liège devant dite. Et les conditions sont telles :

Que tous ceux qui demeurent en cette ville devant nommée et tous les étrangers qui du dehors viendront, qui vendront drap, toile, pain, mercerie ou autres semblables marchandises, devront vendre et exposer en vente leurs marchandises en la halle devant dite.

Et si dans l'avenir, le maire, les échevins, les jurés et toute la communauté de la ville devant dite, ou ceux qui seront par eux à ce établis et préposés, voient que ce soit bon et utile à notre ville devant dite, ils pourront et devront contraindre, par notre autorité et par notre justice, ceux qui vendront et voudront vendre en la ville susdite en autre lieu qu'en cette halle dessus nommée, à vendre devant la halle et à y exposer les denrées et marchandises du genre de celles susdites.

Ensuite, nous avons tel accord entre nous et devant dits maire, échevins, jurés et toute la communauté, que toute la moitié des profits et des revenus qui viendront de cette halle nous appartiendra dorénavant ainsi qu'aux évêques de Liège qui après nous viendront ; (etc.).

(Charte de Henri de Gueldre de novembre 1263, dans P. BONENFANT, *Lectures historiques*, I, pp. 108-109.)

Le marché en plein air présentait évidemment bien des inconvénients, dont le plus gênant était sans doute d'être tributaire des conditions atmosphériques. En outre, en raison de sa continuelle extension, il devenait de plus en plus difficile aux autorités urbaines d'exercer une surveillance efficace. Il n'est donc pas étonnant de voir s'élever un peu partout, à partir du début du 13^e siècle, soit à l'initiative du prince, soit à celle de certains bourgeois et plus tard de la ville elle-même, des *halles*, bâtiments publics destinés à abriter obligatoirement les opérations de vente propres à certaines corporations. Telles sont les halles aux draps (Ypres, Bruges), aux laines, aux blés, des tanneurs, des fripiers, des bouchers, etc. Dans le pays mosan, Liège, Huy, Namur et Tongres furent parmi les premières villes à en posséder. Dinant en fut pourvue en 1263 et le mouvement ne fit que s'étendre : quelques temps plus tard, des centres moins importants

comme Fleurus, Fosses et Lobbes, furent dotés à leur tour d'établissements similiaires.

3) LES FOIRES

Cri de la foire du Neufmoustier à Huy (14^e-15^e s.).

Oyez (écoutez) le ban et le commandement de Monseigneur l'évêque de Liège et comte de Looz, de l'avoué, du maire et des échevins de Huy. Nous proclamons la foire franche que l'on appelle « du Neufmoustier sous Huy » qui commence aujourd'hui et dure 8 jours avant, 8 jours de cours et 8 jours après. Les allées et venues et les séjours seront saufs (= libres) pour tout le monde et pour les bons marchands pendant toute la durée de la foire. Excepté ceux qui sont interdits dans la ville, pour fait de guerre ou sous l'inculpation de meurtre, de dettes contractées par-devant les échevins et dans la franchise de la foire, ainsi que tous les fugitifs.

Nous commandons aussi qu'il n'y ait personne qui enfreigne la franchise ; celui qui l'enfreindra paiera l'amende selon décision des échevins.

Nous commandons encore qu'aucun bourgeois, ni étranger ne vende une boisson quelconque sur la dite foire s'il n'a une mesure à l'enseigne et à la marque du maire. Celui qui le ferait perdrait sa mesure et paierait l'amende, selon le jugement des échevins.

Nous commandons qu'il n'y ait personne qui se rende sur la foire, la nuit, après que les trois cris ont été faits. Celui qui s'y rendrait, le maire et ses valets l'arrêteront et l'enfermeront dans la tente du maire jusqu'au lever du jour. Il paiera un vieux gros (monnaie) quand il sortira.

Nous commandons à tous les hôteliers de dire à leurs hôtes qu'ils enlèvent leurs couteaux, épées, armures et bâtons. S'ils ne le font pas, ils paieront l'amende à la place de leur hôte.

(D'après le texte publié par F. DISCRY, *Les nundinae Novi monasterii de Huy ou la franche-fête de Saint-Denis, Mélanges F. Rousseau*, Bruxelles, 1958, pp. 259-260).

Dans la plupart des villes, certaines époques de l'année, variant d'une à trois semaines étaient réservées à la foire. Ces réunions, dites « franches » en raison des conditions exceptionnelles dont elles jouissaient sous le rapport des impôts et de la juridiction, attiraient régulièrement un grand nombre de marchands de l'extérieur, venus parfois de très loin. Parmi les échoppes où étaient offertes en vente les marchandises les plus variées : draps de luxe ou d'usage courant, dinanderie, cuirs travaillés, laines, produits tinctoriaux, épices, etc., régnait une animation extraordinaire. L'activité du commerce était interrompue pendant la durée de la foire. Cette dernière se tenait généralement à proximité immédiate de la ville, non loin des murailles. Beaucoup de ces réunions commerciales ne connurent jamais qu'un rayonnement régional. En Flandre, les foires de Thourout, Messines et Gand étaient déjà très fréquentées à la fin du 11^e siècle. Dans la vallée mosane, les foires de Visé et de Dinant, pas plus que la foire d'Herbatte à Namur, celle de Gravioule à Liège ou du Neufmoustier à Huy ne paraissent avoir atteint à aucun moment la renommée internationale.

Il en va tout autrement des foires de Champagne, qui se tenaient succes-

sivement dans plusieurs villes de ce comté : Provins, Troyes, Lagny et Bar-sur-Aube. Bien situées à l'intersection des grands courants d'échanges commerciaux, elles constituèrent rapidement un pôle d'attraction particulièrement actif tant pour les marchands du Nord et du Nord-Ouest de l'Europe (Flandre, pays mosan, France du Nord, Angleterre, Empire) que pour les hommes d'affaires italiens. De rendez-vous bientôt traditionnel de ces spécialistes des échanges, elles ne tardèrent pas à se muer en véritables places bancaires, où les dettes se réglaient, souvent par compensation, et où se négociaient les lettres de change. Dans ces conditions, l'utilisation du crédit y prit un essor considérable, tandis que les techniques comptables, réalisant d'importants progrès, connaissaient par leur intermédiaire une diffusion extraordinaire. Au 14^e siècle, les foires de Francfort sur le Main connurent dans l'Empire un succès comparable et exercèrent une influence identique. De plus en plus, le commerce international devint affaire de banquiers et de spécialistes.

IV. La vie sociale

A partir du XI^e siècle, la population des villes augmente de façon à peu près continue. Cet accroissement est alimenté en grande partie par l'afflux des serfs vivant sur les domaines voisins ; les techniques agricoles du temps ne parviennent plus à les faire vivre sur leurs terres trop peuplées et l'espoir de la réussite les attire dans les villes en expansion, où commerce et artisanat réclament une main d'œuvre de plus en plus abondante. On dénombre cependant parmi eux un faible pourcentage d'habitants originaires de contrées plus éloignées.

Quand on commence à pouvoir en estimer le nombre d'habitants avec une approximation suffisante, soit en général vers le milieu du 14^e siècle, on constate que nos régions possèdent quelques centres très peuplés, comme Gand (50.000 habitants), Bruges (35.000), Ypres (10.000). Les villes mosanes occupent un rang moins élevé : Maastricht avec 10.000 habitants, Huy, Dinant et Namur entre 6.000 et 8.000. Pour sa part, Liège en aurait compté 20.000 au milieu du 15^e siècle.

A l'étranger, les puissantes métropoles de Cologne (30.000), Lübeck (20.000), Paris (150.000), Florence (54.000), etc., abritaient à l'intérieur de leurs murailles une population beaucoup plus nombreuse.

Si l'on met à part le clergé, la population de nos villes au moyen âge se répartit sur le plan social en deux groupes nettement différenciés : les « patriciens » et les « gens du commun ».

1) LES PATRICIENS

Biens meubles et immeubles d'un patricien hutois :

Le testament notarié de Henri le Clockier (1363).

Au nom du Seigneur, Amen (...) homme honnête Henri dit le Clockier, bourgeois de Huy, gisant en son lit, atteint d'une grave maladie mais en son bon sens et en sa bonne mémoire (...) fit, décida et régla son testament et ses dernières volontés de la façon qui s'ensuit :

Premièrement ledit Henri désire que toutes ses dettes soient payées, ses obsèques faites honnêtement et les dommages qu'il a causés remboursés. Après quoi, ledit Henri laisse en aumône pour le remède et le salut de son âme 10 sous de cens à l'église Notre-Dame de Huy pour célébrer son anniversaire chaque année. Item (en outre) à l'église Saint-Denis à Huy 5 sous de cens pour célébrer son anniversaire chaque année. Item au luminaire et aux pauvres de l'église St.-Denis 5 sous de cens. Item aux pauvres du Grand Hôpital sous le Château 1 marc de cens. Et il décida que tous ces legs soient payés sur les cens qu'il possède dans la ville de Huy. Item il laisse à la fabrique de Notre-Dame 10 petits florins (monnaie d'or) à payer en une fois. Item 10 petits florins aux Frères Mineurs (...). Item, il laisse pour Dieu et en pure aumône à Arnold de Warnant, échevin de Huy, 3 marcs de bon cens à prendre sur les cens du dit Henri situés dans la ville de Huy. Item il laisse à son cousin Jean dit l'Empereur toutes les terres et héritages qu'il avait et possédait à Ampsin près de Huy. Item il lui laissa une rente de 4 muids (245 l.) d'épeautre sur un fief situé à Lamontzée (près Huy). Item il lui laissa tout son hennay d'arme (équipement militaire) tel qu'il était. Item il laissa à Catherine, sœur de Jean l'Empereur, 5 marcs de cens gagés sur la maison de feu Henri de Statte, jadis bourgeois de Huy, sise en Griange à Huy. Item il laisse aux héritiers de Henar le Botelhon 6 setiers (1/8 de muid) d'épeautre sur une terre située à Moxheron. Item il laisse à Maroie, femme de Denis le Lombard, sa cousine, toutes les terres et héritages qu'il possédait à Havelange. Item il laisse à son cousin Gilles le Clockier un pré situé à Borsu. Item à sa servante Cathon, 2 muids de mouture, mesure de Huy, gagés sur une terre à Marchin. Item il laisse à Monseigneur Arnold chevalier 30 florins dits moutons d'or, et aussi à Henri son frère 60 moutons d'or à payer en une fois. Et le restant de tous ses biens meubles, héritages, dettes et autres biens, en quelconque lieu, soit à la campagne soit à la ville, ledit Henri les laisse en aumône à Arnold de Warnant et à sa sœur Catherine (...).

(D'après le testament original aux Archives Communales de Huy, Chartrier de la Bienfaisance Publique.)

Le peuple les appelle volontiers les « grands », les « gras ». Ce sont en tout cas des riches qui n'exercent aucun métier manuel, — d'où le nom d'*oisifs* qui leur est parfois donné — mais qui sont changeurs, halliers ou bien marchands de drap, de toile, de vin et commercent avec l'étranger. Donneurs d'ouvrages, ils se chargent d'acheter la matière première et la confient aux artisans, avant de revendre eux-mêmes sur les marchés étrangers ou à la halle, le produit fini. Rentiers, ils placent souvent leurs capitaux en achetant d'importants biens fonciers : maisons en ville ou fermes à la campagne, vignes, champs cultivés, qui convenablement exploités leur rapportent de substantiels revenus en espèces ou en nature. Les grands, ce n'est pas seulement leur fortune qui les distingue du commun. Leur instruction d'abord leur confère sur la masse illettrée des artisans, un prestige indiscuté. Leur habitation en pierre (*steen*) tranche sur la masse anonyme des humbles masures d'artisans. Elle prend souvent le nom de « *tour* » et leur sceaux personnels la reproduisent, non sans orgueil. Leurs vêtements de draps précieux, ourlés de fourrure attirent les regards, tout comme les bijoux

dont ils aiment à se parer. Enfin, leur genre de vie les place à part : leur table est bien fournie en mets recherchés et en vin d'Alsace ou de France. Ils possèdent une armure, montent à cheval, se font appeler « sire » ; rien d'étonnant à ce qu'ils se rapprochent petit à petit de la noblesse dont le genre de vie les attire. Maîtres de la gilde, maîtres aussi de l'échevinage et du Conseil des jurés, ils exercent une véritable domination sur l'ensemble de la vie urbaine, à tel point qu'on a pu qualifier de « régime patricien » l'époque de leur plus grande splendeur (13^e siècle).

2. LES ARTISANS

Inventaire du mobilier d'un artisan aisé : un cordonnier parisien (1318).

Ce sont des biens de feu Fremins d'Amiens le cordonnier et de sa femme qui ont été trouvés en l'hôtel des Quatre Fils d'Aymon lesquels ont été prisés (évalués) sur l'ordre du prévôt de Paris (...).

Premièrement 10 couvertures, 9 coussins de plume et 1 de bourre et 6 petits oreillers (110 sous). Item 6 courtpointes, 2 couvertures fourrées : l'une d'écureuil, l'autre de lapin, une serge, un petit tapis, un marche pied (tapis) mauve et une couverture de laine de mauvaise qualité (30 sous). Item 20 pièces d'étain, pintes et chopines (16 sous). 4. — Item 14 pièces d'airain, pots et poêles (16 sous). 5. — Item 2 chaudrons (3 sous). 6. — Item 2 lanternes, 2 grils, 1 chenêt, 1 pied, 1 trépied (3 sous). 7. — Item 2 trépieds (18 deniers). 8. — Item 24 écuelles d'étain, grandes et petites (9 sous). 9. — Item 5 draps mauves (20 deniers). 10. — Item pour 2 saces (8 deniers). 11. — Item 5 huches, 3 coffres, 1 bouteille, 7 hanaps mauves (16 sous). 12. — Item 1 heaume, 1 bacinet à gorgière, 1 marche de maille, 1 gantelet de baleine, 2 ailettes (épaulettes de fer), 1 écu (bouclier), 1 tunique armoriée (30 sous). 13. — Item 1 mortier (6 deniers). 14. — Item dans le grenier, 1 petite table, 2 formes, 2 selles (escabeaux) de cordonnier. 15. — Item, dans la grande salle, 2 tables à tréteaux, 1 banc, 1 huche dans la salle et 1 dans la cuisine (13 sous). 16. — Item 1 écrin rempli de lettres scellées. 17. — Item, dans la huche qui fut portée de la chambre au grenier, 8 draps, 5 oreillers (16 sous). 18. — Item une robe de serge (2 sous, 6 deniers). 19. — Item au grenier, une huche où était le linge, 3 bancs, 1 table, 2 cuiviers, 1 escabeau, 1 bassin à pied (10 sous).

La monnaie du temps est la livre qui se divise en 20 sous, le sou en 12 deniers.

(G. FAGNIEZ, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce*, t. II, n° 17, Paris, 1900, pp. 37-38.)

Tout à l'opposé, les artisans, gens de métier, bénéficient d'un standing bien moins élevé. Certains d'entre eux parviennent pourtant à une honnête aisance, surtout ceux qui travaillent pour le ravitaillement du marché local, assurés qu'ils sont d'un travail régulier. Tels sont les membres des métiers de l'alimentation (meuniers, bouchers, boulangers, brasseurs) ou certains spécialistes (forgerons, tailleurs, cordonniers). Souvent, ils disposent d'une maison, possèdent leurs outils, exploitent des biens fonciers peu étendus dans le voisinage de la ville. Mais il n'en va pas de même des travailleurs des industries d'exportation surtout

ceux de la draperie, mal considérés, ils forment un véritable prolétariat. Logés dans des maisons de torchis, pauvrement vêtus, souvent relégués en dehors de l'enceinte en raison de leur propension aux émeutes soudaines et brutales, tisserands, teinturiers et foulons « *aux ongles bleus* » sont mal vus, mal considérés. Pour leur gîte comme pour leur pain, ils sont sous la coupe des maîtres et des patriciens.

3. LES CONFLITS SOCIAUX

La gestion des villes par les patriciens et les revendications populaires à la fin du XIII^e siècle :

Nous voyons beaucoup de bonnes villes où les bourgeois pauvres et ceux de condition moyenne ne prennent aucune part à l'administration de la ville, qui est tout entière entre les mains des hommes riches, parce que la commune les redoute en raison de leur fortune ou de leur parenté. Il advient que les uns sont maires, jurés, receveurs, et que l'année d'après, ils transmettent leur office (...) à leurs proches parents (...). Les riches s'entendent pour soustraire leur comptabilité à tout contrôle, et c'est vainement qu'on soulève contre eux une accusation de fraude ou de tromperie, pour fondée qu'elle soit. Aussi les pauvres ne les pouvaient-ils souffrir, mais ils ne connaissaient pas de moyen légal de faire valoir leur droit sauf en s'insurgeant.

(PH. DE BEAUMANOIR, *Coutumes du Beauvaisis*, Ch. L., § 1522, éd. A. SALMON, t. II, p. 269, Paris, 1900).

Pareille sujétion économique et politique éclaire parfaitement l'origine des conflits de plus en plus graves et de plus en plus sanglants qui vont mettre aux prises les deux groupes sociaux. A présent dotés, grâce aux métiers, d'une organisation cohérente, les gens du commun se risquent à reprocher aux patriciens la gestion à leur profit exclusif des finances urbaines et le monopole qu'ils se sont arrogé de tous les organes de direction de la commune.

C'est à partir de la fin du XIII^e siècle que les conflits les plus violents éclatent. Tous n'évoluent d'ailleurs pas de la même façon. L'intervention du prince-évêque de Liège, du comte de Flandre en faveur de l'un des partis, parfois même du souverain Philippe le Bel en Flandre, en modifie le cours.

En Flandre, en effet, les gens de métier, d'un esprit *national*, soutiennent le comte Gui de Dampierre dans sa lutte contre son suzerain, le roi de France Philippe le Bel. Les *Leliaerts*, partisans du lys français, sont les patriciens, adversaires du comte, tandis que les griffes du lion de Flandre fournissent leur emblème aux *Klauwaerts* populaires. A la suite de la confiscation du comté par le roi, les métiers de Bruges se soulèvent, massacrant pêle-mêle Français et patriciens (Mâtines brugeoises). Toutes les communes flamandes se joignent à l'insurrection ; leurs milices écraseront à Groningue, près de Courtrai, l'armée royale envoyée pour rétablir l'ordre (Bataille des Eperons d'or, 1302). Plus tard, ce sont encore les métiers qui formeront la masse de manœuvre sur laquelle s'appuient Jacques Van Artevelde au début de la Guerre de Cent Ans, puis son fils Philippe (1382). Parallèlement, la main-mise des métiers sur l'administration urbaine, plus ou moins complète selon les villes, sera néanmoins sensible.

Il en est de même ailleurs. Si les soulèvements populaires échouent à Namur (1293) et n'aboutissent que tardivement en Brabant (Louvain, 1378 ; Bruxelles, 1424), par suite de l'intervention décisive des princes en faveur du patriciat, dans la principauté de Liège, l'évolution arrive à son terme normal. A Huy, les métiers se soulèvent en 1298 et les patriciens locaux sont contraints d'abandonner la ville pendant deux ans. A Liège, les métiers entrent au Conseil des Jurés en 1303. Une tentative désespérée des patriciens en vue de rétablir par la force leur suprématie, aboutit au sanglant « Mal Saint-Martin » (1312) où périt, dans l'incendie de la collégiale, la fleur du patriciat local. A la fin du siècle, les métiers liégeois ont remporté une victoire totale. Ils contrôlent le conseil des Jurés, au point que pour prendre part à la vie publique, les patriciens doivent s'inscrire dans l'un des 32 bons métiers de la Cité. Gardons-nous cependant de voir dans cette victoire des métiers un triomphe populaire. Ce sont les *maîtres* surtout qui profitent de ces conquêtes politiques. La *démocratie* liégeoise de la fin du XIV^e siècle est en définitive une *démocratie de petits bourgeois*. (F. Vercauteren)

L'épisode du Mal Saint-Martin à Liège (1312).

a) Un récit circonstancié.

Les Grans de Liège supportaient mal que le mambour [Arnold de Blankenheim], prévôt du chapitre St. Lambert prit le parti des éléments populaires et les empêchât de dominer ceux-ci comme ils en avaient toujours eu l'habitude jusque-là. Aussi, dans le but de rétablir leur autorité, s'allièrent-ils aux nobles du pays ainsi qu'à quelques grands de Huy, au comte Arnold [V] de Looz. La nuit du jeudi au vendre 4 août [1312], réunis sur le marché, ils mirent le feu aux échoppes où l'on vendait la viande. A cette nouvelle, le peuple court aux armes. Et pendant qu'il combat sans ordre contre les grands, voici le prévôt entouré de ses partisans, son frère l'abbé de Prim et quelques chanoines suivis de leurs serviteurs qui se rassemblent dans l'église à la lueur des torches, puis, par les portes ouvertes, se précipitent sur le marché au secours du peuple. La lutte s'engage, les torches s'éteignent ; dès le premier choc, Gauthier de Brunschoren, chanoine de Liège, est tué. A cette vue, la panique fait se regrouper les éléments populaires qui combattaient jusque là en ordre plus ou moins dispersé. Mais, à l'approche de l'aube, les grands, craignant la fuite de leurs adversaires qui ne cessent de croître, commencent à se diriger en bon ordre vers l'église Saint-Martin afin d'y trouver un refuge plus sûr. Tout à coup, non loin de l'église Sainte-Croix, le prévôt qui les poursuivait l'épée à la main tombe sous leurs coups. Les grands continuent à monter lentement la foule des gens du peuple à leurs trousses, à chaque fois qu'ils font mine de se retourner, elle prend la fuite. Lorsqu'ils arrivèrent auprès de l'église sus-dite, le jour se levait. De Vottem, des hommes armés revêtus de blanc, en signe de l'union, arrivaient pour se joindre aux gens du peuple, tandis que les houiileurs escaladaient le petit chemin qui le long des murs de la Cité, conduit de la porte Ste-Marguerite à l'église sus-dite. Attaqués de toutes parts, les grands ont de bonnes raisons de prendre peur ; comme ils ne pouvaient songer à résister plus longtemps à la foule, ils cherchèrent refuge dans l'église. En effet, comme quelques-uns d'entre eux avaient

projeté de s'enfuir par une porte de la Cité [St.-Martin], Jean de Mont, maître de la Cité, élu du parti populaire, qui s'était vendu aux grands, changea brusquement d'avis et fit fermer la porte. Alors, le peuple, au comble de la fureur, jeta des fagots contre l'église, y mit le feu et la brûla avec tous ses occupants.

La Chronique de Jean de Hocsem, livre I, chap. XXXIII, éd. G. Kurth, pp. 135-136. Bruxelles, 1927.

b) Simple mention.

La même année, le 4^e jour d'août, les grands bourgeois de Liège sont tués dans l'église St.-Martin par la communauté de cette ville.

(LEVOLD DE NORTHOFF, *Chronique des comtes de La Marck*, éd. F. Zscayek, p. 65. Berlin, 1930.)

A. JORIS

INFORMATION PEDAGOGIQUE

LEÇONS TYPES

LA REVOLUTION RUSSE ET L'U.R.S.S. (1^{ère} partie)

Classe de cinquième des humanités

Bibliographie

OUVRAGES DE BASE :

- CROUZET Maurice, *Histoire générale des civilisations*, t. VII : *L'Epoque contemporaine*, Paris, P.U.F., 1959.
- PIRENNE Jacques, *Histoire de l'Europe*, Bruxelles, Renaissance du Livre, s.d.

OUVRAGES SPECIAUX :

- ARAGON, *Histoire parallèle, Histoire de l'U.R.S.S. de 1917 à 1960*, t. I, Paris, Presses de la Cité, 1962.
- BRUHAT Jean, *Histoire de l'U.R.S.S.*, Coll. „Que sais-je ?”, Paris, P.U.F., 1954.
- COQUIN François-Xavier, *La Révolution russe*, Coll. „Que sais-je ?”, Paris, P.U.F., 1962.
- GOURFINKEL Nina, *Lenine*, Coll. „Le Temps qui court”, Paris, Edition du Seuil, 1959.
- *Histoire de l'U.R.S.S.*, Moscou, Editions en langues étrangères.
- *Lénine*, ouvrages et textes cités.
- NOLDE (Baron Boris), *L'Ancien Régime et la Révolution russe*, Coll. A. Colin, Paris, 1935.
- PEYRET Henri, *L'U.R.S.S.*, Coll. „Le Monde a changé”, P.U.F., 1961.
- WALTER Gérard, *Lénine*, Coll. Marabout Université, 1963.

MANUELS :

- ALBA A., ISAAC J. et BONIFACIO A., *Histoire contemporaine (1852-1939)*, Cours d'Histoire Malet-Isaac, Paris, Hachette, 1953.
- BOUILLON J., SORLIN P. et RUDEL J., *Le Monde contemporain*, Coll. d'Histoire, Paris, Bordas, 1963.
- HAYT F., *Histoire générale du XVII^e siècle à nos jours*, Coll. Roland, Namur, Wesmael-Charlier, 1961.
- MICHEL G., VAN DEN EYNDE M. et DORCHY H., *Les Temps modernes et contemporains*, Coll. Sciences et Lettres, Liège, 1958 (Manuel des élèves).

RECUEILS :

- *Etudes soviétiques, passim*, Paris.

- *Album de la Grande Guerre*, N^{os} 33 à 37 (1917-1918), Berlin.
- CLIO XX^e, *Insurrections et Révolutions dans le monde*, N^o 1.

Matériel didactique

- CARTE MURALE : *Expansion of Russia*, Coll. European History Maps, Chicago.
- CARTES des manuels cités.
- TEXTES stencillés (ou enregistrés) : voir leçon proprement dite.
- ILLUSTRATIONS projetées à l'épiscopes et extraites de :
Album de la Grande Guerre,
Documents des Amitiés Belgo-Soviétiques, Bruxelles,
Le Patriote Illustré, Bruxelles,
 ouvrages et recueils cités.

Il existe en outre 2 STRIP FILMS sur le sujet (légendes en russe) :

1. *Révolution socialiste d'octobre.*
2. *Intervention étrangère et guerre civile.*
 (Nouveau Studio, Chaussée de Gand, 289, Bruxelles 8.)

Méthode et déroulement de la leçon

A. METHODE :

1. Redécouverte à partir des cartes, illustrations et textes présentés et analysés successivement, puis synthèses partielles.
2. Méthode expositive : pour certains faits non illustrés.
3. Synthèse finale.

B. MOTIVATION DE LA LEÇON :

Illustrations : 47^e anniversaire de la révolution d'Octobre à Moscou (Etudes soviétiques, n^o 201, pp. 16-20) : montre toute l'importance accordée aujourd'hui à cet événement capital.

C. RAPPEL DES NOTIONS ETUDIEES AU COURS DES LEÇONS PRECEDENTES :

1. L'insurrection de 1904-1905 et son échec.
2. La Grande Guerre : le front oriental.

D. LA LEÇON PROPREMENT DITE :

1. CAUSES DE LA RÉVOLUTION

a) La situation sur le front :

Illustrations :

- *Débâcle de l'armée : Russes fuyant devant les Allemands (Album de la Grande Guerre, n^o 35, 1917).*

— *Milliers de prisonniers russes à Lemberg* (ibid.).

— *Carte du front oriental montrant le recul des armées russes depuis 1915* (MICHEL G., VAN DEN EYNDE M. et DORCHY H., *Les temps modernes et contemporains*, p. 270 ou p. 532).

b) à l'intérieur du pays :

Quelques chiffres illustrant la situation à Pétrograd en février 1917 : température : —20°, arrivage de la farine : 57 % de la normale, hausse des prix des denrées : 300 à 600 %, 80.000 grévistes le 14 février (F. COQUIN, *La révolution russe*, pp. 23-26 ; B. NOLDE, *L'ancien régime et la révolution russe*, pp. 111-112).

Texte : Extrait du rapport d'une mission française : „Rien ne donne idée du désordre, du gâchis qui règnent en Russie, de l'absence complète de gouvernement et de direction quelconque, dans tous les services... Le pays manque d'approvisionnements et la famine est menaçante... La mauvaise organisation des chemins de fer rend le trafic impossible. On n'a plus assez de locomotives, on a tout usé sans rien réparer... Partout, même dans les salons, même à la Cour, on parle couramment de la nécessité de se débarrasser de l'empereur et de l'impératrice...” (GENET, *Cinquante ans d'histoire*, t. I, pp. 433-434, cité par F. HAYT, *Histoire générale du XVII^e siècle à nos jours*, p. 286).

Il est facile, dès lors, de déduire les causes de la première révolution.

2. LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1917⁽¹⁾

III. : *Manifestation populaire à Pétrograd — février 1917* (J. BOUILLON, P. SORLIN et J. RUDEL, *Le monde contemporain*, p. 40).

Textes : Télégramme du président de la Douma au tsar (26 février) : « *Anarchie dans la capitale, le gouvernement est paralysé. On tire en désordre dans les rues. Certaines troupes se tirent mutuellement des coups de feu. Il est nécessaire de confier immédiatement à une personne jouissant de la confiance du pays le soin de former un nouveau gouvernement... Tout retard est mortel.* » (F. COQUIN, *op. cit.*, p. 35.)

Télégramme de la garnison au tsar (28 février) : « *L'ordre n'a pas pu être rétabli à Pétrograd.* » (Ib., p. 37.)

Les textes montrent que les manifestations, pacifiques au début, ont dégénéré en une véritable insurrection, d'où la démission du gouvernement (27 février) et l'abdication de Nicolas II (2 mars).

3. L'INTERVALLE : LA „DUALITÉ DU POUVOIR”.

Texte de Lénine : « *L'originalité de notre révolution, c'est qu'elle a créé la dualité du pouvoir... En quoi consiste la dualité du pouvoir ? En ceci : à côté du gouvernement provisoire de la bourgeoisie s'est constitué un autre gouvernement, faible encore, embryonnaire, mais existant indéniablement dans la réalité et qui grandit : le Soviet des députés ouvriers et soldats.* » (J. BRUHAT, *Histoire de l'U.R.S.S.* p. 20.)

Il convient maintenant de comparer l'action de ces deux „gouvernements” :

(1) Conformément à l'usage, les dates sont indiquées d'après le calendrier russe orthodoxe, en retard de 13 jours sur le calendrier grégorien adopté le 1^{er} février 1918.

a) Le gouvernement provisoire.

Que représente-t-il ? La bourgeoisie (libérale) : 11 % de la population totale d'après le recensement de 1897.

Que veut-il ?

Ill. : *Kerenski et le général Alexeiev en tournée d'inspection au front en mai 1917* (ARAGON, p. 224) = volonté de continuer la guerre contre l'Allemagne.

Texte : Extrait des Mémoires du général Bontch-Brouïévitch : « *Je connaissais bien l'état d'esprit du soldat... S'étant par miracle sorti sain et sauf des balles allemandes, des obus et des gaz empoisonnés, l'homme du front voulait respirer à plein poumon, s'en retourner chez lui à l'usine ou au village.* » (Ib., p. 37.)

On peut donc conclure à la faiblesse et à l'impopularité du gouvernement provisoire.

b) Les Soviets des députés ouvriers et soldats.

Que représentent-ils ? Les ouvriers, les soldats et plus tard les paysans.

Que veulent-ils ?

Texte de Lénine : « *Pouvoir aux soviets, terre aux paysans, paix aux peuples, pain aux affamés.* » (B. NOLDE, op. cit., p. 173.)

Bref, un programme très simple (= slogan), fait pour rallier la masse des mécontents.

L'action des chefs du parti bolchévik : Lénine, Trotsky, Staline, etc., revenus en Russie dès avril 1917 :

Ill. : *Portrait de Lénine* (ARAGON, op. cit., p. 224).

Textes : Note de l'ambassade anglaise : « *Lénine est un bon organisateur et un homme extrêmement dangereux, et il est fort probable qu'il aura de nombreux partisans à Pétrograd.* » (J. BRUHAT, op. cit. p. 21.)

Lettre de Lénine (mars 1917) : « *Ouvriers, vous avez accompli des prodiges d'héroïsme populaire et prolétarien dans la guerre civile contre le tsarisme, vous devez accomplir des prodiges d'organisation populaire et prolétarienne pour préparer votre victoire dans la seconde étape de la Révolution.* » (Ib., p. 21.)

Leur objectif est de préparer la seconde étape de la révolution : d'insurrection prolétarienne.

4. LA RÉVOLUTION D'OCTOBRE.

a) La préparation par Lénine:

Texte : Lettre de Lénine (25-27 septembre) : « *Il faut, sans perdre une minute, organiser l'état-major des détachements insurrectionnels, répartir nos forces, lancer des régiments sûrs aux points les plus importants, cerner le Théâtre Alexandre, occuper la forteresse Pierre-et-Paul, arrêter l'état-major général et le gouvernement, envoyer contre les élèves-officiers des détachements prêts à mourir plutôt que de laisser l'ennemi pénétrer dans les centres vitaux de la ville ; nous devons mobiliser les ouvriers armés, les appeler à une lutte ultime et acharnée, occuper simultanément le télégraphe et le téléphone, installer notre état-major de l'insurrection au central téléphonique, le relier par téléphone à toutes les usines, à tous les régiments, à tous les centres de lutte armée... » (ARAGON, op. cit., p. 67).*

Le plan de l'insurrection est donc établi minutieusement, « comme un art ».

b) La réalisation : peut être illustrée par quelques épisodes choisis :

Illustrations : Pétrograd (24-26 octobre) :

- *Le croiseur Aurora (Documents des Amitiés belgo-soviétiques).*
- *Lénine arrivant au Smolny (ib.).*
- *Les Bolchéviks occupant le central téléphonique (ib.).*
- *L'assaut du Palais d'Hiver, dernier bastion du gouvernement (ib.).*
- Moscou (2 novembre) : la prise du Kremlin (ib.).*

c) La prise du pouvoir :

Texte : Proclamation du 11^e Congrès des Soviets — 7 novembre : « Fort de la volonté de l'immense majorité des ouvriers, des soldats et des paysans, fort de l'insurrection victorieuse des ouvriers et de la garnison de Pétrograd, le Congrès (des Soviets) prend le pouvoir... » (J. BRUHAT, op. cit., p. 26 ou G. MICHEL, M. VAN DEN EYNDEN et H. DORCHY, op. cit., p. 300.)

Les Bolchéviks sont maîtres des grandes villes, il leur reste à rallier la masse paysanne.

5. LE NOUVEAU RÉGIME (SOVIÉTIQUE = COMMUNISTE).

Il ne manque pas de textes pour étudier le programme et les réalisations du régime soviétique sous Lénine. Celui-ci nous a paru particulièrement significatif :

Texte : « Déclaration des droits du peuple, des travailleurs et des exploités », proposée par Lénine à l'Assemblée constituante des Soviets, janvier 1918 (à comparer avec la Constituante et la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789) (1) :

1. *« La Russie est déclarée république des Soviets des ouvriers, soldats et paysans.*
2. *La République russe se constitue sur la base d'une union libre des nations libres.*
3. *Tout le pouvoir appartient aux Soviets.*
4. *L'Assemblée constituante déclare :*
 - a) *toute la terre appartient au peuple qui travaille ;*
 - b) *le contrôle ouvrier des entreprises est considéré comme le premier pas vers la remise totale des usines, mines, transports, etc. dans les mains de l'Etat ouvrier et paysan ;*
 - c) *la remise des banques dans les mains de l'Etat est considérée comme une des conditions de l'affranchissement des masses laborieuses du joug du capital ;*
 - d) *le service du travail obligatoire pour tous est introduit en vue de l'extirpation des éléments parasites de la société ;*
 - e) *afin... d'empêcher toute tentative de rétablissement du pouvoir des exploités, est décrété l'armement des travailleurs, la formation de l'armée rouge socialiste des ouvriers et paysans et le désarmement total des classes possédantes.*

(1) Pour la facilité de l'analyse, les points essentiels de la Déclaration ont été seuls reproduits et numérotés.

5. *L'Assemblée constituante approuve pleinement la fraternisation au front et la conclusion, à tout prix, d'une paix démocratique sans annexions ni contribution.* » (G. WALTER, *Lénine*, p. 396.)

A partir de ce document, il est aisé de dégager les structures du nouveau régime (voir Résumé). Il reste un dernier point : la conclusion de la paix avec l'Allemagne :

Ill. : Fraternisation des soldats russes et allemands sur le front (ARAGON, *op. cit.*, p. 224).

Réception de la délégation russe à Brest-Litovsk (*Album de la Grande Guerre*, n° 36).

Après l'armistice et de longues négociations entre délégués russes et allemands, la paix est signée le 3 mars 1918.

6. CONCLUSIONS.

a) *Carte des frontières occidentales de la Russie avant 1918 et en 1922* (J. BOUILLON, P. SORLIN et J. RUDEL, *op. cit.*, p. 33).

La carte fait ressortir l'étendue des pertes subies par la Russie : 25 % de sa population, de ses terres arables, etc. ; bref, traité désastreux et inévitable. [L'avis de Lénine : « *C'est une sale paix, une paix infâme, mais vous devez la signer au nom de la Révolution.* » (G. WALTER, *op. cit.*, p. 415.)]

b) *Illustrations : Meetings et manifestations populaires à Moscou, 1918 et 1919* (H. PEYRET, *L'U.R.S.S.*, p. 16 et 17 ; *Le Patriote Illustré*, 1919-1920 ; *Etudes Soviétiques*, n° 145, p. 12, etc.).

L'analyse révèle la présence de foules prolétariennes. Le nouveau régime a donc l'appui de la masse de la population : soldats, marins, ouvriers, paysans (en partie).

* * *

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées (1), Lénine a réussi à établir le régime soviétique sur une base solide ; il reste à voir, dans une seconde leçon, comment son œuvre a été complétée par Staline.

Questionnaire de révision

1. Comment expliquez-vous la naissance de la première révolution russe de 1917 ? de la seconde ?
2. Caractérisez chacune d'elles (*bourgeoise, prolétarienne*).
3. Montrez le rôle capital de Lénine dans la préparation et le déroulement de la révolution.
4. En vous basant sur la Déclaration de 1918, faites un tableau des premières mesures collectivistes. Pourquoi ont-elles été bien accueillies par la masse ?

(1) S'il reste du temps disponible au cours de la seconde leçon, le professeur peut évoquer ces difficultés : troubles intérieurs, famine, campagne des armées blanches, intervention des Alliés, par quelques illustrations (ex. documents des Amitiés Belgo-Soviétiques).

5. D'après la carte, comparez la frontière occidentale de la Russie avant et après 1918. Concluez.
6. Définissez très simplement : Soviet, fédération, nationalisation, collectivisme. Recherchez-en des exemples actuels.

Questions d'examen

1. Comment expliquez-vous l'échec de la Révolution russe de 1905 et le succès de celle de 1917 ?
2. Par l'analyse de textes comparés, montrez que Lénine a suivi la doctrine de K. Marx et que l'expression marxisme-léninisme est justifiée.

Aspect du tableau

Lexique

Pétrograd
Soviet
bolchévik
fédération d'Etats
nationalisation
collectivisme
meeting

LA REVOLUTION RUSSE ET L'U.R.S.S.

1. *Causes de la première révolution de 1917 :*
Sur le front : les défaites des armées russes : le moral des soldats est atteint.
Dans les grandes villes (Pétrograd) : le froid, la faim, le désordre, le gâchis, la faiblesse du gouvernement et du tsar.
2. *La Révolution de février 1917 :*
Manifestations populaires à Pétrograd, dégénérant en véritable insurrection, d'où la démission du gouvernement et la fin du tsarisme.
3. *L'intervalle : « la dualité du pouvoir » :*
 - a) le gouvernement bourgeois : faiblesse et impopularité.
 - b) les Soviets des ouvriers et soldats : préparation d'une seconde révolution (prolétarienne).
4. *La Révolution d'octobre 1917 :*
Après une minutieuse préparation, prise du pouvoir par Lénine et le parti bolchévik (24-25 octobre = 6-7 novembre).
5. *Le régime soviétique sous Lénine :*
Les grandes réformes :
 - a) l'Etat : République des Soviets, fédération de nations libres et égales en droits (= U.R.S.S. en 1922) ;
 - b) dictature des Soviets (= du prolétariat) ;
 - c) terre confisquée aux grands propriétaires et distribuée aux travailleurs ;
 - d) moyens de production et de transport placés sous le contrôle de l'Etat, puis nationalisés ;

-
- e) banques et commerce nationalisés ;
 - f) travail obligatoire pour tous : élimination des « parasites » ;
 - g) création de l'armée rouge ;
En résumé, élimination de la propriété privée au profit de l'Etat *prolétarien*.
 - h) Conclusion d'une paix séparée avec l'Allemagne (en mars 1918).

Conclusions :

Sur le plan extérieur : la Russie subit des pertes importantes (*carte*).

Sur le plan intérieur : le régime soviétique a une base solide et l'appui des masses.

Charles DE PESTER

NAISSANCE, VIE ET MORT D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME: CHARBONNAGE DE BERNISSART-HARCHIES

5^e moderne ou latine (2 leçons de 50 minutes)

Bibliographie

A. OUVRAGES GÉNÉRAUX :

1. BRIZON, Pierre, *Histoire du travail et des travailleurs*, Bruxelles, Edition de l'Eglantine, 1926.
2. LEFRANC, Georges, *Histoire du travail et des travailleurs*, Paris, Flammarion, 1957.
3. LESOURD, J.A. et GERARD, C., *Histoire économique : XIX^e et XX^e siècles*, (Coll. : U : 2 volumes), Paris, Colin, 1965.
4. ROUSSEAU, Pierre, *Histoire des techniques et des inventions*, Coll. : *Les grandes études historiques*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1960.
5. ROUSSEAU, Pierre, *Histoire générale du travail*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1962.
Volume 3 : *L'ère des révolutions (1765-1914)*.
Volume 4 : *La civilisation industrielle (de 1914 à nos jours)*.

B. OUVRAGES SPÉCIAUX :

1. BALLEZ, Henri, *Histoire de Bernissart*, Bernissart, Ballez, 1952.
2. CASIER, Edgard, *Les iguanodons de Bernissart*, Bruxelles, Editions du Patrimoine de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, 1960.
3. DAUBY, J., *La question ouvrière en Belgique. Causes de nos crises ouvrières; remèdes possibles*, Bruxelles, Lebègue, 1871.
4. LAURENT, Emmanuel, *Les mystères de la mine*, Marcinelle, Dupuis.
5. ROLLAND, A., *Aménagement de la forêt domaniale de Bonsecours. Travail de fin d'études pour l'obtention du grade d'ingénieur agronome*, Louvain, Université : Institut agronomique, 1954.
6. SEE, Henri, *Les origines du capitalisme moderne (esquisse historique)*, Coll. Armand Colin, Paris, Colin, 1951.
7. VERCLEYEN, Jean, *Histoire du charbon*, Bruxelles, Labor, 1965.
8. VERCLEYEN, Jean, *L'industrie charbonnière belge*, Bruxelles, Fédéchar, 1959.

9. VERCLEYEN, Jean, *Mémento des valeurs cotées aux bourses belges*, Bruxelles, Informa, 1963.
10. VERCLEYEN, Jean, *Le rôle des holdings*, Bruxelles, Brufina, 1962.
11. VERCLEYEN, Jean, *Société anonyme des Charbonnages de Bernissart. Notice pour l'exposition internationale de 1905 à Liège*, Bernissart, Piron, 1905.
12. VERCLEYEN, Jean, *Société anonyme des Charbonnages de Bernissart. Statuts*, Bruxelles, Imprimerie industrielle et financière, 1950.

C. MANUELS :

1. GOTHIER et MOREAU, *Histoire universelle, y compris l'histoire de la Belgique*, 2^e volume, Liège, Dessain, 1957.
2. HAYT, F., *Histoire générale*, 2^e volume : du XVII^e siècle à nos jours, Namur, Wesmael-Charlier, 1961.
3. MICHEL, G., VAN DEN EYNDE, M. et DORCHY, H., *Les temps modernes et contemporains, de 1621 à nos jours*, Liège, Sciences et Lettres, 1962.

D. RECUEILS DIVERS :

1. ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME, *La révolution industrielle, 1750-1850. Exposition d'archives. Catalogue*, Bruxelles, Ministère Educ. Nationale, 1964.
2. DESCHAMPS, H.T. et POULIGO R., *Recueil de textes d'histoire, tome IV : L'époque contemporaine (1789-1870)*, Liège, Dessain, 1962.
3. —, *Gazette des Pays-Bas*, 2 août 1830, n° 214, p. 1, Bruxelles, Bibliothèque Royale (Cote JB.128.1830).
4. —, *Moniteur Belge*, annexe au *Moniteur Belge* du 6 mars 1890, p. 307, Bruxelles, Bibliothèque royale.
5. —, *Le recueil financier*, Bruxelles, Bruylant.
6. —, *Rapports d'extraction, 1878, 1^{er} trimestre, Charbonnage de Bernissart*.
7. —, *Rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires de la S.A. des Charbonnages de Bernissart*, Bruxelles, Edimco, années 1945 à 1964.
8. —, *Rapports présentés aux actionnaires de la Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie (BRUFINA)*, Exercices 1961 et 1963.

E. REVUES :

1. *Agence économique et financière*, numéro du 3 juillet 1959 : « *Les holdings dans l'économie belge* », Bruxelles A.E.F., 1959.
2. *Le charbon belge face à l'avenir : supplément à l'Agence économique et financière* du 26-11-63, Bruxelles A.E.F. 1963.
3. *Histoire et enseignement*, bulletin de la Fédération belge des professeurs d'histoire, Bruxelles, F.B.P.H., 1959-1960.
4. *L'iguanodon*, périodique illustré pour le personnel des Charbonnages de Bernissart, années 1955 à 1959.

5. *L'industrie charbonnière, Bruxelles. Fédération charbonnière de Belgique, 1956 à 1959.*

Matériel didactique

A. CARTOGRAPHIE :

1. Planisphère
2. Europe
3. Carte de Belgique
4. Carte de la forêt de Bonsecours et des environs indiquant les puits individuels des 18^e et 19^e siècles.

B. DOCUMENTS VISUELS :

1. Film sonore 8 mm couleur : „Bernissart” (8 minutes) - Inédit.
2. Diapositives (personnelles).
 1. La baguette divinatoire (Agricola 1555).
 2. « Fendue »
 3. Descente dans les mines au 16^e s. (Agricola 1555)
 4. La roue à aube actionne des séries de pompes (Gravure anonyme, 16^e s.)
 5. « Gazette des Pays-Bas » (2 août 1830)
 6. Carte de la concession
 7. Machine à vapeur
 8. Chantier Négresse (N° 1)
 9. Sur le terril (N° 3)
 10. Puits n° 2 (Moulin)
 11. Puits n° 3 (Ste Barbe)
 12. Action au porteur (1949)
 13. Treuil électrique
 14. Locomotive Diesel du fond.
3. Photocopies des actes officiels de 1830 et 1890.
4. Copie de l'acte de 1838.
5. Action au porteur de la S.A. des Charbonnages de Bernissart.
6. Journaux de bourse : 1963, 1964.
7. Bilans de la S.A. de 1944 à 1964 (Un exemplaire par élève).
8. Objets à exposer :
 - Sac à charbon de Bernissart
 - Charbon et agglomérés de Bernissart
 - Schiste houiller découvert dans la forêt de Bonsecours
 - Lampes et pic de mineurs de Bernissart.
9. Photos diverses à exposer.
10. Documents sonores (magnétophone) : — Acte de 1830 (abrégé).
 - Acte de 1838 (abrégé).
 - Acte de 1890 (abrégé).

Méthode

1ère leçon :

Film introductif (sonore, couleur, 8 mm, 8 minutes) : « Bernissart ».

Puis :

Carte :
habitat des
Eburons.

1. EXPLOITATION INDIVIDUELLE DE LA HOUILLE

Nous venons de revivre l'histoire des charbonnages de Bernissart. Nous allons nous pencher à présent sur le problème de l'exploitation de la houille dans notre pays.

Certains historiens prétendent que les Eburons connaissaient et utilisaient déjà ce combustible lors de l'arrivée de César dans leur pays. Ce qui est certain, c'est qu'ils l'utilisaient sous la domination romaine. En effet, *« des fouilles pratiquées, en 1907, sur la Place St. Lambert à Liège, mirent au jour les ruines d'une villa gallo-romaine. Dans la chambre de l'hypocauste, on trouva de la houille en gros morceaux prêts à être utilisés et, à côté du foyer, du coke bien caractérisé. Des analyses ont prouvé que les murs de la salle et principalement ceux de la cheminée, étaient couverts de suie provenant de la combustion de la houille »*.

Dans VERCLEYEN J., op. cit. p. 94.

Carte :
Versant
hesbignon
de la Meuse
à Liège

Un moine de l'Abbaye de St. Jacques à Liège, nous signale qu'en 1195, *« de la terre noire, propre à faire du feu, fut découverte dans beaucoup de localités de la Hesbaye »*.

(RENIER DE ST. LAURENT,

moine de l'Abbaye de St. Jacques, Liège, 1155-1230).

Plusieurs documents du 13^e siècle font état de mines en exploitation dans le Hainaut, le Namurois et le Pays de Liège.

Q : Comment devait se faire l'extraction de la houille, alors ?

R : Au ras de la terre, à ciel ouvert (= minière)

Par la suite, quand les couches superficielles furent épuisées, il fallut songer à creuser des puits. On arrachait le charbon au sol, on en remplissait une manne d'osier et on le remontait aux échelles. L'exploitation se faisait par un seul homme.

Au cours des siècles, il fallut descendre davantage encore : les mineurs se groupèrent en petites associations de travail.

Q : Pourquoi se groupèrent-ils ?

R : Pour extraire davantage.

Pour éviter les remontées fatigantes.

Pour s'entraider dans la lutte contre les eaux.

Dia 1
Dessin au
tableau
Dia 2
Dessin au
tableau

Dia 3
Dia 4

Carte de
la forêt de
Bonsecours

Texte 1
Enregis-
trement 1
Dia 5, puis
Dia 6

Carte

Et c'est justement cette lutte contre les eaux qui a rapproché les mineurs de notre région. Dès le milieu du 18^e s. (1754) et au cours du 19^e siècle, en effet, ils tâchent d'arracher la houille au sol de la forêt de Bonsecours. Et certains sobriquets portés, en 1965, par des familles de Blaton ou de Bernissart doivent leur origine aux travaux de ces courageux pionniers. Peut-être certains d'entre vous connaissent-ils les « Canards » ⁽¹⁾ et les « Singes » ⁽²⁾, surnoms qui furent donnés aux premiers pour leur courage à travailler dans l'eau, aux seconds pour leur agilité à grimper aux échelles ?

Si nous examinons la carte des exploitations individuelles dans la forêt de Bonsecours entre 1754 et 1830, nous restons étonnés devant le nombre des tentatives malheureuses.

Bien plus de trente fosses ont été reconnues. Pour ma part j'en ai retrouvé et fait photographier trois. Vous les avez vues dans le film. La houille était présente presque partout mais ce qui manquait d'habitude c'étaient les moyens financiers.

Résumé au tableau.

2. EXPLOITATION COLLECTIVE DE LA HOUILLE

C'est ce qu'ont bien compris les personnages que vous retrouvez sur votre premier texte.

Questions :

1. De quand date ce texte ?
2. Quelle période vit alors la Belgique ?
3. Quel événement important s'y prépare alors ?
4. Quand débuta notre révolution de 1830 ?
5. Combien de temps s'est donc écoulé entre la signature de l'Acte par le roi et le début de l'émeute ?
6. Qu'obtiennent les requérants ?
7. Où habitaient-ils ?
8. Situons cette concession sur la carte.
9. Des tentatives d'exploitation ont-elles déjà eu lieu en 1830 ?
10. Pourquoi les Sieurs Isaac et consorts ont-ils été déchus de leurs droits ?

Résumé au tableau :

Comme les travaux de recherches avaient donné de bons résultats, les concessionnaires décidèrent d'aller de l'avant.

(1) Famille Briemant.

(2) Famille Ravez.

Texte 2
Enregistrement 2

Lisons le 2^e texte :

Questions :

1. De quand date ce texte ?
 2. Où a-t-il été établi ?
 3. Par qui ? (Notaire Auguste Tondreau) ⁽³⁾
 4. Qui comparaît devant le notaire ? ⁽⁴⁾
 5. Ces personnages sont-ils les mêmes que ceux du premier acte ?
 6. Combien sont-ils en tout ? (13, dont nous connaissons les noms).
 7. Pourquoi comparaissent-ils devant le notaire ? (Pour associer leurs capitaux en vue d'extraire et vendre le charbon).
 8. En combien de parts fut divisé le capital ? (1224)
 9. Quelle part du capital possédait ainsi le sieur Dimont ? (1/8).
 10. Pourquoi un seul homme ne s'est-il pas occupé de l'exploitation de ces richesses ? (Il en aurait retiré d'autant plus de bénéfices !).
- R. L'exploitation en profondeur exige la mise en place de machines très coûteuses de ventilation, d'exhaure des eaux, de remonte (charbon et personnel). Il fallut ainsi associer les capitaux de 13 propriétaires.

Résumé au tableau.

2^eme leçon

Dia 7
Dia 8
Dia 9
Dia 10
Dia 11

2. EXPLOITATION COLLECTIVE DE LA HOUILLE (suite)

La vente de charbon devenant une excellente affaire, on agrandit : en 1863, la Cie possédait déjà, en plus, des fours à coke et une fabrique d'agglomérés (briquettes et boulets).

Les installations s'étendent de plus en plus. Si bien qu'en 1890, alors que la production annuelle dépassait 160.000 tonnes, les actionnaires décidèrent d'élargir encore l'avoir de la Société.

Questions :

1. Date de l'acte ?
2. Les personnages cités sont-ils toujours de la même famille que ceux cités dans les actes 1 et 2 ?
3. Que veulent-ils ? (réunir des capitaux).
4. Comment ? (en empruntant).
5. En combien de parts le capital est-il divisé ? (11.720).
6. Quel chiffre avons-nous cité pour 1838 ? (1.224).

Texte 3
Enregistrement 3

(3) Le Notaire Robert Alen, 39, Buissière, Péruwelz, détient les minutes du Notaire Tondreau.

(4) Le 10 août 1838 se fondait aussi la Société Civile du Charbonnage de Péruwelz (Notaire Baudelet, Mons).

Dia 12

7. A quoi cet argent va-t-il être consacré ?

Voici une action au porteur du Charbonnage. Elle date de 1949.

Questions :

1. Quel capital possède la Société ?

R. 90 millions ; à l'origine, le capital était de 979.200 F en 1.224 parts ; presque cent fois plus.

2. En combien de parts ? (126.000 ; cent fois plus).

3. A quoi servira cet argent ? (à moderniser).

Résumé au tableau : faire coller un coupon de dividende de la S.A.

Dia 13

Dia 14

Texte 4

Faire lire

Mais regardons le tableau suivant extrait de l'Echo de la Bourse. (Les chiffres cités datent toujours de décembre).

Cours extrêmes des actions de Bernissart.

Nous concluons que les actions de Bernissart perdent de plus en plus de leur valeur.

Feuilletons enfin les bilans de la Société de 1944 à 1964. (Un bilan par élève).

Bilan de :	Profits	Pertes
1944	—	— 4.285.000
1945	—	— 3.483.000
1946	+ 23.712 (5)	
1947	+ 6.707.000 (5)	
1948	+ 9.500.000 (5)	
1949	+ 12.355.000 (5)	
1950	+ 19.944.000 (5)	
1951	+ 27.961.000 (5)	
1952	+ 6.980.000 (5)	
1953	+ 7.079.000 (5)	
1954		
1955		
1956		
1957	+ 7.000.000 (5)	
1958	+ 2.790.000 (5)	
1959		
1960		— 10.423.000
1961		— 11.000.000 (5)
1962		— 9.942.000 (5)
1963 et 1964		— 7.650.000 (5)
(du 01-01-63 au 25-02-64)		— 11.426.000 (5)
Total des pertes :		— 50.461.000

(5) La grosse part des bénéfices est répartie entre les actionnaires. Et les prévisions ?

(6) Ces pertes doivent s'ajouter aux précédentes.

Pourquoi en est-on arrivé à ce point critique ?

Que restait-il à faire ? Fermer le charbonnage. (Ce qui fut fait le 25 février 1964).

Résumé au tableau :

Résumé de la leçon (Inscrit au tableau noir)

NAISSANCE, VIE ET MORT D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME : CHARBONNAGE DE BERNISSART-HARCHIES (7)

I. EXPLOITATION INDIVIDUELLE DE LA HOUILLE.

Depuis le 1^{er} siècle au moins, la houille est extraite du sol de notre pays.
Exploitation à ciel ouvert (= minière).
Exploitation par puits.
Ces procédés d'extraction sont utilisés dans la forêt de Bonsecours depuis 1754.

II. EXPLOITATION COLLECTIVE DE LA HOUILLE.

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. <i>Acte de concession (1830)</i>
(L'ensemble est photocopié)
<i>Texte 1</i>2. <i>Acte de société civile (1838)</i>
(Texte photocopié)
<i>Texte 2</i>3. <i>Acte de transformation en S.A. (1890)</i>
(Texte photocopié)
<i>Texte 3</i>4. <i>Cours extrêmes des actions de Bernissart.</i>
(Texte photocopié)
<i>Texte 4</i>5. <i>Situation financière</i> | <ol style="list-style-type: none">1. En 1830, des propriétaires de notre région obtiennent du roi Guillaume l'autorisation d'exploiter la houille.2. En 1938, les 13 propriétaires de la concession forment une société civile par actions pour l'extraction et la vente du charbon.3. En 1890, la Société veut emprunter de l'argent pour moderniser ; elle crée une S.A. (Société anonyme) dont le capital sera formé par la somme des apports de milliers de prêteurs.
(Faire coller un coupon de dividende de la S.A.).4. Après une longue période favorable, la situation financière devient de plus en plus difficile.5. Le charbonnage est fermé au début de 1964. |
|---|---|

(7) Le titre général ne sera transcrit au tableau qu'en fin de leçon.

Lexique

La concession : privilège que l'on obtient de l'Etat en vue d'une exploitation.

L'exhaure des eaux : épuisement des eaux de mines par les pompes.

Le bilan : compte des profits et pertes d'un négoce.

Exploitation de la leçon

Engager les élèves à :

- rassembler des photos, archives, objets du charbonnage de B.H. ;
- rechercher des actions de sociétés dissoutes ;
- rechercher des bilans de sociétés ;
- rechercher les sites des anciennes exploitations de houille du bois de Bonsecours. Les photographier ;
- photographier, avant leur démolition, les bâtiments du charbonnage de B.H. ;
- collectionner des fossiles.

Questionnaire de révision de la leçon

1. Comment les mineurs extrayaient-ils la houille de nos régions avant 1830 ?
2. Causes des échecs de ces exploitations ?
3. Pour quelle(s) raison(s) les propriétaires du charbonnage de B. H. ont-ils décidé de fonder une Société anonyme ?
4. Causes principales de la fermeture de ce charbonnage ?

Questions d'examen

TEXTE :

« La Société possède une fabrique d'agglomérés qui vient d'être complètement renouvelée ... »

La Société possède aussi des fours à coke sur le rivage, le long du canal de Pommerœul à Antoing ... »

La fabrique d'agglomérés, les fours à coke et le rivage sont reliés entre eux ainsi qu'aux diverses fosses et à la gare de Bernissart, par un raccordement à voie normale. Tous les produits peuvent donc être expédiés soit par fer, soit par eau, au choix des clients.

Un élévateur-transporteur permet de charger deux bateaux de 300 tonnes en dix heures de travail avec un personnel très réduit.

Un matériel spécial et important, qui appartient à la Société, fait la navette entre les diverses fosses et le rivage ... Le raccordement a un développement total de plus de cinq kilomètres ... »

La Compagnie occupe un personnel, tant ouvriers qu'employés, de 1500 personnes ... »

(Extrait de : « S.A. des charbonnages de Bernissart : Notice pour l'Exposition Internationale de 1905 à Liège »).

QUESTIONS :

1. Le charbonnage connaît-il, à cette époque, une ère de prospérité ou de décadence ?
2. Quelles sont les principales causes de cette prospérité ou de cette décadence ?
3. Que possède alors la Compagnie ?
4. Quel acte important avait permis la réalisation de ces travaux ?
5. Peut-on parler ici d'une certaine concentration ? Laquelle ? Expliquez. Comparez avec d'autres cas connus.
6. Quelles furent les conséquences sociales et économiques sur notre région ?

Coordination

1. Avec le cours de français :
Mener enquête auprès de mineurs (vieillards, si possible) sur leurs conditions de travail dans leur jeunesse ; rédiger l'interview comme travail de composition.
2. Avec le cours de sciences : la houille,
les fossiles,
les iguanodons.
3. Avec le cours de travail manuel : réaliser la maquette d'un châssis à molette de B. H.
4. Avec le cours d'arts plastiques (ou la section « photo ») : réaliser un film sur Bernissart (document bientôt impossible à trouver).

Aspect du tableau noir

Naissance, vie et mort d'une Société Anonyme :
Charbonnage de Bernissart-Harchies ⁽⁸⁾.

I. Exploitation individuelle de la houille

— Croquis 1		Commentaires.
— Croquis 2		Commentaires.

II. Exploitation collective de la houille

— (Texte 1)		Commentaires.
— (Texte 2)		Commentaires.
— (Texte 3)		Commentaires.
		+ coupon de dividende.
— (Texte 4)		Commentaires.
— Situation financière		Commentaires.

(8) Le titre général sera ajouté à la fin de la leçon.

Textes

Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas . . .

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, et Notre arrêté du 18 septembre 1818 (Journal officiel n° 35), qui règle l'exécution de cette loi ;

Revu Notre arrêté du 19 janvier 1827, n° 134, par lequel les sieurs Isaac et com. sont déclarés déchus de leurs droits sur la mine de houille connue sous le nom de Veines de Blaton.

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Est accordée, par le présent, aux sieurs A. comte Du Chastel à Hollain, E.C.F.L., prince de Ligne à Bruxelles ; A. duc de Croy-Dulmen à Dulmen ; A. Dumon-Dumortier à Tournai ; J. Coutiau à Tournay ; C. Le Hon à Tournay ;

concession des mines de houille gisantes sous les communes de Blaton, Bernissart, Harchies, Ville-Pommerœul, Grandglise, Stambruges et Péruwelz, province de Hainaut et ce sous une étendue en superficie de (2933 Ha).

7. Les travaux d'exploitation devront être activés endéans les six mois, à dater d'aujourd'hui, et ne pourront être suspendus pendant plus d'un an sans une autorisation spéciale de l'administration des mines.

8. En cas de contravention, la présente concession pourra être révoquée.

Donné, le 16 juin de l'an 1830.

(Signé) Guillaume.

CONTRAT DE SOCIÉTÉ DE LA COMPAGNIE CHARBONNIÈRE DE POMMERŒUL.

Par devant Me Charles Auguste Tondreau, notaire royal de la province du Hainaut, à la résidence de Péruwelz ont comparu :

1^o Monsieur le Comte Albéric Duchastel, propriétaire demeurant et domicilié à Hollain ;

2^o Monsieur Deghuignies, représentant son Altesse le Duc du Croy Dulmen ;

3^o Monsieur Auguste Dumon Dumortier, propriétaire, membre du Sénat belge, demeurant et domicilié à Tournay etc. . . .

Lesquels ont déclaré qu'ils étaient propriétaires des mines de houille gisantes sous les communes de Blaton, Bernissart, Harchies . . .

Et qui voulant former une société civile par actions, pour l'exploitation de ce charbonnage, ils ont établi les clauses et conditions de cette société de la manière suivante ;

ARTICLE 1^{er} : la société se constitue sous la dénomination de Compagnie de Pommerœul.

ARTICLE DEUX : cette société sera régie comme une société civile.

ARTICLE TROIS : l'objet de l'association est de procéder à l'exploitation et à la vente de la houille ou charbon de terre, dans toute l'étendue de la concession.

ARTICLE QUATRE : la société se compose de douze cent vingt-quatre actions réparties comme il suit :

<i>Monsieur Auguste Dumon Dumortier</i>	<i>150</i>
» <i>François Joseph Lehon</i>	<i>135</i>
» <i>le comte Charles Lehon</i>	<i>135</i>

» le comte Albéric Duchastel	107
» le Duc de Croy	90
» le Comte Adolphe Duchastel	88
» le prince de Ligne	60
etc. . . .	
	1.224

Dont acte ; fait et donné à Bonsecours en Péruwelz ce dix-huit avril mil huit cent trente-huit.

13-02-1890

TRANSFORMATION DE SOCIÉTÉ.

Pardevant Me Constant Jonniaux, notaire à la résidence de Pommerœul, province de Hainaut, ont comparu :

1^o M. le Comte Robert du Chastel de la Howarderie, propriétaire demeurant à Hollain, possesseur de cent 17 actions de la société du charbonnage de Bernissart,

.....
3^o M. Edouard Dumon, propriétaire demeurant à Tournay, possesseur de 46 actions,

.....
7^o Monseigneur le Duc Rodolphe de Croy propriétaire demeurant à Dulmen, possesseur de 26 actions . . . au total de 975 actions lesquels ont requis acte comme suit :

Art. 1^{er}. Le Société civile des charbonnages de Bernissart est transformée en Société Anonyme sous la dénomination de « Société Anonyme des Charbonnages de Bernissart ».

.....
Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation de la concession dite de Blaton, qui lui appartient, la fabrication de coke, des agglomérés et autres dérivés . . .

Art. 7. Le fonds social est représenté par 11.720 parts ou actions ne portant aucune mention de valeur en argent et donnant droit à 1/11.720 de l'avoir social et de ses produits.

Cours extrêmes des actions de Bernissart (chiffres extraits de l'Echo de la Bourse)

1957	825	503
1958	800	605
1959	620	316
1960	358	160
1961	217	101
1962	206	104
1963	199	114

Groupe de Travail de Péruwelz
G. TURPIN

LA SOCIÉTÉ ATHÉNIENNE AU V^{ème} SIÈCLE

Classe de quatrième des humanités

I. Le choix du sujet

L'histoire de l'Antiquité confronte les élèves avec la question de l'esclavage. Les sociétés de l'Orient Classique sont fondées sur l'esclavage de même que les sociétés grecque et romaine.

Il n'est pas possible, en quatrième, de s'étendre sur la condition des esclaves pour chacune de ces civilisations. Pourquoi choisir la Grèce plutôt que Rome où le nombre des esclaves atteint des proportions effrayantes, où leur condition fut bien plus pénible encore, où les révoltes furent fréquentes ?

Justement, de la part des Romains, peuple pratique et guerrier, leur position vis-à-vis des esclaves n'étonne pas. « L'inhumanité était générale dans les esprits et dans les mœurs » ⁽¹⁾.

Tandis que chez les Grecs, et spécialement les Athéniens, qui, les premiers ont apporté les notions de démocratie, de liberté, de citoyen, le maintien et l'acceptation de l'esclavage paraissent paradoxaux.

Sont-ce des raisons d'ordre économique, l'absence de moyens techniques qui sont à l'origine de ce maintien ? Ou bien, au contraire l'esclavage a-t-il eu pour conséquence l'absence de progrès technique ?

Voilà le délicat problème posé. Les historiens l'ont résolu en sens divers. Quant à moi, je n'ai pu que m'appuyer sur les conclusions les plus qualifiées ⁽²⁾. J'ai donc tranché ainsi : les Grecs auraient pu inventer des machines et supprimer ainsi l'esclavage. Les progrès qu'ils ont fait accomplir aux sciences en font foi. Alors qu'est ce qui les a freiné ? C'est leur position *raciste* (voir textes d'Aristote, n°5 et n° 6).

Pourquoi ai-je employé le mot *racisme* ? Après discussions au « Groupe de travail », rien de meilleur n'a été proposé. Et je crois que l'on doit le maintenir. Le racisme consiste à diviser l'humanité en deux catégories d'hommes d'essence

(1) WEIL Simone, *Ecrits historiques et politiques*, p. 41, Gallimard, Paris, 1960. A ce propos, il me semble qu'il faudrait une fois pour toute renoncer à faire l'apologie unilatérale des Romains. N'oublions pas que tous les documents émanent d'eux et de leurs thuriféraires. Simone WEIL, trop passionnée peut-être, a eu cependant le mérite de remettre en question ces notions reçues depuis la Renaissance sans doute. Ses « *Réflexions sur l'origine de l'hitlérisme* », où elle consacre plusieurs pages à la question, méritent d'être lues (ibid.).

(2) Voir ci-dessous : bibliographie.

différente selon, soit la race, soit la langue, soit la couleur de la peau, soit la naissance, soit le droit de conquête ou la classe sociale. Le raciste se range évidemment et toujours dans la classe supérieure.

Les élèves sont fort capables de comprendre cette notion. Elles ont étudié, en 5ème, le nazisme, elles connaissent plus ou moins le problème noir aux Etats-Unis. Les textes d'Aristote leur sont non seulement fort accessibles, mais heurtent leur notion d'égalité. Elles en sentent tout l'irrationnel et l'immoral.

Cette leçon sur l'esclavage permet donc de préciser des notions historiques, mais aussi de déboucher sur un grave problème contemporain, d'en rendre les élèves plus conscientes.

II. Bibliographie

SOURCES IMPRIMÉES

— ARISTOTE, *Politique*, I. Textes cités par A. AUBERT, *Histoire, l'Orient et la Grèce*, 1968, Classiques Hachette, 1958, et par R. FLACELIÈRE, *La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès*, p. 64 et 65. Paris, Hachette, 1959.

— XENOPHON, *Entretiens mémorables*, traduction de GAIL, Paris, Hatier, 1920 ; *Economique*, texte de P. CHANTRAINE, Paris, Les Belles Lettres, 1949.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

— BONNARD, A., *La civilisation grecque*, t. I. Lausanne, éd. la Guilde du Livre, 1959.

Il montre les conséquences désastreuses de l'esclavage ; pas d'invention de machine, progrès scientifique freiné, position raciste de certains penseurs grecs.

C'est cet auteur qui emploie le mot « raciste ».

— FLACELIÈRE, R., *La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès*, Paris, Hachette, 1959.

— HATZFELD, J., *La Grèce et son héritage*, Collection les « Grandes Crises de l'Histoire », Paris, Aubier, 1945.

Il montre également que l'absence de machines est due à l'esclavage. Sans lui, les progrès scientifiques auraient été beaucoup plus grands. Il insiste aussi sur le préjugé défavorable des Grecs à l'égard du travail manuel.

— KITTO, H. D. F., *Les Grecs, autoportrait d'une civilisation*, Paris, Arthaud, 1959.

C'est une apologie de la civilisation grecque sous toutes ses formes. Il ne parle même pas de l'esclavage.

— LENGELLE, M., *L'esclavage*, Paris, « Que sais-je ? », 1962.

Il ne condamne pas tellement les Grecs, puisque la Renaissance et les Temps Modernes ont connu l'esclavage dans les colonies. Il montre qu'Aristote avait vu clair, qu'avec des machines il n'y aurait plus d'esclaves.

L'influence du christianisme fut grande, dit-il, mais ce seront des inventions techniques qui permettront la mise en pratique de ses principes et pour cela, il faudra attendre le 20^e siècle.

D'ailleurs, « dans notre monde moderne, pour éviter la faim, chaque jour, des millions de travailleurs abdiquent leur liberté individuelle... Où situer les

vraies limites entre l'esclavage et le travail forcé ? Entre travail forcé et travail libre ? Entre esclavage et sous-emploi dans les pays sous-développés ? »

— NOUGIER, L., GARELLI, P., SAUNERON, S., BOURRIOT, F. et REMONDON, R., *Histoire du travail*, Nouvelle Librairie de France, Paris, 1959, 4 vol.

Dans la postface du tome I, AYMARD montre que l'absence de machines en Grèce est due à l'esclavage.

— Clio XX*, *Esclavage et servage. Race et racisme*.

III. Matériel didactique

Magnétophone : Enregistrement des textes n° 1 et n° 2.

Diapositives faites d'après des gravures extraites :

- a) de la « *Documentation française* », Série 82, *La Civilisation grecque*, II ;
- b) de l'*Histoire du Travail* :

Travail agricole	{	labourage
		moisson
		femmes pilant le grain
		cueillette des olives
Travail artisanal	{	femmes pétrissant le pain
		atelier de forgeron
		atelier de cordonnier
		atelier de potier
Esclaves	{	esclave porteur
		esclave enchaîné.

IV. La marche de la leçon

Les leçons précédentes étaient :

- la démocratie athénienne au temps de Périclès ;
- l'économie athénienne.

Dans la première de ces leçons, j'insiste sur les notions générales de démocratie beaucoup plus que sur les institutions.

Dans la deuxième, je décris l'économie athénienne basée principalement sur le commerce et l'exploitation d'un empire maritime.

§ 1. QUESTIONNAIRE D'INTRODUCTION

1. Athènes avait un gouvernement démocratique. Montrez-le.
 - Qu'est-ce qu'une démocratie ?
 - Comment Périclès l'a-t-il rendue réelle, effective ?
2. Comment l'Etat athénien se procurait-il l'argent nécessaire à la rétribution des citoyens assistant aux assemblées ou chargés d'une magistrature ?
3. Même payés, ces citoyens avaient-ils les loisirs pour exercer directement leurs droits politiques ? Qui travaillait à leur place ?

§ 2. AUDITION DE TEXTES

AUDITION DU TEXTE D'ARISTOTE (n° 1)

Questionnaire :

- De quoi parle Aristote ?
- Qu'est-ce qu'un esclave pour Aristote ?
- Ce qui était considéré comme impossible au temps d'Aristote, n'est-il pas réalisé ?
- Comment appelle-t-on actuellement ces navettes qui filent seules ?
- Quelles sont les occupations auxquelles doit se consacrer le maître ?

Conclusions : La société athénienne connaissait l'esclavage. Les esclaves étaient nécessaires parce qu'ils remplaçaient les machines et ils permettaient aux citoyens de se livrer à la politique et à la philosophie, occupations considérées comme nobles.

AUDITION DU TEXTE DE XÉNOPHON (n° 2)

Courte introduction sur Socrate et sa méthode.

Questionnaire :

- Quelle était la situation de la ville d'Athènes ?
- De quoi se plaint Aristarque ?
- Quelles étaient les ressources habituelles de ses parentes ?
- Que lui conseille Socrate ?
- Quel détour emploie-t-il ?
- Que rétorque Aristarque ? Pourquoi ne veut-il pas faire travailler ses parentes ?
- Quels sont les arguments que Socrate emploie en faveur du travail manuel ?
- Quel est donc le but de ce dialogue ? (3)

Conclusion : Socrate veut réhabiliter le travail manuel méprisé par les Grecs. Pourquoi méprisé ? Parce que exercé par les esclaves.

Xénophon, quand il parle en son nom propre, manifeste une toute autre opinion concernant le travail manuel.

LECTURE DU TEXTE DE XÉNOPHON (n° 3)

§ 3. PROJECTION DES DIAPOSITIVES (v. matériel didactique)

Les élèves sont priées de décrire la scène représentée, les attitudes, les outils, les méthodes.

Des comparaisons sont faites avec les techniques employées dans l'Orient Classique.

Conclusion : Les Grecs ne connaissaient pas les machines. Nous ne constatons aucun progrès technique par rapport aux civilisations de l'Orient Classique. Le travail de la terre reste rude. Le travail dans les ateliers est pénible et malsain.

(3) Ce dialogue permet de faire la connaissance de Socrate sur la vie duquel je m'étends un peu quand j'aborde les « Lettres en Grèce ».

§ 4. QUI EXERÇAIT CES MÉTIERS ?

1. Les esclaves.

2. Les métèques.

— étrangers.

— Condition. — Comparaison avec la condition des étrangers en Belgique. Par une série de questions, montrer que ceux-ci jouissent des mêmes droits et libertés que les Belges (religion, opinion, sécurité sociale, pensions, etc.) mais non des droits politiques.

Conclusion : A Athènes nous distinguons donc deux classes sociales, les hommes libres et les esclaves. Et parmi les hommes libres, deux catégories distinctes dont le critère n'est pas la fortune, mais les droits dont ils jouissent. Ce sont les citoyens athéniens et les métèques.

§ 5. LES ESCLAVES

A. PROVENANCE

Naissance, conquête...

B. DIFFÉRENTES ESPÈCES ET CONDITIONS

Les esclaves domestiques : nombre, travail, etc.

LECTURE DU TEXTE DE XÉNOPHON (n° 4)

Les esclaves industriels : nombre, condition, etc.

Les esclaves de l'Etat : travail, condition, etc.

La condition de ces trois catégories d'esclaves était plus douce à Athènes que dans le reste de la Grèce. (Exemples.)

Les esclaves dans les mines.

La condition la plus affreuse (à comparer avec celle des mineurs au XIX^e siècle).

C. JUSTIFICATION DE L'ESCLAVAGE

Immoralité de l'esclavage avilissant l'humanité ; et l'esclave, chez qui il supprime tout sentiment de responsabilité et de dignité personnelle ; et le maître dont il favorise l'orgueil, la paresse, etc. L'esclavage est la violation de tous les droits de l'homme et de tous les devoirs envers le prochain.

Les Grecs l'ont-ils compris ? Se sont-ils élevés contre l'esclavage ? Aristote explique la nécessité de l'esclavage par le manque de machines (voir texte n° 1). Mais qui sera réduit en esclavage ?

LECTURE DU TEXTE D'ARISTOTE (n° 5)

Questionnaire :

— Comment justifie-t-il l'esclavage ?

— Dit-il vrai ?

— Connaissez-vous des théories semblables ?

— Que disait Hitler ? Que disent certains blancs américains ?

Conclusion : Aristote est donc raciste.

Ecrire au tableau :

Racisme : divise l'humanité en deux catégories :

Les êtres supérieurs

Les hommes libres

Les Aryens

Les blancs

etc.

Les êtres inférieurs

Les esclaves

Les juifs

Les noirs

etc.

§ 6. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

- Aucun penseur grec n'a combattu systématiquement l'esclavage. Tous l'ont admis, même si certains recommandaient de les traiter avec humanité. Qui apportera la notion de l'égalité fondamentale de tous les hommes ?
- Cependant l'esclavage n'a pas disparu avec la propagation du *christianisme*. Il faut attendre au moyen âge l'abolition du servage, conséquence d'importants progrès techniques. L'esclavage renaîtra au XVI^e siècle, dans les colonies.
- Si les Grecs avaient désiré supprimer l'esclavage, l'auraient-ils pu ? Ils n'avaient pas de machines. Mais n'auraient-ils pas pu en inventer ? Ils ont accompli de grands progrès dans le domaine des sciences. Ces progrès scientifiques auraient pu être à l'origine de progrès techniques.
Ex. : Archimède (le plus grand savant de l'Antiquité, dont nous parlerons plus tard) a inventé des machines militaires.
- Alors ?
Les Grecs n'ont pas cherché à améliorer le sort des travailleurs manuels parce qu'ils méprisaient ce travail exécuté en général par des esclaves.
Ils n'ont pas cherché à supprimer l'esclavage à cause de leur position raciste.⁽⁴⁾

V. Synthèse au tableau

LA SOCIÉTÉ ATHÉNIENNE — LE MONDE DU TRAVAIL

Société basée sur l'esclavage.

LES HOMMES LIBRES : ±200.000.

<i>Les citoyens</i>	{	Athéniens de naissance ont tous les droits s'occupent de leurs domaines, de politique flânent
<i>Les métèques</i>		Etrangers ont tous les droits sauf les droits politiques marchands, artisans, banquiers...

(4) Cette leçon dure plus d'une heure habituelle de cours si on veut faire découvrir par les élèves le sens des textes et analyser soigneusement les diapositives.

LES ESCLAVES : ±200.000.

Véritables outils vivants.

Condition plus douce à Athènes qu'ailleurs.

Différentes espèces : a) les esclaves domestiques,

b) les esclaves publics,

c) les esclaves employés dans les mines.

CONCLUSIONS :

Conséquences de l'esclavage :

1. Mépris fréquent du travail manuel.
2. Pas de progrès technique, pas d'invention de machines.
3. Racisme de certains penseurs grecs.

VI. Question d'examen

On ne peut, pour chaque leçon, faire de l'analyse de texte. Aussi, je me borne souvent à illustrer la matière, par la lecture commentée de quelques textes courts.

Mais il est certain que la méthode de la redécouverte n'est profitable que si les élèves ont le texte devant elles, si on ne se contente pas seulement de le leur faire lire ou entendre, mais d'établir un questionnaire pour leur en faire trouver le sens et la portée. Pour que toutes travaillent, je les oblige souvent à répondre par écrit aux questions posées sur le texte qu'elles ont devant elles.

Cette méthode demande beaucoup de temps, mais cet effort personnel de chacune sera fructueux.

A l'examen, je prends souvent un texte analysé en classe, du moins pour les classes inférieures. Sinon, si je choisis un texte nouveau, il sera fort clair et fort simple. Ainsi il n'y a jamais d'hécatombe, car notre propos n'est pas de favoriser les élèves les plus intelligentes et les plus subtiles, il est avant tout formatif. Mais je reconnais que, même en les ayant préparées, les réponses aux questions de jugement sont fort décevantes.

Voici un type de question posée à l'examen en 4^e latine, portant sur la matière de plusieurs leçons : la démocratie, l'économie et la société athéniennes. J'avais distribué aux élèves les textes n°1 et n° 5 d'Aristote.

QUESTION

La démocratie athénienne, c'est-à-dire le gouvernement direct par tous les citoyens quelque soit leur richesse, supposait :

1. beaucoup de richesse de la part de l'Etat. Pourquoi ?
Où trouvait-il ces ressources ?
2. des loisirs de la part des citoyens. Expliquez pourquoi.

Comment les citoyens se procuraient-ils des loisirs ?

D'après les textes d'Aristote, dites :

1. quelle définition il donne de l'esclavage.
2. pourquoi il trouve que les esclaves sont absolument indispensables.

3. par quels arguments il justifie que des hommes soient réduits à cette condition.

Textes

TEXTE N° 1

Sans les choses de première nécessité, les hommes ne sauraient vivre et vivre heureux... Parmi les instruments, les uns sont inanimés, les autres animés... et l'esclave est un instrument vivant. Si chaque instrument pouvait, sur un ordre donné, ou mieux pressenti, exécuter la tâche qui lui est propre... si les navettes tissaient d'elles-mêmes la toile, si l'archet tirait spontanément des sons de sa cithare, alors les architectes n'auraient pas besoin d'ouvriers, ni les maîtres d'esclaves... L'utilité des esclaves et des animaux privés est à peu près la même. Pour les esclaves, il est utile et juste de demeurer dans la servitude. La science du maître consiste dans l'emploi qu'il fait des esclaves ; elles se réduit à savoir commander ce que l'esclave doit savoir faire. Aussi tous ceux qui peuvent s'épargner cette peine en laissent-ils l'honneur à un intendant et vont se livrer à la politique et à la philosophie.

(ARISTOTE, Politique, I,2.)

TEXTE N° 2

Voyant un jour Aristarque plongé dans la tristesse : « Tu m'as l'air, lui dit-il, d'avoir quelque chose qui te pèse ; il faut partager le fardeau avec tes amis. » « Ma foi, Socrate, répartit Aristarque, je suis dans un grand embarras. Depuis que la ville est en sédition, mes sœurs, mes nièces, mes cousines qui se trouvaient abandonnées, se sont réfugiées chez moi, si bien que nous sommes quatorze personnes de condition libre. Nous ne retirons rien de la terre, car les ennemis en sont maîtres, ni de nos maisons, puisque la ville est presque sans habitants ; personne n'achète de meubles ; on ne trouve nulle part à emprunter de l'argent. Il est bien triste de voir autour de soi des parents dans la détresse, et impossible de faire vivre tant de monde dans de pareilles conditions. »

— *Comment se fait-il donc, répondit Socrate, que Naucydes, en faisant de la farine, trouve à nourrir non seulement lui-même et ses esclaves, mais encore ses troupeaux, que Cyrénus, en faisant du pain, nourrisse toute sa maison et vive largement ? Que Démas en faisant des chlamydes trouve de quoi se nourrir ?*

— *Ah ! Socrate, c'est que tous ces gens-là achètent des esclaves barbares qu'ils forcent à travailler à leur guise, tandis que moi j'ai affaire à des personnes libres, à des parentes.*

— *Quoi donc ? Parce qu'elles sont libres et tes parentes, crois-tu qu'elles ne doivent rien faire que manger et dormir ? Crois-tu que la paresse et l'oisiveté aident les hommes à apprendre ce qu'ils doivent savoir, leur conservent ce qui est nécessaire à la vie, tandis que le travail et l'exercice ne serviraient à rien ? Ont-elles appris ce que tu dis qu'elles savent comme choses inutiles à la vie et dont elles n'auraient que faire, ou au contraire pour s'en occuper et en tirer parti ? Quels sont donc les hommes les plus sages, de ceux qui restent dans l'oisiveté ou de ceux qui s'occupent de choses utiles ? Les plus justes de ceux qui travaillent ou de ceux qui sans rien faire délibèrent sur les moyens de subsister?...*

(XÉNOPHON, Entretiens mémorables, II, VII.)

TEXTE N° 3

Les métiers que l'on appelle d'artisans sont décriés, et il est certes bien naturel qu'on les tiennent en grand mépris dans les cités. Ils ruinent le corps des ouvriers qui les exercent et de ceux qui les dirigent, en les contraignant à une vie casanière assis dans l'ombre de leur atelier parfois même à passer toute la journée auprès du feu. Les corps étant ainsi amollis, les âmes deviennent bien plus lâches. Surtout ces métiers dits d'artisans ne leur laissent aucun loisir pour s'occuper ainsi de leurs amis et de la cité.

(XÈNOPHON, *Economique*, IV, 2.)

TEXTE N° 4

Pour les animaux, il y a deux moyens de leur apprendre l'obéissance : c'est, quand ils essaient de se rebeller, la punition, et quand ils obéissent volontiers, la récompense. Quant aux esclaves, l'éducation qui paraît bonne pour les bêtes est très efficace aussi pour les engager à obéir ; car en flattant leur gourmandise par quelque supplément de leur goût, on peut obtenir beaucoup d'eux. Ceux qui sont d'un naturel généreux sont aussi aiguillonnés par les louanges.

(XÈNOPHON, *Economique*, XIII, 6-9.)

TEXTE N° 5

Il y a dans l'espèce humaine des individus aussi inférieurs aux autres que le corps l'est à l'âme ou que la bête l'est à l'homme, ce sont les hommes chez qui l'emploi des forces corporelles est le meilleur parti qu'on puisse tirer d'eux. Ces individus sont destinés par la nature elle-même à l'esclavage parce qu'il n'y a rien de meilleur pour eux que d'obéir.

(ARISTOTE, *Politique*, I.)

TEXTE N° 6

La guerre est en quelque sorte un moyen légitime d'acquérir des esclaves puisqu'elle comporte cette chasse que l'on doit donner aux bêtes fauves et aux hommes qui, nés pour obéir, refusent de s'y soumettre.

(ARISTOTE, *Politique*, I.)

Alice HOUSIAUX-DUBOIS,
Lycée royal de Huy.

L'EUROPE ET L'IDEE REVOLUTIONNAIRE

Classe de seconde des humanités

I. Bibliographie

a) GRANDES COLLECTIONS :

- *Peuples et civilisations*, Histoire générale publiée sous la direction de Louis HALPHEN et Philippe SAGNAC, t. XIII.
- *La Révolution française*, par Georges LEFÈVRE, nouvelle rédaction parue en 1951 et rééditée en 1957. Paris, P.U.F.
- *Nouvelle Clio, L'Histoire et ses problèmes* (Paris, P.U.F.), n° 36, *Les Révolutions*, par Jacques GODECHOT, in-8°, 1^{re} éd. 1963.

b) OUVRAGES SPECIAUX :

- GODECHOT J., *La contre-révolution 1789-1804*, Paris, P.U.F., 1961.
- GODECHOT J., *La grande révolution*, Collection U, Paris, Colin.

c) MANUELS :

—

d) RECUEILS DE TEXTES :

- GOTHIER, L. et TROUX, A., *Recueils de textes d'histoire*, t. IV.
- DESCHAMPS, H.-T. et POULIGO, R., *L'Époque contemporaine (1789-1870)*, Liège, Dessain, 1962.
- VERNIERS, L., BONENFANT, P. et QUICKE, F., *Lectures Historiques, Histoire de Belgique*, t. II, Bruxelles, De Boeck, 1936.
- CHAULANGES, M., MANRY, A.G. et SÈVE, R., *Textes historiques, L'époque de la Révolution, 1789-1799*, Paris, Delagrave, 1959.
- *Documents d'Histoire vivante*, t. V, Paris, Editions sociales.
- POPEREN, J., *Robespierre, textes choisis*, Paris, Editions sociales, 1956.

II. Matériel didactique

a) CARTOGRAPHIE :

- Une carte de l'Europe en 1789.
- Une carte politique muette de l'Europe (caoutchouc).

b) MOYENS AUDIO-VISUELS :

Un magnétophone pour lecture des textes.

c) DIVERS :

Un panneau d'affichage pour iconographie extraite des fardes de la documentation française.

Le tableau noir ; des textes historiques stencillés.

III. Méthode

Inductive ; la leçon se développe à partir de textes et de documents.

IV. Contenu de la leçon

a) Point de départ : *Le manifeste de Brunswick* — 25 juillet 1792.

« Leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confié le commandement des armées combinées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières de France, j'ai voulu annoncer aux habitants de ce royaume les motifs qui ont déterminé les mesures des deux souverains.

...A ces intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains, c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due...

La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction seront tenus de se soumettre sur le champ au roi... leurs majestés impériale et royale rendant personnellement responsables de tous les événements, sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris... »

(Extrait de M. CHAULANGES, *Textes historiques*, p. 53.)

- Quel est le but de l'intervention prussienne et autrichienne en France ?
- Que s'est-il passé dans ce pays ? Rappel des événements survenus en France depuis mai 1789 à l'aide des documents iconographiques (Documentation française).
- En quoi ces événements français concernent-ils les souverains absolus d'Europe ?

Texte : *Catherine II juge un livre de Radiscev*, 1790 (extrait de M. CHAULANGES, *ib.*, p. 34).

« Les intentions de ce livre se font jour à chaque feuillet ; l'auteur est absolument contaminé par les divagations françaises ; tous les moyens et tous les prétextes lui sont bons pour discréditer le pouvoir et les autorités et pour soulever le peuple contre ses chefs et ses supérieurs. »

Conclusions : La révolution française constitue un danger pour l'autorité des souverains européens. Il y a une véritable *contagion révolutionnaire*.

b) Leçon proprement dite : Quelles furent les répercussions de la révolution française dans les différents Etats européens ?

Comme il est impossible de passer en revue dans le cadre d'une leçon, tous les Etats d'Europe, il importe de faire un choix. On pourrait, par exemple, classer les pays en trois groupes :

- 1^{er} groupe : les Etats où la révolution a réussi.
- 2^e groupe : les Etats où la révolution a eu une influence idéologique.
- 3^e groupe : les Etats où la révolution n'a pas eu d'influence.

Pour chaque groupe, il importe de limiter les exemples ; un seul par groupe suffirait.

1^{er} groupe : L'influence de la révolution française sur le déclenchement de la révolution brabançonne.

Texte : *Lettre du ministre autrichien aux Pays-Bas à Joseph II, 27 juillet 1789* (extrait de M. CHAULANGES, *ib.*, p. 25).

« Les nouvelles de France deviennent toujours plus alarmantes et l'effet qu'elles font sur les esprits dans ce pays ne l'est certainement pas moins. Il est cruel de se voir à la veille de perdre, par des événements absolument imprévus, le fruit de tout ce qu'il s'est fait jusqu'ici. J'en reste encore à croire positivement qu'il n'arrivera rien de décisif relativement aux intérêts de votre majesté, mais Elle perdra toujours à voir éloigner, peut-être pour longtemps, le calme qui commençait déjà si bien à reprendre— Si j'étais accessible à la peur, je parlerais aussi des actes de violence dont on nous menace à l'exemple de ce qui s'est passé en France... Ce qui est certain, est que la folie des Français gagne d'une façon étonnante. On s'en ressent déjà en Hollande et je viens de recevoir une lettre de l'évêque de Liège qui s'en plaint également chez lui. »

N.B. : Il importe d'expliquer que, bien entendu, le caractère de la révolution brabançonne n'est pas identique à celui de la révolution française. Du côté vander-nootiste, il s'agit d'un mouvement réactionnaire.

En face de ce mouvement, et des dangers de la contagion révolutionnaire pour eux, quelle sera l'attitude des souverains autrichiens ?

Texte : *Décret des gouverneurs généraux aux états de Hainaut, 9 février 1792*. (Extrait de : L. VERNIERS, P. BONENFANT et F. QUICKE, *Lectures historiques*, t. 11, p. 233.)

« Rapport nous ayant été fait de votre représentation du 17 du mois dernier, par laquelle vous demandez nommément la révocation des décrets du 12 novembre 1781 et 1^{er} mai 1782, concernant la tolérance, nous vous faisons la présente pour vous dire que voulant bien que les choses soient remises à l'égard de la tolérance, sur le pied qui avait lieu à la fin du règne de feu S.M. l'Impératrice et Reine, les dépêches susdites viendront à cesser. »

Les souverains renoncent au despotisme éclairé. Les réformes des despotes

éclairés ont affaibli l'autorité royale, et mécontenté les classes privilégiées qui constituaient leurs alliés naturels. Nous constatons un retour à l'absolutisme pur et simple.

Exemples :

Liège après la restauration du prince-évêque.

L'Autriche, sous François II lorsque Bourgeois et Paysans réclament un régime constitutionnel et parlementaire.

La Hongrie et même la Russie, où Catherine II fait la chasse aux idées philosophiques.

On peut également pour ce premier groupe choisir la principauté de Liège et montrer que le programme des révolutionnaires liégeois découle des idées de la Révolution française.

Texte : *Bassenge. Adresse aux citoyens, 17 août 1789.* (Extrait de L. VERNIER, P. BONENFANT et F. QUICKE, *Lectures historiques*, t. II, p. 231.)

« C'est de la constitution nationale qu'il s'agit ; c'est à rendre à la Nation une représentation juste et légale qu'il faut porter tous ses soins. Il est temps que notre fantôme de Tiers-Etat fasse place à cette représentation nationale ; il est temps que l'édit inconstitutionnel et oppressif de 1684 soit anéanti ; que le prince ne nomme plus en vertu de cet édit, la moitié de nos magistrats, qui ne sont alors que des créatures entièrement dévouées... »

2^e groupe : L'influence idéologique peut être démontrée en prenant l'exemple de l'Angleterre.

Texte : *Programme de la société des amis du peuple — Londres, 19 avril 1792.* (Extrait de M. CHAULANGES, *op. cit.*, p. 60.)

1^o) *La grande fin de la société civique est le bonheur de tous ;*

2^o) *Aucune forme de gouvernement n'est bonne, tant qu'elle n'assure pas cet objet ;*

3^o) *Que toute autorité civile et politique dérive du peuple ;*

4^o) *Que la citoyenneté participante et l'égalité sont un droit inaliénable de tous les hommes ;*

5^o) *Que l'exercice de ce droit aboutissant à un gouvernement représentatif adéquat est le plus sage dessein de la politique humaine... »*

On peut également trouver cette influence idéologique en Prusse rhénane.

Texte : *Goethe commente la révolution française.* (Extrait des *Documents d'histoire vivante*, V, 20.)

« Qui pourrait nier qu'au premier rayon du nouveau soleil montant sur l'horizon, lorsqu'on entendit parler des droits communs à tous les hommes, de la liberté vivifiante et de l'égalité chérie, qui pourrait nier qu'il n'ait senti son cœur s'élever... Chacun alors espéra jouir de son existence ; les chaînes qui assujettissaient tant de pays... semblaient se délier. Tous les peuples opprimés ne tournaient-ils pas leurs regards vers la capitale du monde... »

- Faire remarquer que dans ces pays, les conditions ne sont pas réunies pour un mouvement révolutionnaire.
- Les clubs anglais réclament une adaptation, *des réformes* plutôt qu'une révolution (notamment la réforme du régime parlementaire pourri et l'égalité devant l'impôt).

La révolution française aura une influence dans les pays de deuxième groupe mais elle ne va pas jusqu'à provoquer un mouvement révolutionnaire. Il s'agit plutôt d'une influence intellectuelle.

3^e groupe : Les pays où la révolution française n'a pas eu d'influence : la Russie.

Parce que la situation n'est pas mûre pour une révolution du type de la révolution française : « Il n'y a que deux états dans l'empire de Russie, la noblesse et la servitude » (Catherine II). Il n'y a pas de bourgeoisie. Malgré tout, Catherine II prend des précautions sévères.

Texte : *Serment imposé aux Français résidant en Russie* — 8 février 1793.
(Extrait de M. CHAULANGES, *op. cit.*, p. 145.)

« Je, soussigné, déclare sur la foi du serment prononcé devant Dieu et ses Saints Evangiles que, resté étranger aux préceptes d'athéisme et de révolte introduits et professés en ce moment en France, je considère le présent gouvernement de mon pays comme usurpé et illégal, le meurtre du Roi Très Chrétien Louis XVI comme un véritable crime... Je reste décidé en mon âme et conscience, à garder saintement la foi chrétienne héritée de mes pères... et à être un féal sujet du roi, qui, par droit d'hérédité recevra cette couronne. »

Conclusions : Faire remarquer que la Révolution française a remporté des succès là où les conditions étaient réunies et qu'elle a échoué ailleurs (provisoirement du moins).

V. Lexique

Duc de Brunswick.
Bassenge.
Radiscev.

VI. Applications et extension

A. Textes de Robespierre (extrait de POPEREN, J., *Robespierre, Textes choisis.*)

p. 100 :

« ... Aussi croit-on déjà voir le drapeau tricolore planté sur le palais des empereurs, des sultans, des papes et des rois : ce sont les propres expressions d'un écrivain patriote qui a adopté le système que je combats. D'autres assurent que nous n'aurons pas plutôt déclaré la guerre que nous verrons s'écrouler tous les trônes à la fois. Pour moi, qui ne puis m'empê-

cher de m'apercevoir de la lenteur des progrès de la liberté en France, j'avoue que je ne crois point encore à celle des peuples abrutis et enchaînés par le despotisme. »
18 décembre 1791.

p. 129 :

« ... La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger pour lui faire adopter ses lois et sa Constitution. Personne n'aime les missionnaires armés ; et le premier conseil que donnent la nature et la prudence, c'est de les repousser comme des ennemis. »

2 janvier 1792.

p. 130 :

« La déclaration des Droits n'est point la lumière du soleil qui éclaire au même instant tous les hommes ; ce n'est point la foudre qui frappe en même temps tous les trônes. Il est plus facile de l'écrire sur le papier ou de la graver sur l'airain que de rétablir dans le cœur des hommes ces sacrés caractères effacés par l'ignorance, par les passions et par le despotisme. Que dis-je ? N'est-elle pas tous les jours méconnue, foulée aux pieds, ignorée même parmi vous, qui l'avez promulguée ?

- Que pensez-vous de ces affirmations de Robespierre ?
- Est-il possible de les appliquer à des situations plus actuelles ?

B. Faites un parallèle entre l'influence de la révolution française sur l'Europe après 1789 et celle de la révolution russe après 1917.

VII. Questionnaire de révision

- a) Analyser le Manifeste de Brunswick ?
- b) Pourquoi les souverains européens se coalisent-ils contre la révolution française ?
- c) Classez en 3 groupes les états d'Europe d'après l'action exercée sur eux par la révolution française.
- d) Quel rôle a joué la révolution française par rapport à la révolution brabançonne ? Différenciez les deux révolutions ?
- e) Montrez en vous servant des textes de la leçon, la différence entre un mouvement révolutionnaire et un mouvement réformiste ? Donnez des exemples.

VIII. Questions d'examen

- a) Montrez l'influence de la révolution française sur les souverains d'Europe en ce qui concerne leur conception du pouvoir.
- b) L'adresse aux citoyens de Bassenge s'inspire fortement des idées philosophiques. Prouvez-le.
- c) Nous avons dit en conclusion que la révolution avait remporté des succès là où les conditions étaient réunies et qu'elle a échoué ailleurs. Discutez cette conclusion.

IX. Coordination avec d'autres disciplines

— Avec les cours de langues : traduction de poètes anglais ou allemands qui ont célébré la révolution française.

— Avec le cours de morale : étudiez la diffusion des idées de 1789 en Europe notamment de la Déclaration des droits ; comparez avec la Déclaration universelle de 1948.

X. Tableau noir : Synthèse

L'Europe et la révolution française.

1^{er} groupe : les Pays-Bas autrichiens.

- despotisme éclairé.
- influence le déclenchement de la révolution brabançonne.
- on renonce au despotisme éclairé.
- analogie frappante avec la situation en France.

Liège

- la révolution liégeoise directement inspirée par l'exemple français.
- restauration de l'absolutisme.

2^{ème} groupe : Angleterre.

- régime parlementaire pourri.
- réformes mais pas révolution.

Prusse rhénane.

- influence idéologique.
- circonstances pas mûres pour une révolution.

3^{ème} groupe : Russie.

- sa situation.
- aucune influence de la révolution.

Conclusion.

Romain LOUIS

LA TOILETTE FEMININE EN EGYPTE ANCIENNE

Classe de 1^{ère} familiale

N.B. J'ai préparé entièrement ce sujet, mais la moitié seulement fera l'objet de la leçon expérimentale. En effet, pour être profitable, une leçon en première familiale doit se dérouler très lentement et faire appel à tout instant et plus que dans une autre section, à la langue maternelle, surtout à des connaissances de vocabulaire.

I. Bibliographie

1. OUVRAGES CONSULTÉS :

- MONTET P., *La vie quotidienne en Egypte au temps des Ramsès (XIII^e-XII^e s. av. J.C.)*, Paris, Hachette.
- POSENER G., *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, Hazan.
- FLINDERS-PETRIE W. M., *Les arts et métiers de l'Egypte ancienne*, Bruxelles, Vromant et Cie.
- DESROCHES-NOBLECOURT Ch., *Le style égyptien*, Paris, Larousse.
- REFLETS DU MONDE, revue bimestrielle belge de diffusion scientifique, Bruxelles, n° 8 février 1956.
- LE MONDE EGYPTIEN, coll. Les Grandes civilisations de l'Antiquité, Paris, Corrèa.
- ENCYCLOPEDIE PAR L'IMAGE, *L'Egypte*, Paris, Hachette.

2. DOCUMENTATION ICONOGRAPHIQUE :

Les documents sont cités dans l'ordre suivant lequel ils seront employés.

- a) Statuette de femme-albâtre ; Saqqarah-V^e dynastie. Catalogue de l'exposition « 5.000 ans d'art égyptien ». Planche 9.
- b) Nefert, épouse du grand prêtre d'Héliopolis. Statue en calcaire peint-IV^e dynastie. Dia-Ivac-série B/51b n° 16.
- c) Métier à tisser - Reconstitution d'après peinture murale de Beni-Hassan. Moyen Empire Dia-Ivac série B/51b n° 20.
- d) Scène de coiffure - Sarcophage du KAQUIT-VI^e dy. *Dictionnaire de la civilisation égyptienne* - Hazan par F. Montet, p. 63.
- e) Collier de faïence bleue, Moyen Empire, des musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles.

Secrétariat général à la Réforme E.M. - Documentation n° 17, p. 22.

f) Elégante de Nouvel-Empir-Statuette en bois - fin XVIII^e début XIX^e dyn. Musée de Caire.

Dictionnaire Hazan, p. 191.

g) Procession de jeunes servants portant des bouquets. Tombe de MENNA Thèbes - XVIII^e dyn. HUYGHE, *L'art et l'homme*, Larousse, p. 144.

h) Tombe de RAMOSE-XVIII^e dyn. HUYGHE, *L'art et l'homme*.

i) Portrait de femme - Tombe de Menna. Thèbes XVIII^e dyn. *Dictionnaire Hazan*, p. 216.

j) Danseuse acrobatique - OSTRACON - Nouvel empire-musée de Turin. *Dictionnaire Hazan*, p. 81.

k) Scène de banquet - Tombe de Djeser Karaseneb - XVIII^e dyn. *Reflets du monde*, n° 8, février 1956.

II. Marche de la leçon

N.B. Les élèves ont eu avant cette leçon une frise du temps très simple, avec les époques importantes :

Ancien Empire - Moyen Empire - Nouvel Empire.

1. PENDANT L'ANCIEN EMPIRE :

a) *Statuette de femme Saqqarah*.

Le document est présenté et analysé par les élèves qui en tirent les conclusions suivantes :

Robe longue excessivement étroite - blanche - largement décolletée et retenue par une ou deux bretelles - grande simplicité.

Coiffure : observer ici et mieux encore sur :

b) DIA IVAC n° 16 NEFERT : idem.

Courte-raide. Les cheveux torsadés tombent des 2 côtés d'une raie médiane.

Très épais, d'où :

soit fausses mèches ?

soit perruque ?

soit stylisation par l'artiste ?

Bijoux principaux : d'une femme de qualité.

Diadème : bandeau d'or orné de pierres (ici en forme de fleurs de lotus).

Collier (dit large) : celui-ci a 6 rangs et des pendeloques en gouttes.

CONCLUSION : Sévérité et raideur.

2. PENDANT LE MOYEN EMPIRE :

c : DIA IVAC n° 20 - Métier à tisser - Fresque. idem.

Robe : idem.

Coiffure : cheveux longs, torsadés ou tressés, dont la masse divisée par la ligne d'épaule descend dans le dos et sur la poitrine, ou

d) Scène de coiffure - Montet p. 63 ; idem. Coiffure ronde formée par des boucles plates rangées régulièrement en rangs horizontaux.

Bijoux merveilleux à cette époque ; or et pierres, mais aussi bijoux d'imitation :

e) Collier - documentation - Réforme E. M. p. 22 idem. Céramique.

CONCLUSION : peu de changements, sauf dans la coiffure.

3. PENDANT LE NOUVEL EMPIRE :

f) *Elégante de Nouvel Empire* - Montet p. 191 idem.

g) *Procession* - Huyghe p. 144.

Robe : longue - blanche - souvent finement plissée.

Une pièce de tissu transparent sert de cape mais ne couvre qu'une épaule.

Tissu : comme la laine est défendue pour le vêtement (surtout des prêtres et des morts) et qu'il fait très chaud, le lin seul est employé (à toutes les époques). Mais il est particulièrement fin au N.E.

Ex. : Tissu trouvé sur momie XVIII^e dyn. 138 fils de chaîne sur 40 fils de trame par cm².

Nos fines batistes modernes (en 1925) = 56 fils.

Coiffure : l'attention des élèves a été attirée sur les deux documents précédents ;

h) *Tombe de Ramose* - Huyghe. idem.

Les mèches de cheveux ou de la perruque sont finement frisées et enveloppent la tête en cachant les épaules.

Bijoux et autres accessoires : attention attirée sur 3 documents précédents. plus :

i) *Portrait de femme* - *Tombe de Menna*. Hazan.

Large diadème - fleur piquée sur le front - immenses boucles d'oreilles (au nouvel empire seulement).

Collier-large - nombreux bracelets, etc.

Cône de parfum solide sur la tête.

CONCLUSION : raffinement et grande élégance.

4. DE TOUS TEMPS

Servantes - danseuses - enfants.

j) *Danseuse acrobatique* - dictionnaire Montet p. 81.

k) *Scène de banquet* - *Reflets du monde* n° 8 - 1956 idem.

Ils sont nus ou ne portent qu'une petite ceinture autour des reins.

Etrange ? Non.

l) *Photo d'enfants noirs actuels* = Afrique.

5. CONCLUSIONS GENERALES

Simplicité-blancheur.

La coquetterie réside surtout dans la coiffure et les bijoux qui forment contraste avec le vêtement.

III. Vocabulaire

1. Torsade
2. Fresque
3. Céramique
4. Chaîne et trame
5. Contraste.

IV. Résumé

Il sera composé et copié par les élèves après chaque grande partie de la leçon. Cela d'après un modèle que j'aurai composé.

C'est le texte des élèves qui deviendra donc le texte définitif devant figurer au cahier.

V. Questions

Stencil que chaque élève recevra pour éviter une longue copie.

1. *Pour l'étude de la leçon :*

a) Décrivez la toilette d'une dame de l'Ancien Empire sans oublier de parler a) de sa robe b) de sa coiffure c) de ses bijoux.

) Si vous comparez cette toilette à celle d'une dame du Moyen Empire quels changements voyez-vous ?

c) Que pensez-vous de la toilette féminine à ces deux époques ? Dites ce qui vous a frappées dans la silhouette générale.

d) Montrez combien une grande dame du Nouvel Empire était fine et élégante.

Faites bien ressortir le contraste entre sa toilette et celle des époques précédentes.

d) Définitions à étudier.

2. *A l'examen, vous pourriez avoir ce genre de questions.*

a) Si vous êtes très coquette, à quelle époque de l'Egypte ancienne auriez-vous choisi de vivre ? Pourquoi ? Comment vous seriez-vous habillées ? coiffées ? parées ?

ou

b) Pourquoi une dame de l'Ancien Empire avait elle un air raide et très sévère ?

Y avait-il quand même quelques éléments qui égayaient un peu cette sévérité ?

ou

c) Que préférez vous dans la toilette d'une dame du Moyen Empire : sa robe ? sa coiffure ? ses bijoux ? Dites pourquoi

ou

b) Décrivez les changements survenus dans la coiffure féminine à travers l'histoire de l'Egypte ancienne.

VI. Applications à faire à la maison

1. a) Prenez un fin mouchoir de poche.

Placez y une latte, à plat.

A l'aide d'une aiguille (et d'une loupe si vous avez de mauvais yeux) comptez le nombre de fils de chaîne et de fils de trame sur 1 cm.

Ecrivez la réponse ici : chaîne ...

trame ...

b) Qu'en concluez-vous si vous comparez ce tissu moderne au plus fin tissu égyptien du Nouvel Empire en sachant que celui-ci comptait 138 fils de chaîne — 40 fils de trame.

2 conclusions à écrire au crayon pour la prochaine fois :

1

2

2. Cherchez 4 groupes de 2 choses qui forment entre elles un contraste.
ex. : l'obscurité et la lumière.

1

2

3

4

Hermine LEFEVRE

EXPOSITIONS

LE 150^e ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE WATERLOO

A l'occasion du 150^e anniversaire de la bataille de Waterloo, la Bibliothèque Royale a organisé une exposition groupant quelque 160 documents (peintures, gravures, lithographies, cartes, dessins, manuscrits et médailles) provenant de ses propres collections, de celles du Musée royal de l'Armée et de collections privées. Cette manifestation était centrée essentiellement sur les événements militaires de la journée du 18 juin 1815 : portraits de généraux et de soldats, sites qui furent le théâtre des combats (Mont-Saint-Jean, Plancenoit, etc...).

Certains documents nous ont paru remarquables à divers titres, notamment le texte d'un rapport du général Lowe sur le système de défense des Pays-Bas, dans lequel il signale l'importance militaire de la place de Charleroi, entrevoit la possibilité d'invasion de nos régions par la voie Charleroi à Mont-Saint-Jean et recommande l'établissement de relations télégraphiques optiques le long de la frontière, vers Bruxelles et vers Anvers. Mais en raison de l'étroitesse du sujet, un certain nombre d'œuvres, à l'exception de celles qui exaltent le mythe impérial, qui révèlent l'attitude des Alliés vis-à-vis de la population des Pays-Bas, présentent un intérêt inégal.

Signalons cependant que la Bibliothèque royale a l'intention d'organiser prochainement une nouvelle exposition napoléonienne qui, cette fois, sera consacrée à l'illustration d'un thème beaucoup plus vaste : l'histoire de nos régions pendant le Consulat et l'Empire.

Dans le cadre de cette commémoration de la bataille de Waterloo, nous publions trois documents des Archives Communales de la ville de Huy dus à l'obligeance de notre collègue E. Tellier, archiviste de l'Etat à Huy.

P. BRIEGLER

Huy, le 9 juin 1818.

Le Sous-Intendant de l'Arrondissement de Huy au nobles et honorables
Seigneurs composant la Régence de la Ville Chef-lieu.

Nobles et honorables Seigneurs !

Par une disposition du 28 mai dernier, Sa Majesté notre auguste Souverain a arrêté que le jeudi 18 de ce mois anniversaire de la mémorable victoire de Waterloo, seroit un jour de prières et d'actions de grâces solennelles où chaque communion religieuse implorera, de la manière la plus analogue aux usages de son culte et à ses institutions, les bontés du Tout-Puissant pour les intérêts du Royaume et pour ceux de Sa Maison, lui exprimera la reconnaissance due aux bienfaits dont les habitants ont joui et continuent de jouir, et fera servir cette solennité à étendre et à raffermir le sentiment moral et religieux qui est la base de toute prospérité durable.

En exécution de cette intention formelle du Roi, j'ai l'honneur de vous inviter, Nobles et Honorables Seigneurs, à vous concerter avec Monsieur le Curé primaire de cette Ville, muni des instructions de M. le Vicaire général du diocèse relatives à cet objet afin qu'il soit donné au Te Deum qui sera chanté le dit jour à onze heures du matin, toute la pompe dont est susceptible cette cérémonie, à laquelle vous voudrez bien assister avec les autorités et administrations civiles, judiciaires et militaires à qui j'adresse la même invitation, et qui, conformément à l'article 7 du décret du 24 Messidor an XII, se réuniront à la Sous-Intendance un peu avant l'heure ci-dessus fixée pour de là se rendre en cortège au temple de Notre-Dame.

Il conviendra d'annoncer dès la veille au peuple ce jour de prières et de réjouissance publique par le son de toutes les cloches de la Ville et par la décharge de quelques boîtes et de répéter ces signes d'allégresse par intervalles pendant la journée du 18.

Je crois aussi qu'une compagnie de la garde bourgeoise sous les armes ne contribueroit pas peu à l'éclat de la cérémonie.

J'ai l'honneur d'être . . .

Arch. communales Huy, liasse 641.

Le Sous-Intendant de l'Arrondissement de Huy aux nobles et honorables
Seigneurs les Bourgmestres Régens de la Ville Chef-lieu.

Nobles et honorables Seigneurs,

Je suis informé officiellement que S.M. vient de donner son consentement à ce que, lors de l'évacuation de la France par l'armée d'occupation des Hauts Alliés, un corps de l'armée russe consistant en 361 officiers, 17.594 hommes et 6.337 chevaux prenne sa marche par Dinant, Namur, Huy et Liège. Ce corps s'ébranlera de ses cantonnements dès le 1^{er} novembre prochain et son passage s'effectuera en six colonnes échelonnées à la suite les unes des autres.

Le Roi a statué que ces troupes seront logées et nourries par les habitants sur le pied et d'après le mode établi pour les troupes nationales et rappelé dans une lettre de ce jour n° 14010, relative au passage de différens convois d'artillerie prussienne.

Les fourrages pour les chevaux du corps d'armée dont le passage est annoncé seront fournis par les habitants et par les soins des autorités locales des communes où les troupes logeront et ce moyennant une indemnité proportionnée aux mercuriales du jour.

Quoique mon intention soit d'exempter autant qu'il dépendra de moi la ville de Huy du logement de la cavalerie, néanmoins comme elle ne pourra se dispenser de loger les généraux chefs de brigade et les officiers des états-majors qui ont ordinairement une suite nombreuse en chevaux, et qu'elle recevra une partie de l'infanterie dont chaque régiment, fort d'environ 2.000 hommes a toujours 135 à 140 chevaux, il sera indispensable, nobles et très honorables Seigneurs, que vous prenniez des arrangements avec quelque fournisseur pour la livraison de la ration des chevaux logés en ville, laquelle ration, pour l'armée russe, est composée de dix livres d'avoine, dix livres de foin et point de paille sinon celle nécessaire à la litière et qui n'entre point en ligne de compte sous le rapport du paiement. Il sera également prudent que vous fassiez faire un recensement exact des écuries et que l'on connoisse par avance le nombre de chevaux que chacune d'elles peut contenir.

Arch. communales, Huy, liasse 641.

Lettre du Comte de Liedekerke,
Gouverneur de la Province de Liège,
à la Régence de Huy.

Liège, le 10 juin 1818.

Nobles et honorables Seigneurs,

J'ai l'honneur de vous informer que S. M. ayant consenti à ce qu'il soit érigé près du village de Planchinois, Province du Brabant Méridional, de la part du Gouvernement prussien, un monument en fer pour conserver la mémoire du 18 juin 1815, un détachement de deux officiers, de deux sergens, de deux tambours, de deux fifres et de vingt soldats du 15^e régiment prussien de ligne, accompagnés d'un ecclésiastique, assisteront au transport et à l'inauguration du monument.

Ce détachement arrivera le 10 de ce mois à Henry-Chapelle, le 11 à Liège, le 12 à Huy où il passera aussi la journée du 13. Il retournera après la cérémonie, par la même route pour les Etats prussiens.

Je vous invite, nobles et honorables seigneurs, à accorder audit détachement et aux personnes chargées du transport du monument tous les secours qui dépendent de vous.

Archives communales de Huy, liasse 641.

CHRONIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

Charles Quint

La lignée bourguignonne

M.E.N. 1853

24mn n.b.,

p.f., Prod. Charles Dekeukeleire (Belgique)

Charles-Quint, son empire, ses conquêtes.

Commentaire et documentation. A. Puttemans et G. Gijssels.

Contenu :

Le film débute par une carte muette, où déjà la silhouette de la Belgique actuelle est esquissée. A travers des miniatures, des enseignes de métiers, par le château de Gand, nous passons de la féodalité aux villes.

La camera passe de gros plans de l'art roman à de gros plans de détails de tableaux de primitifs flamands, elle balaye des monuments gothiques.

Portraits de Marguerite de Maele et de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur et de Philippe le Bon.

Le commentaire accompagne des vues de la carte des provinces réunies par Philippe le Bon.

Détails de l'agneau mystique.

Portraits de Charles le Téméraire, puis de Marie de Bourgogne.

Le Grand Privilège, avec sceau.

Louis XI, Maximilien d'Autriche. Tombeau de Marie de Bourgogne.

Révolte des Brugeois, expliquée par dessins d'époque.

Carte des possessions des Habsbourg.

Suite de portraits de Marguerite d'Autriche, de son palais à Malines.

Carte de l'empire de Charles Quint.

Portrait de François 1^{er} et d'Henri VIII.

Miniatures représentant les 7 électeurs allemands.

Tableau de Metsys : avec commentaire : les Banquiers !

Le film se termine sur des reproductions de tableaux de Michel Ange.

Critique et suggestions

Ce film est beaucoup trop long, l'auteur a voulu tout dire et ne dit rien. Il s'agit d'un récitatif « enluminé ». Nous constatons ici une abondance de documents, mal utilisés, des images qui n'ont rien à voir avec le sujet. Des artifices cinématographiques tout à fait inutiles dans un film qui se veut didactique. Nous regrettons aussi l'emploi de formules telles que : « ferveur gothique », « la couronne du nouvel Etat », « Forces nouvelles », « Idéal bourguignon » ainsi que le particularisme et l'esprit « belge » qui se dégage de cette réalisation.

A déconseiller.

Christophe Plantin

Grandes figures belges au travail

M.E.N. 1393

22 min. n.b. ; p.f.

réalisation G. Vernailen.

Prod. M.I.P. (Belgique)

Biographie de C. Plantin. Français d'origine devenu imprimeur à Anvers au XVI^e s. Importance historique de sa production typographique, maison, imprimerie et famille plantiniennes.

Contenu :

Le film débute par des paysages de Touraine. En passant pas les châteaux de la Loire, on nous montre les différents lieux où Plantin habita.

1549 Anvers : vues du port sur des estampes.

Justification du choix : imprimerie, richesse etc... ensuite énumération de dates.

1555 : 1^{er} livre

1558 : mort de Charles-Qunit.

1559 : Pompe funèbre de Charles-Qunit imprimé par Plantin. Placards de Philippe II.

1563 : La maison devient une sorte de S.A.

1^{ère} bible, ouvrage d'A. Vésale.

1567 : Arrivée du duc d'Albe.

Tableau de la famille de Plantin : sa femme et ses 5 filles.

1568 : Exil à Leyde.

Lignée des Plantin qui ira jusqu'en 1876.

1572 : Retour à Anvers ; bible polyglotte.

Vues de la maison devenue Musée, avec reconstitution.

1576 : « Furie espagnole » et ruine de l'imprimerie.

Cependant avec un nombre d'ouvriers très réduit, Plantin imprime les œuvres de S. Stévin, Juste Lipse.

La caméra balaye un texte qui montre que Plantin envisageait le progrès social : à côté de règlements d'ateliers, il avait inscrit des mesures de « prévoyance sociale ».

A nouveau nous voici à l'intérieur de la maison, à l'atelier d'imprimerie. Nous pouvons voir les caractères, les instruments utilisés, la fonderie, les prix courants, l'Index des livres défendus.

Les différentes œuvres imprimées par Plantin.

Critiques et suggestions

Film trop long une fois encore, commentaire ennuyeux. On pourrait se passer de tout le début en France.

Pourrait servir dans le plan d'une leçon de synthèse sur l'Humanisme ou peut-être de point de départ en prenant l'imprimerie comme base de l'humanisme.

Il y a suffisamment de matière pour réaliser trois films à partir de celui-ci.

L'occupation

Film réalisé par J. Dupâquier pour l'I.P.N. en France à partir d'actualités françaises.

Ce film n'existe encore qu'en 35 mm.

N.B. P.f., durée 35 min.

Achtung ; ; ; les Allemands sont à Paris.

Documents parlés. Place de l'Opéra avec panneaux indicateurs en allemand.

« La vie continue » le texte lit une déclaration allemande demandant une collaboration « loyale ». Le travail reprend, la bourse aussi.

Le « Matin du 17 juin 1940 parle de l'offensive du sourire et du désir allemand d'être aimable envers la population ».

Ravitaillement, accompagné de musique militaire allemande. Retour des cendres de l'Aiglon.

Mais « ils gardent nos soldats prisonniers ».

Alerte. Division de la France. Vichy et son gouvernement. « Année de doryphores ».

« Déclaration allemande : nous devons tout trouver sur place ».

1^{er} portrait du maréchal Pétain.

Marché noir, transports.

Récupération. Reprise économique.

Culte du Maréchal Pétain.

Attaque anglaise à Dieppe.

Laval demande une collaboration plus étroite.

Ensuite nous assistons, au spectacle des collaborateurs français s'époumonant pour prouver qu'il faut vaincre l'ennemi de la France et cet ennemi, c'est soit l'Angleterre, soit le communisme.

Doriot, Châteaubriand, un prêtre, Déat etc...

Arrivée de Heydrich et nous passons alors à la phase « résistance à l'oppression » ; presse clandestine, tracts, sabotages.

Les Français libres, les Forces de l'Intérieur.

Le film se termine sur le poème d'Aragon « la Diane française » pendant que défilent à nouveau les images les plus percutantes du film.

Critique et suggestions

Très bien documenté ce film est intéressant, mais ici encore il semble trop long. Il aurait été plus intéressant d'en faire plusieurs à partir de tous les thèmes réunis :

collaboration,

politique

Vichy

économie

déportation

vie quotidienne.

Il n'en reste pas moins que nous regrettons de ne pas voir plus souvent de telles réalisations.

J. DEBACKER

ACTUALITES

REVISION DES MANUELS D'HISTOIRE ALLEMANDS RAPPORT DE LA DELEGATION BELGE

Dans le cadre de l'application de l'accord culturel belgo-allemand, les délégations des deux pays ont tenu à Bamberg du 19 au 25 octobre 1964, des journées d'Histoire et de Géographie.

En ce qui concerne l'Histoire, la révision des manuels scolaires dans le sens d'une vue plus large des problèmes, d'une meilleure compréhension internationale, d'une recherche plus impartiale de la vérité, était le but proposé aux participants ⁽¹⁾.

Le rapporteur de la délégation belge avait reçu pour mission d'examiner une soixantaine de manuels et de recueils de textes d'histoire utilisés dans l'enseignement secondaire de la République Fédérale allemande.

Il devait répondre essentiellement à deux questions :

1. La part réservée à l'Histoire de Belgique dans les manuels allemands est-elle suffisamment large ? le souci de vérité est-il observé ? des erreurs sont-elles à signaler ?
2. Les manuels et recueils font-ils preuve d'impartialité dans la présentation et dans l'interprétation des événements, plus spécialement en ce qui concerne l'histoire contemporaine.

Voici le texte intégral du rapport qui a été présenté et défendu par la délégation belge.

Bibliographie

Manuels

(1) BAUER, I. M., MULLER, H. H., *Der Mensch im Wandel der Zeiten*, Ausgabe B., vom 7 Schuljahr an, G. Westermann, Braunschweig, Berlin, Hambourg, München, Kiel, Darmstadt, 1961.

(2) BLUMENTHAL A., *Zeitgeschichte, Sachkunde für Abschlussklassen*, H. Schroedel, Berlin, Hannover, Darmstadt, 1962.

(1) DELEGATION ALLEMANDE : Président : Eckert, G. ; Membres : Dietrick, R. ; Gail, A. ; Heyn, E. ; Multhoff, R. ; Puhmann, W. ; Sattler, R. ; Spangenberg, I. ; Schüddekopf, O.

DELEGATION BELGE : Président : Van Santbergen, R. ; Membres : Ajzenberg-Karny, M. ; Corijn, H. ; De Roeck ; Leclercq, J. ; Tilmont, J.

- (3) BOECK O., HUBNER R., KLENK F., KRATZERT O., *Damals und Heute*, 2, 7/8 Schuljahr, E. Klett, Stuttgart, s.d.
- (4) BOGE W., MOLTMANN G., TORMIN W., *Ereignisse seit 1945*, G. Westerman, Braunschweig, Berlin, Hamburg, München, Kiel, Darmstadt, 1962.
- (5) BUCHHEIM K., *Europa in der Welt*, Teil III., Schwann, Düsseldorf, 1958.
- (6) BUSCH E., HILLGRUBER A., *Grundzüge der Geschichte VII, Vom Beginn der Französischen Revolution 1789 bis zur Gegenwart*, Zweiter Halbband, *Die Geschichte unserer Zeit seit 1914*, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, 1962.
- (7) CLEMENS A., PAULUS F., STEPHAN B., *Damals und Heute*, Band 2., E. Klett, Stuttgart, 1961.
- (8) DEISSLER H., FERNIS H., *Grundzüge der Geschichte*, Mittelstufe, Ausgabe A., Band IV., M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, 1961.
- (9) FERNIS-HAVERKAMP, *Grundzüge der Geschichte von der Urzeit bis zur Gegenwart*, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, 1962.
- (10) FIKENSCHER F., *Der Geschichtsunterricht*, Teil IV, M. Prögel, Ansbach, 1958.
- (11) FRANK-HOFFT-WULF, *Grundzüge der Geschichte von der Frühgeschichte Europas bis zur Weltpolitik der Gegenwart*, Ausgabe für Mittlere Klassen, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, 1961.
- (12) FURNROHR W., KESSEL W., *Geschichtswerk für höhere Lehranstalten, Vom Westfälischen Frieden bis zur Gegenwart*, II Band, M. Lurz, München, 1961.
- (13) GRAFF K. H., KUNZ J., *Herrschaft der Völker*, A. Bagel, Düsseldorf, 1962.
- (14) HABISREUTINGER J., KRICK Z., *Geschichte der Neuesten Zeit, 1815-1950*, IV Band, CC. Buchner, Bamberg, 1961.
- (15) HAGENER C., *Geschichte unserer Welt*, Band III, G. Westermann, Braunschweig, Berlin, Hamburg, München, Kiel, Darmstadt, 1962.
- (16) HEERDT-HEUMANN, *Unser Weg durch die Geschichte, Vom Wiener Kongress bis zur Gegenwart*, Auflage 2, Hirschgraben, Frankfurt am Main, 1962.
- (17) HIRSCHGRABEN-LESEREIHE, *Vom Deutschen Kaiserreich zur Republik*, Reihe IV : Geschichte, Fünftes Bändchen, Hirschgraben, Frankfurt am Main, 1960.
- (18) KLETTS, *Geschichtliches Unterrichtswerk für die Mittelklassen*, Ausgabe B., IV. *Um Volksstaat und Völkergemeinschaft*, E. Klett, Stuttgart, s.d.
- (19) KLETTS *Geschichtliches Unterrichtswerk für die Mittelklassen*, Ausgabe B., IV, *Nationalstaat und moderne Welt*, E. Klett, Stuttgart, s.d.
- (20) LASIUS R., RECKER H., *Geschichte*, Band 3., J. Beltz, Weinheim, 1963.
- (21) MANGELSDORF R., ANDREAS W., *Neueste Zeit, 1815-1956*, Band III, G. Braun, Karlsruhe, 1960.
- (22) MANN H., *Lebendige Geschichte*, 3 Teil, *Von 1815 bis zur Gegenwart*, F. Dummler, Bonn, 1962.
- (23) MULLER G., HOFFMANN W., BRUCKNER R., *Einst und Jetzt*, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, 1962.

- (24) NETT, B., *Aus deutscher Vergangenheit*, Ausgabe C, Northwest, Ausgabe D, Baden-Wurtemberg, Teil II, L. Auer, Cassianeum, Donauwörth, Bayern, Delhoven-Neuss, Rheinland, 1954.
- (25) NETT B., *Aus deutscher Vergangenheit*, Ausgabe A, Teil IV, 8 Schuljahr, L. Auer Cassianeum-Donauwörth, 1960.
- (26) NEU H., *Damals und Heute*, III, E. Klett, Stuttgart, s.d.
- (27) RIEMECK R., *Geschichte für die Jugend*, IV, *Vom Wiener Kongress zur Gegenwart*, Mundus, Stuttgart, 1961.
- (28) RIEMECK R., *Geschichte im Teherblick*, Folge 3, *Vom Wiener Kongress bis zum 1. Weltkrieg*, G. Stalling, Oldenburg, s.d.
- (29) SIMONSEN F., *Lebendige Vergangenheit*, V., *Von 1850 bis zur Gegenwart*, E. Klett, Stuttgart, s.d.
- (30) SIMONSEN F., SCHMIDT H., *Vom Erbe der Väter*, Heft 3, *Vom Kaiserreich zur Republik*, 5 Auflage, Matthiesen, Lubeck, Hamburg, s.d.
- (31) SIMONSEN F., SCHMIDT H., *Vom Schicksalsweg des deutschen Volkes*, Heft 4, *Vom Zeitalter des Weltmächte*, Matthiesen, Lubeck, Hamburg, s.d.
- (32) *Spiegel der Zeiten*, Band V, *Die neueste Zeit*, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, 1962.
- (33) STEIDLE Otto, *Bilder aus Deutscher Gegenwart*, M. Lurz, München, 1957.
- (34) STEINACKER R., FASBENDER E., *Geschichte unserer Zeit*, A. Bagel, Düsseldorf, 1962.
- (35) TENBROCK R. H., STIER H. E., THIEME K., *Geschichtliches Unterrichtswerk für höhere Lehranstalten*, Mittelstudien Band IV, I Halbband, 1789-1914, *Europa und die Welt*, F. Schöningh, Paderborn, H. Schroedel, Hannover, 1957.
- (36) TENBROCK R. H., THIEME K., STIER H. E., *Geschichtliches Unterrichtswerk für höhere Lehranstalten*, Oberstufe Band III, *Die neueste Zeit, Vom Ursprung der U.S.A. bis Heute*, F. Schöningh, Paderborn, 1956.
- (37) VITALI E., WEILER K., *Die neueste Zeit, 1815-1955*, G. Braun, Karlsruhe, s.d.
- (38) VOGT H., *Schuld oder Verhängnis ?*, *Zwölf Fragen an Deutschlands jüngste Vergangenheit*, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, 1961.
- (39) WURTEMBERG G., *Erbe des Abendlandes, Lehrbuch der Geschichte für Höhere Schulen*, Mittelstufe, Teil IV, *Die Neuzeit (2) Vom Wiener Kongress bis zur Bundesrepublik*, Schwann, Düsseldorf, 1959.

Recueils de textes, récits, documents

- (A) BAUER I. M., MULLER O. H., KOCH H., *Der Mensch im Wandel der Zeiten*, G. Westermann, Braunschweig, Berlin, Hamburg, München, Kiel, Darmstadt, 1952.
- (B) BRENDL R., *Die Urne*, Hirschgraben, Frankfurt am Main, 1962.
- (C) BEUTEL F., REMUS H., *Geschichtsbilder aus alter und neuer Zeit*, F. Kamp, Bochum, s.d.

- (D) CHRISTMANN H., *Quellensammlung für den Geschichtsunterricht*, Heft 3, *Von 1815 bis zum Jahre 1945*, F. Dummler, Bonn, Hannover, Hamburg, Kiel, München, 1962.
- (E) *Dokumente, Berichte, Schilderungen aus Drei Jahrhunderten bis zur Gegenwart*, Kulturbuch, Berlin W, 1956.
- (F) EBELING H., *Die Reise in die Vergangenheit*, IV, *Unser Zeitalter der Revolutionen und Weltkriege*, G. Westermann, Braunschweig, Berlin, Hamburg, München, Kiel, Darmstadt, 1962 + *Lehrerheft* zu Band IV.
- (G) *Geschichtliche Quellenhefte*, Heft 11 A., *Zeitgeschichte*, Erster Teil, *Quellen zur internationalen Politik seit 1919*, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, 1961.
- (H) *Geschichtliche Quellenhefte*, Heft 11 B., *Zeitgeschichte*, II; *Quellen zur deutschen Geschichte seit 1919*, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, 1960.
- (I) GROSCHKE H., *Bilder aus der Weltgeschichte*, Heft 15, *Der Nationalsozialismus und der Zweite Weltkrieg*, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn,
- (J) GROSCHKE H., *Bilder aus der Weltgeschichte*, Heft 16, *Welt ohne Frieden, von 1945 bis zur Gegenwart*, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, 1961.
- (K) HIRTLE K., *Wir sind gewarnt, Lesebuch für die politische Bildung*, Dürschke, Bad Godesberg, Kollen, Bonn, 1961.
- (L) HEUMANN H., NIESSEN T., *Quellentexte zur Zeitgeschichte*, 6. Auflage, *Demokratie und Diktatur, 1919-1945*, Hirschgraben, Frankfurt am Main, 1961.
- (M) HEUMANN H., NIESSEN T., *Quellentexte zur Zeitgeschichte*, A. Auflage, *Deutschland von 1945 bis Heute*, Hirschgraben, Frankfurt am Main, 1961.
- (N) HOFFMANN J., *Bilder aus der Weltgeschichte*, Heft 14, *Die Großen Krisen, 1917-1933*, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, s.d.
- (O) KISTLER H., *Stoffliche Handreichung zur Schulwandbilder*, Série II, Köster u. Co., München, Stuttgart, 1962.
- (P) LEBER A., VON MOLTKE F., *Für und wider, Entscheidungen in Deutschland, 1918-1945*, Annedore Leber-Mosik, Berlin, Frankfurt am Main, 1962.
- (Q) LITTMAN A., MELLBOURN G., *Deutsche Zeitbilder*, G. Westermann, Braunschweig, 1957.
- (R) MEYER H., LANGENBECK W., STERNER S., *Weltgeschichte im Aufriss, Arbeits- und Quellenbuch*, Band III, *Von der Französischen Revolution bis zur Gegenwart*, 10. Auflage, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, 1962.
- (S) PINNOW H., *Der Staat der Gewalt Quellentexte und Berichte über die nationalsozialistische Diktatur*, E. Klett, Frankfurt am Main, 1960.
- (T) SEILER A., *Zeitgeschichte und wir*, P. List, München, Frankfurt, Berlin, Hamburg, 1962.
- (U) WULF W., *Geschichtliche Quellenhefte*, Heft 10, *Das Zeitalter des Imperialismus, 1890-1918*, M. Diesterweg, Frankfurt am Main, Berlin, Bonn, 1962.

Nous avons examiné 60 ouvrages : 39 manuels et 21 recueils de textes, récits et documents divers consacrés principalement à l'histoire contemporaine.

A. La Belgique - l'Etat indépendant du Congo - Le Congo Belge

D'une façon générale, on peut dire que, dans tous ces ouvrages, la place réservée à la Belgique est mince, réduite, restreinte.

Dans le plus grand nombre des travaux qui nous ont été soumis, les passages relatifs à l'histoire de Belgique sont quasi identiques.

I. Les Manuels

Dans l'ensemble, les ouvrages traitent du problème belge à 3 moments bien précis : 1830-1914-1940.

Quelques-uns pourtant portent une note fort sommaire concernant l'union belgo-hollandaise de 1815.

Fort peu nombreux sont les manuels qui abordent un autre sujet, une autre époque.

Pour la facilité de l'exposé, nous allons suivre l'ordre chronologique ; pour la clarté, nous identifierons les manuels par le chiffre figurant en marge de la bibliographie.

1789. (5) écrit à propos de la Révolution brabançonne que l'exemple français fait éclater l'insurrection contre l'absolutisme de Joseph II. Il s'agit là d'un point de vue entaché d'erreur. Louis XVI est un monarque absolu, réactionnaire et Joseph II un despote éclairé.

La Révolution brabançonne est le type même de la révolution réactionnaire ; elle prend position non contre le despote, mais contre l'homme éclairé, contre toutes les réformes progressistes du souverain.

On ne peut certes pas en dire autant de la révolution française de 1789. Détail curieux donné par l'auteur : le nom de Etats Belgique Unis donné aux anciens Pays-Bas autrichiens qui ont proclamé leur indépendance est une réminiscence directe du « De Bello Gallico » de César.

C'est aussi le souvenir de César qui fait naître en France l'idée de la reconquête des territoires portant vers le Rhin les frontières de la France, ancienne Gaule. Je pense que c'est là attribuer à César une autorité qu'il n'avait plus au XVIIIème s.

L'auteur rappelle également l'existence de la Principauté épiscopale de Liège, qui, sous le gouvernement de l'évêque Velbruck jouissait d'une constitution fort libérale ; mais il est assez étonnant de voir qu'il passe sous silence la révolution liégeoise de 1789 qui, elle, est une émanation directe de la révolution française.

1815. Le Congrès de Vienne et la création du Royaume des Pays-Bas.

La création du Royaume des Pays-Bas n'est pas rappelée par les auteurs.

Pour la plupart, l'affaire est évoquée en 2 ou 3 lignes. Quelques détails complémentaires sont trouvés dans (5), (8), (11), (12), (14).

Pour (5) le nouveau royaume est destiné à dresser une barrière contre la France, tandis que (8) et (11) estiment que le nouveau royaume est le produit des menées de l'Angleterre désireuse d'éloigner toute grande puissance des côtes avoisinant son territoire.

Pour (12), il ne s'agissait que d'accorder à Guillaume d'Orange une compensation de pertes territoriales dans les colonies tandis que (14) insiste sur le caractère différent des deux peuples aux points de vue langue, coutumes, religion.

En somme, chacun traite le problème de façon fragmentaire et succincte n'insistant que sur un seul élément.

1830. — La Révolution Belge.

Quelques auteurs, lorsqu'ils traitent de la révolution qui aboutit à l'effondrement du royaume des Pays-Bas reprennent la question à partir de 1815. Mais il s'agit là d'une exception. La majorité des manuels expédient l'affaire en 2 ou 3 lignes se contentant de mentionner la qualité d'état *neutre* de la Belgique indépendante.

Parmi ceux qui examinent un peu plus longuement le problème, nous voyons se dessiner des points de vue fort différents. Du point de vue intérieur, pour (11) et (13), de même que pour (21) l'antagonisme des deux peuples se réduit à une petite guerre de religion : c'est la révolte des catholiques opprimés contre le réformé oppresseur. C'est là une vision fort hâtive des choses.

Les autres auteurs, tout en tenant compte de cette opposition religieuse éclairaient le problème par le rappel d'autres griefs émis par les Belges contre le gouvernement de Guillaume 1^{er} :

Opposition économique de la Belgique industrielle et de la commerçante Hollande (5).

Opposition d'ordre linguistique (12).

Opposition politique (39).

(28) rappelle l'opposition générale qui aboutit à l'union des libéraux et des catholiques belges contre l'Etat unitaire.

(35) traite à la fois de l'opposition religieuse, linguistique, économique de deux peuples et du sentiment d'oppression qu'éprouvent les belges.

(36) résume le problème en parlant de l'« Etat artificiel » qu'était le royaume des Pays-Bas et (14) va plus loin dans ce sens : « unité contre nature ».

Du point de vue extérieur, pour la plupart des auteurs (11), (13), (21), (28), le nouvel état est né de l'antagonisme franco-anglais.

C'est pour s'opposer au rattachisme français, c'est pour éloigner les autres grandes puissances continentales des côtes de la mer du Nord que l'Angleterre soutient la création de l'Etat belge, qui pour (36) n'est malgré tout pas un Etat national, étant peuplé de germains flamands et de romans wallons. Pour avoir une idée quelque peu précise de la révolution belge, il faut condenser les données de tous les manuels. Aucun d'entr'eux ne donne une vue satisfaisante, suffisante du problème.

1865-67. — Affaire Benedetti.

(27) rappelle que lors du conflit austro-prussien, Bismarck gagne Napoléon à sa cause en faisant miroiter aux yeux de l'empereur des acquisitions territoriales, par exemple : la Belgique, au cas où le souverain français observerait une attitude de neutralité.

1884-1885. — La conférence africaine de Berlin (15-XI.1884/26.11.1885).

(18) allègue que les principaux événements de la conférence sont : la reconnaissance et la délimitation de l'Etat indépendant du Congo (E.I.C.). Il s'agit là d'une erreur.

L'E.I.C. a été reconnu : 1. soit avant la conférence. 2. soit en marge de celle-ci.

Reconnaissance Etats-Unis : 22-IV-1884

de la France : 23-IV-1884

de l'Allemagne : 3-XI-1884 ...avant la conférence

Grande-Bretagne : 16-XII-84 ; Italie : 19-XII-84 ; Autriche-Hongrie : 24-XII-84 ; Pays-Bas : 27-XII-84 ; Espagne : 17-I-85 ; Russie : 5-II-85 ; Suède et Norvège : 10-IX-85. ...en marge de la conférence.

Mais cette erreur est très courante et profondément ancrée dès le début du XXème s. Léopold II s'est à maintes reprises élevé très vivement contre cette allégation, notamment entre 1903 et 1906, lors de la campagne des atrocités menée contre l'E.I.C. En effet, les grandes puissances avaient envisagé la réunion d'une conférence internationale destinée à enlever à l'E.I.C. la qualité d'Etat, en vertu de l'idée fausse qu'une conférence internationale l'avait créé.

1914. — 1ère guerre mondiale.

Tous les manuels s'entendent pour affirmer que la violation de la neutralité belge par une grande puissance garante de cette neutralité constitue une atteinte au droit des gens.

On peut également relever une quasi unanimité sur le fait que cette violation a été la cause déterminante de la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne ; cet événement a été une faute envers la Belgique et une grave erreur de la part de l'Allemagne. C'est sur l'Etat-Major, qui a établi le plan Schlieffen que repose la responsabilité de cet acte. L'Etat-Major ne voyait en effet pas d'autre possibilité de remporter sur la France une victoire rapide, seul moyen d'écarter la guerre sur deux fronts que Bismarck avait formellement recommandé d'éviter.

Quelques ouvrages donnent sur le problème quelques détails supplémentaires : (5) et (37) rappellent le mot malheureux de Bethmann-Hollweg devant les représentants britanniques : « Fetzen Papier » — « chiffon de papier », tandis que (14) signale le passage du discours du chancelier devant le Parlement allemand où cette violation de neutralité est qualifiée de « injustice de légitime défense ». (33) mentionne un autre passage du même discours où il est promis de réparer l'injustice dès que les buts militaires allemands auront été atteints. (39) nous confie que c'est le « cœur gros » que le chancelier s'est décidé à faire fi des solennels engagements de son pays, tandis que (31) admet que la résistance de l'armée belge a été tenace.

1940. — 2ème guerre mondiale.

Ici, très peu de chose à signaler ; la majorité, sinon la totalité des manuels se bornent à relever la violation de la neutralité de la Belgique, de la Hollande et du Grand Duché de Luxembourg.

(5) rappelle la capitulation du roi le 28 mai ; (14) place le 26 mai la déposition des armes par l'armée belge. (30) rejette la responsabilité de la nouvelle violation de la neutralité belge, et partant du droit des gens, sur Adolf Hitler, tout comme en 1914, la responsabilité est rejetée sur l'Etat-Major. (37) ajoute un détail : Léopold III capitule lorsqu'il apprend que l'Angleterre évacue son corps expéditionnaire.

1950. — L'abdication de Léopold III.

(4) en donne la cause : une grande partie du peuple demande l'éloignement du roi parce que, pendant la guerre, il ne s'est pas rangé aux côtés des alliés.

1960. — Indépendance du Congo.

(8) signale le sentiment d'hostilité manifesté par la population congolaise à l'égard de la Belgique tandis que (16) pense qu'une évolution rapide sur le chemin de l'indépendance peut être dangereuse pour les peuples africains.

Plus précis (31) explique les graves conflits qui naquirent au Congo ex-belge au lendemain de son indépendance ; il en trouve la cause dans le manque de préparation d'hommes d'état congolais : cette carence de formation incombe à la Belgique.

1960. — La grève du 20-XII des syndicats socialistes.

(4) signale que cette grève fut brisée après que le parlement eût accepté un programme d'austérité. En réalité, cette grève ne fut pas brisée ; on y mit fin partout — après la suspension de certains articles de la loi unique d'austérité — sauf à Liège, où elle perdura quelques jours encore.

II. Les recueils de textes, récits, documents etc.

Ici, les ouvrages seront identifiés par une lettre.

En ce qui concerne l'histoire de Belgique, il a été relevé deux textes :

a) le discours de Bethmann-Hollweg le 4 août 1914 devant le parlement allemand dans D et U.

b) L'appel du ministre belge des affaires étrangères aux puissances garantes de la neutralité belge (Angleterre-France-Russie) le 4 août 1914. (U)

A signaler dans (A) un entrefilet concernant la guerre 1940-45 : « Comme les Hollandais, les Belges renoncent à la lutte, mais ils ne renoncent ni à leur droit, ni à leur liberté ».

Dans (J), il convient de relever un texte concernant la politique belge au Congo : « le 1^{er} juillet (1960) les Belges accordèrent l'indépendance au Congo après 75 ans de domination coloniale. Mais il n'y avait dans la grande nouvelle République africaine ... que 17 universitaires, aucun médecin indigène, aucun juriste, aucun pilote. ... Le général de l'armée (l'ancienne force coloniale belge :

la F.P.) était un sous-officier, le Ministre de l'Education, un instituteur. A un peuple de 500 tribus avec 200 dialectes différents la « liberté » était ainsi laissée.

Les 30.000 fonctionnaires belges, officiers, ingénieurs, médecins, professeurs, planteurs, commerçants abandonnèrent pour la plupart le pays.

Rien à redire sinon que : cette fuite commença après la révolte de la Force publique.

Les professeurs étaient en vacances et très nombreux sont ceux qui retournèrent au Congo dès le mois d'octobre 1960.

Conclusion

1. En ce qui concerne la création de la Belgique indépendante en 1830-31 nous voyons que fort peu de chose apparaît dans les manuels.
2. Le problème de la neutralité belge est soulevé en 1830 ; cette neutralité apparaît comme la conséquence de la volonté anglaise pour faire obstacle et à la France et aux grandes puissances continentales.
3. Bismarck et l'affaire Benedetti : un seul manuel traite du problème.
4. L'expansion coloniale belge n'est quasi pas traitée ; il n'est exposé que la politique des grandes puissances, en ce domaine particulier.
5. La neutralité belge n'est évoquée qu'au cours de la guerre 1914-1918, lors de la déclaration de guerre ; la violation de la neutralité belge est attribuée à la volonté de l'Etat-Major allemand. Tous les autres problèmes belges concernant la 1ère guerre mondiale : résistance de l'armée et de la population, occupation, déportations, francs-tireurs ne sont guère traités. Silence aussi sur la position belge lors du Traité de paix de Versailles, de même que sur les questions d'après guerre.
6. A part l'attaque du 10 mai 1940, la capitulation du roi le 28 mai, on ne fait guère allusion à la participation belge, à l'action du Congo au cours de la 2ème guerre mondiale.
7. Les problèmes économiques, sociaux, culturels belges ne figurent guère dans les manuels allemands.

B. Histoire générale

Il est un problème que la quasi totalité des manuels traite, un problème brûlant, important qui influence notre présent : le nazisme et ses conséquences.

C'est à travers ce problème, le plus important à notre sens de l'histoire contemporaine, mais aussi le plus délicat à traiter que nous nous efforcerons de porter un jugement sur les manuels examinés.

Il convient tout d'abord de signaler que dans l'ensemble, les ouvrages présentent de très heureuses trouvailles pour rendre le cours attrayant, vivant : cartes, plans, tableaux infiniment suggestifs sur les institutions, les élections, tableaux chronologiques, lignes du temps, statistiques, iconographie de tous

genres : reproductions d'œuvres d'art, photos, caricatures, reproductions d'affiches, d'en-tête de journaux, etc.

Le nazisme

1. Arrivée au pouvoir : les causes invoquées sont généralement les suivantes : exaltation du sentiment national due à la défaite de 1918, au traité de Versailles, au paiement des réparations, à l'occupation ; la misère due à la dévaluation de la monnaie d'abord, à la grande crise économique de 1929 ensuite ; ajoutons à cela le manque d'énergie et de justice des gouvernements en place, la faiblesse des alliés devant la montée de Hitler.

(2) publie un intéressant tableau statistique concernant les crimes politiques jugés différemment suivant qu'ils sont commis par des hommes de gauche (peu nombreux, sévèrement punis) ou de droite (très nombreux, peines légères ou acquittements).

2. Le régime nazi : aucun auteur ne nie les excès du régime nazi, mais, dans la majorité des cas, on s'attache surtout à affirmer que le peuple allemand ignorait ce qui se passait et qu'il a été, le premier, la victime du régime.

Dans la plupart des manuels, la part donnée au problème de l'euthanasie (70 à 80.000 victimes), aux persécutions contre les églises protestante et catholique dépasse très largement celle laissée au génocide, c'est-à-dire au massacre de 6 millions de juifs ; de même, les persécutions contre les hommes de gauche sont minimisées ; par un mot de l'extermination de 500.000 tziganes. (1) parle négligemment de l'extermination de « dizaine de milliers de juifs » et pour montrer à quel point l'Allemagne songe à « réparer », (4) dans son tableau chronologique écrit pour l'année 1961, qu'Eichmann a été condamné à mort à Jérusalem et que l'Allemagne Fédérale a dépensé 9 milliards de marks pour les réparations envers les victimes du national-socialisme ; le rapprochement est assez choquant, car on ne peut, avec de l'argent, réparer la mort de 6 millions d'êtres humains.

Dans la presque totalité des manuels, l'iconographie relative aux camps de concentration est pauvre, insuffisante, sans force probante, voire inexistante. Certains ignorent totalement l'existence des camps ; certains prétendent que l'existence des camps de concentration (différents des camps d'extermination) n'a été connue qu'après la guerre, ce qui est totalement faux.

La guerre et les crimes de guerre : pour la plupart des auteurs, la responsabilité de la guerre incombe à Hitler, mais pour certains aussi à Staline, qui en pactisant avec l'Allemagne hitlérienne a permis l'attaque contre la Pologne et le déclenchement de la deuxième guerre mondiale.

Les crimes de guerre sont le fait des 40.000 S.S. ; le peuple allemand a vécu dans l'ignorance complète des faits ; mais quelle a été la position de l'armée ? on pourrait se poser la question.

La guerre n'a pas été seulement un crime contre le monde, mais aussi contre l'Allemagne ; les ordres du Fuhrer ont mené le pays à la défaite et un exemple est fréquemment cité : à Stalingrad les ordres formels de Hitler ont conduit à l'anéantissement et à la captivité l'armée du Maréchal Von Paulus.

De tous les problèmes traités à propos du nazisme, celui qui reçoit la plus

grande part, c'est la résistance allemande, de sorte qu'il semble bien aux yeux d'un lecteur non averti (et les élèves en sont) que la résistance allemande a englobé plus d'individus que le régime n'a fait de victimes.

L'après-guerre. Une place fort généreuse est offerte à la répression contre le peuple allemand au lendemain de la 2ème guerre mondiale, après la défaite hitlérienne. Les déportations vers l'Est pour le travail obligatoire, l'expulsion des allemands des pays de l'Europe orientale et centrale : (Tchéco-Slovaquie, Pologne, Hongrie).

Le maintien en vue des réparations des prisonniers allemands dans les pays alliés, l'occupation de l'Allemagne constituent des crimes abominables qui, jamais auparavant n'ont été perpétrés.

Bien sûr, les choses se sont passées ainsi, mais pourquoi ne pas dire qu'il s'agit là de représailles fort compréhensibles après les crimes bien plus atroces encore commis sous le régime hitlérien dans les pays occupés par l'Allemagne.

Levée de boucliers aussi contre les procès de Nuremberg, contre les procès de dénazification : les alliés n'avaient pas le droit d'être à la fois juges et accusateurs, la loi qui punit le crime ne peut lui être postérieure ; tout cela est exact. Mais pourquoi faut-il qu'il y ait eu des millions de victimes, assassinées sans aucun jugement, en dehors de tout droit, de toute loi, sans qu'ils aient commis aucun crime, sauf celui d'exister ? la question n'est pas posée. Pourquoi faut-il qu'il y ait tant de crimes impunis alors qu'on connaît les coupables ? La question n'est pas posée non plus. Devons-nous montrer à la jeunesse qu'on peut massacrer impunément ? Le monde ira-t-il ainsi vers la paix que, nous le présumons, nous désirons tous.

Pour conclure, nous dirons que tous les faits relevés par les manuels quant au problème du nazisme, de la guerre, de l'immédiat après-guerre sont exacts, mais l'importance relative des différents éléments n'est pas respectée, certaines explications indispensables pour établir un jugement équitable font défaut et qu'en conséquence, toute cette période baigne dans une atmosphère d'injustice et de partialité (1).

La même tendance se retrouve dans les recueils de textes, documents, récits, etc. C'est ainsi que (C) et (F) ne mentionnent pas les juifs, ni les tziganes non plus d'ailleurs parmi les morts de la guerre, dans leur tableau récapitulatif des victimes du conflit.

Certains recueils présentent l'antisémitisme sous un jour assez curieux : (H) et (R) citent un texte de E.G. REICHMANN, *Flucht in den Hass*, Francfort/s/Main, 1956, qui estime qu'en réalité, l'antisémitisme, c'est la haine du christianisme, que ce n'est pas parce que 44 % d'allemands en 1933 ont donné leur suffrage au parti nazi qu'il y avait alors en Allemagne 44 % d'antisémites, de partisans d'une politique antisémite ; les antisémites n'étaient pas contre les juifs en tant qu'êtres humains, mais contre la « juiverie » ; ce terme péjoratif n'est d'ailleurs pas expliqué de façon satisfaisante.

Nous ne voudrions pas terminer le présent rapport sans rendre un vibrant

(1) 2 manuels ne traitent même pas du problème de l'antisémitisme : (3) (22). 4 manuels ne traitent même pas du problème des camps de concentration (3) (5) (22) (26). Sur les 39 manuels examinés, 8 font réellement preuve d'impartialité : (2) (16) (18) (19) (27) (29) (34) (38).

hommage et à l'originalité et surtout à l'impartialité de l'ouvrage de Madame Hannah VOGT, *Schuld oder Verhängnis*, M. Diesterweg, Francfort/s/Main, Berlin, Bonn, 1961.

L'histoire allemande à l'époque nazie y est retracée à travers douze questions. Nous estimons que c'est là un des très rares ouvrages où l'auteur accepte, sans tergiversations, de voir les choses en face et de les expliquer depuis leur origine.

Et nous terminerons en rappelant comment Madame Vogt achève sa réponse à la 10ème question : « Was geschah mit unseren jüdischen Mitbürgern » ?

« Wir haben das Feuer des Hasses brennen lassen und es nicht gelöscht als es noch Zeit gewesen wäre. »

M. AJZENBERG-KARNY

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE DE L'HISTOIRE LIEGEOISE

Nous n'avons pas la prétention de dresser une bibliographie complète de l'histoire de l'ancienne Principauté de Liège et de l'histoire de la Province de Liège depuis 1830. Notre intention est de signaler un certain nombre de collections de sources et de travaux susceptibles d'aider le professeur d'histoire désireux de concrétiser son enseignement par l'exploitation des ressources de l'histoire locale. L'histoire de la vieille Principauté de Liège offre à ce titre des possibilités inouïes et trop souvent méconnues.

Nous avons groupé nos références sous quelques rubriques fondamentales. Sous chacune d'entre elles, les ouvrages sont classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

Nous signalons les principales bibliothèques de Liège :

- Bibliothèque centrale de l'Université de Liège.
 - Bibliothèque centrale de la Ville de Liège, rue des Chiroux, 3.
 - Bibliothèque provinciale, boulevard Piercot, 46, Liège.
 - Les bibliothèques des séminaires de la section d'histoire de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, Place Cockerill.
 - Le dépôt des Archives de l'Etat, rue Pouplin, 8, à Liège.
- Depuis 1964, un dépôt des Archives de l'Etat est créé à Huy.

LES PRINCIPAUX MUSEES SONT :

- Collection Wittert (Université de Liège).
- Musée des Beaux-Arts (peinture de 1800 à nos jours).
- Musée de l'art wallon (12^e au 20^e siècles).
- Musée archéologique et du verre (Maison Curtius).
- Musée d'arts décoratifs (Hôtel d'Ansembourg, 18^e siècle).
- Musée de la vie wallonne.
- Musée d'armes (16^e au 20^e siècles).
- Musée Grétry.
- Musée diocésain (4^e au 18^e siècles).
- Musée de la Société de Longdoz (histoire de l'industrie métallurgique).

A. Répertoires bibliographiques

- ANGELROTH H., *Bibliographie concernant la préhistoire de la Wallonie*, dans *Natura Mosana*, t. 7, 28 pages, 1954.

- BAMPS S., *Recherches bibliographiques concernant l'Ancien Pays de Liège ou additions à la bibliographie liégeoise du Chevalier de Theux de Montjardin*, Liège, 1891.
- *Catalogue des thèses d'histoire défendues à l'Université de Liège de 1890 à 1936*, dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, t. II, n° 5, Liège, 1937.
- DEFIZE-LEJEUNE A.M., *Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Liège (depuis l'âge du Bronze jusqu'aux Normands)*, dans *Les publications du Centre national de recherches archéologiques, Répertoires archéologiques*, V, 1964.
- BROUETTE E., *Topo-bibliographie de la province de Namur*, 1 vol. in-8, Namur, 1947.
- DEBOUXTAY P., *Chronique d'histoire liégeoise*, dans la *Revue Belge de Philologie et d'histoire*, t. 7, p. 1243-1258, 1928. L'auteur y signale les publications parues en 1927.
- DEBOUXTAY P., *Bulletin d'histoire liégeoise*, dans la *Revue Belge de philologie et d'histoire*, t. 8, p. 1027-1054, 1929. Pour les publications parues en 1928.
- DEBOUXTAY P., *Bulletin d'histoire liégeoise*, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 10, p. 1305-1326, 1931. Pour les publications parues en 1929 et 1930.
- DEBOUXTAY P. et DUTILLEUX A., *Bulletin d'histoire liégeoise*, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 13, p. 377-407, 902-945, 1934. Pour les publications parues entre 1931 et 1933.
- DE THEUX DE MONTJARDIN X., *Bibliographie liégeoise (1556-1885)*, 1 vol., in-4°, Bruges, 1885.
- DE WACHTER, *Repertorium van de Vlaamse gouwen en gemeenten (heemkundige dokumentatie, 1800-1940)*, 6 vol., Anvers, 1942-1948.
- DHONDT J. et collaborateurs, *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, dans la *Revue Belge de philologie et d'histoire*, depuis 1953.
- GERIN P., *Bibliographie de l'histoire de Belgique (1789-21 juillet 1831)*, dans *Les publications du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine*, Cahier 15, Louvain-Paris, 1 vol. in-8°, 1960.
- HALKIN L.E., *Introduction à l'histoire paroissiale de l'ancien diocèse de Liège*, Bruxelles, 1935.
- HALKIN L.E., *Supplément dans le Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 61, p. 261-271, Liège, 1937.
- HALKIN L.E. et HOYOUX J., *Bulletins bibliographiques d'histoire liégeoise*, dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, I. *Travaux publiés de 1944 à 1948*, t. IV, n° 1, p. 51-168, Liège, 1948 ; II. *Travaux publiés de 1949 à 1952*, t. V, n° 1, p. 157-274, Liège, 1953 ; III. *Travaux publiés de 1953 à 1956*, t. VI, n° 1, p. 9-188, Liège, 1958 ; IV. *Travaux publiés de 1957 à 1959*, t. VI, n° 3, p. 737-941, Liège, 1960 ; V. *Travaux publiés de 1960 à 1962*, t. VI, n° 5, p. 1539-1849, Liège, 1964.
- DE LAET S.J., BAUWENS L., DEFIZE-LEJEUNE A.M., *Bibliographie archéologique (Belgique, Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg)*, dans *Helinium*, t. III, p. 121-167, 1963.
- PIRENNE H., *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, Bruxelles, in-8°, 1931.

- PIRON H., *Inventaire de la littérature wallonne ancienne*, dans *l'Annuaire d'histoire liégeoise*, t. VI, p. 1083-1203, Liège, 1960.
- PIRSON-VRANCKEN I., *Première contribution à une bibliographie du mouvement wallon*, dans *Nouvelle revue wallonne*, t. V, p. 246-256, 1953. Continuation dans la même revue, t. VI, n^{os} 2, 3 et 4 et t. VII, 1954-1955.
- WEBER, *Essai de bibliographie verviétoise*, 1899-1905, 4 vol., Verviers, 1909.

B. Quelques périodiques

- *Annales du Cercle hutois des sciences et des beaux-arts*, Huy, depuis 1875.
- *Annuaire d'histoire liégeoise*, publication de la *Commission communale de l'histoire de l'Ancien Pays de Liège*, Liège, depuis 1931.
- *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, Liège, depuis 1852.
- *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du Diocèse de Liège*, Liège, depuis 1881.
- *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, Liège, depuis 1882.
- *Bulletin de la Société de littérature wallonne*, Liège, depuis 1856.
- *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, Verviers, depuis 1898.
- *Chronique archéologique du Pays de Liège*, Liège, depuis 1906.
- *Leodium*, Liège, depuis 1902.
- *Le Vieux Liège*, Liège, depuis 1895.
- *La Vie Wallonne*, Liège, depuis 1919.
- *Wallonia*, Liège, 1893-1914.

C. Dictionnaires

- CARNOY A., *Dictionnaire étymologique du nom des communes de la Belgique*, Louvain, 2 vol., 1940.
- CARNOY A., *L'origine des noms des communes de Belgique*, Bruxelles, 2 vol., 1949.
- DELVAUX DE FOURON H., *Dictionnaire géographique et historique de la Province de Liège*, Liège, 2 vol., in-16°, 1841.
- DE RYCKEL A., *Les communes de la Province de Liège, Notices historiques*, Liège, 1892.
- DE SHYN E., *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, Bruxelles, 2 vol., 1933, 1934.
- HAUST J., *Atlas linguistique de la Wallonie*, Liège, 1953.
- HAUST J., *Dictionnaire français-liégeois*, Liège, 1948.
- HOUEF F., *Dictionnaire moderne des Communes belges*, Bruxelles, 2 vol., 1960.
- REINERS J., *Die Kunstdenkmäler von Eupen-Malmédy*, Düsseldorf, 1935.
- REMACLE L., *Dictionnaire wallon-français*, 2^e édit., Liège, 2 vol., 1939.

D. Quelques publications de sources

I. INSTITUTIONS CENTRALES

- BORMANS St., *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du Chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège de 1427 à 1670*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. VI-XIII, 1869 à 1879.
- *Continuation (1670-1689)* par PONCELET E. et HUISMAN M., dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXIII et t. XXVI, 1892 et 1896.
- BORMANS St. et HALKIN L., *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Principauté de Liège*, qui constitue le t. XI, 1^{re} partie du WAUTERS A., *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1907.
- BORMANS St. et POLAIN E., *Recueil des ordonnances de la Principauté de Liège (976-1794)*, Bruxelles, 7 vol., 1835-1878.
- BORMANS St., SCHOOLMEESTERS E. et PONCELET E., *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert à Liège*, Bruxelles, 6 vol., 1893.
- BORMANS St., CRAHAY L., RAIKEM J. et POLAIN M., *Coutumes du pays de Liège*, Bruxelles, 3 vol., 1873-1884.
- *Bulletins des anciennes lois de la Principauté de Liège*, t. IX à XVI, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 1909-1950.
- DE MARNEFFE E., *La principauté de Liège et les Pays-Bas au 16^e siècle. Correspondances et documents politiques*, Liège, 4 vol., 1887-1895.
- DUBOIS A., *Les statuts du chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège*, dans le *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. 113, p. 224-252, Bruxelles, 1948.
- FAIRON E., *Analyses sommaires des Journées d'Etats de la Principauté de Liège*, dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, t. V, n^{os} 2-4, p. 289-412, 469-573 et 659-759, Liège, 1945-1956.
- GOBERT Th., *Dépêches, mandements princiers, décrets, recès réglant l'imprimerie et la librairie au pays de Liège*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 47, p. 15-128, Liège, 1922.
- *Liste chronologique des édits et ordonnances de la Principauté de Liège*, 3 séries, de 974-1794, Publication de la Commission Royale des anciennes lois et ordonnances, Bruxelles, 1851-1873.
- LOUVREX M. G. DE, *Edits et règlements faits pour le pays de Liège et le comté de Looz par les évêques et princes*, Liège, Kints, 4 vol., 1750.
- PAQUAY J., *Documents pontificaux concernant le diocèse de Liège*, publication des *Analecta ecclesastica leodiensia*, Liège, 1936.
- PONCELET E., *Inventaire des dépêches du Conseil Privé de Liège (1581-1801)*, Liège, 2 vol., 1945-1947.
- ROUHART-CHABOT J., *Inventaire des inventaires des archives conservées aux archives de l'Etat à Liège*, Bruxelles, 1960.
- SCHOONBROODT J., *Inventaire des chartes du Chapitre Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1863.

II. DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE

- *Chartes et privilèges du bon métier des febvres de la ville, cité et banlieue de Liège*, Liège, ouvrage datant du 18^e siècle, s.d.
- COLLE-MICHEL M., *Les archives de la Société anonyme Cockerill-Ougrée des origines à nos jours*, publication du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Louvain, 1959.
- D'ANDRIMONT DE MAFFARTS, *Coup d'œil sur la situation industrielle, commerciale et financière de la Province de Liège*, Liège, 1865.
- FAIRON E., *Les recettes de la cité de Liège*, publication de la Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège, Liège, 4 vol., 1933-1939.
- JORIS A., *Documents relatifs à l'histoire économique et sociale de Huy au moyen âge*, dans les *Bulletins de la Commission Royale d'Histoire*, t. 124, p. 213-265, Bruxelles, 1959.
- PONCELET E. et FAIRON E., *Liste chronologique d'actes concernant les métiers et confréries de la cité de Liège. Fevres et Pelletiers*, Liège, 1942.
- *Règlements et privilèges des XXXII métiers de la Cité de Liège*, publications en cours par les soins de la Commission Communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège :
 - Fascicule I, *Les Fèvres*, édition par HANSOTTE G., avec glossaire philologique de MASSART R., Liège, 1950 ;
 - Fascicule IV, *Les Meuniers*, édition par VAN SANTBERGEN R., avec glossaire philologique de MASSART R., Liège, 1950 ;
 - Fascicule V, *Les Boulangers*, édition par VAN SANTBERGEN R., Liège, 1951 ;
 - Fascicule X, *Les Porteurs*, édition par YANS M., avec glossaire philologique de HAUST J., Liège, 1943 ;
 - Fascicule XI, *Les Brasseurs*, édition par VAN SANTBERGEN R., avec glossaire philologique de MASSART R., Liège, 1952.
- YERNAUX J., *Contrats de travail liégeois du 17^e siècle*, Publication de la Commission Royale d'histoire, Bruxelles, 1941.

III. DOCUMENTS RELATIFS A CERTAINES PERIODES

- BROUWERS D., *Un cahier de doléances liégeois de 1789*, dans *La Vie wallonne*, Liège, t. 1, p. 564-571, 1921.
- CAUCHIE A. et VAN HOVE A., *Documents sur la Principauté de Liège (1230-1532), spécialement du début du 16^e siècle, extraits des papiers du Cardinal Jérôme Aléandre*, Bruxelles, 2 vol., 1908-1920.
- CHESTRET DE HANEFFE J., *Papiers de Jean Remi de Chestret pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise (1787-1791)*, Liège, 2 vol., 1881-1882.
- DE LIMBOURG P., *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise*, dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, Verviers, t. 14, p. 1-462, 1918.
- DE RAM P.F.X., *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège sous les Princes-Evêques Louis de Bourbon et Jean de Horne (1455-1505)*, Bruxelles, Commission Royale d'histoire, in-4°, 1844.
- FAIRON E., *Documents liégeois de toponymie. Répertoire par provinces et par liste alphabétique des communes des documents utiles aux recherches de*

toponymie conservés au dépôt des Archives de l'Etat à Liège, dans le *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie*, Bruxelles, t. VIII, p. 339-399, 1934.

— FAIRON E., *Les ordonnances d'Erard de la Marck et de Corneille de Berghes*, dans les *Bulletins de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances*, Bruxelles, t. XIII, p. 259-344, 1930.

— FAIRON E. et HEUSE H., *Lettres de Grogards*, Liège-Paris, 1 vol., 1936.

— FROIDCOURT G. DE, et YANS M., *Lettres autographes de Velbrück, Prince-Evêque de Liège (1772-1784)*, Liège, 2 vol., 1954-1955.

— GACHARD L.P., *Documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 3 vol., 1833-1835. De nombreux documents sont relatifs aux conflits opposant les Ducs de Bourgogne et la Principauté de Liège (t. I et II).

— HANQUET P., *Les archives de la bienfaisance publique à Liège*, dans l'*Annuaire d'histoire liégeoise*, Liège, t. IV et V, 1948-1953.

— HARSIN P., *Textes rares ou inédits concernant le bourgmestre La Ruelle*, Louvain, 1936.

— HUBERT E., *Correspondance de Maximilien de Chestret, agent diplomatique du Prince-Evêque de Liège à Paris et à La Haye (1785-1794)*, Mémoire de l'Académie Royale de Belgique, Classe des lettres et des sciences morales et politiques, 2^e série, Bruxelles, t. VII, fasc. 4, 1921.

— JADIN L., *Les actes de la Congrégation consistoriale concernant les Pays-Bas, la Principauté de Liège et la Franche Comté de 1593 à 1797*, Rome, Institut historique belge de Rome, 1935.

— LONCHAY H., *Les édits des Princes-Evêques de Liège en matière d'hérésie au 16^e siècle*, Gand, 1883.

— PAQUAY J., *Les correspondances liégeoises avec le Saint Siège sous Ernest et Ferdinand de Bavière*, dans *Leodium*, Liège, t. XXIV, p. 63-71, 1931.

— PONCELET E., *Les livres des fiefs de l'Eglise de Liège sous Adolphe de la Marck*, Bruxelles, Commission Royale d'histoire, 1898.

— PURAYE J., *La correspondance de Monseigneur Zaepffel. Lettres de Jean Evangéliste Zaepffel, évêque de Liège à son neveu, H. Clarke, maréchal et pair de France, 1801-1808*. Préface de Lucien FEBVRE, Bruges, 1951.

— RUWET J., *Les édits monétaires liégeois, 1482-1625*, dans *Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances*, Bruxelles, t. XVIII, p. 235-290, 1955.

— THOMASSIN L.E., *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, Liège, publication du gouvernement provincial, 1879.

— VANDERRYST L., *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Liège depuis le Concordat de 1801 jusqu'à 1830*, Liège, 1851.

IV. ETUDES CRITIQUES

— BALAU S., *Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge*, Bruxelles, 1903.

— GRANDGAGNAGE F., *Etude critique des actes d'Obert, prince-évêque de Liège*, Mémoire d'histoire de la Faculté de philosophie et lettre de l'Université de Liège, Liège, 1960.

— HARDY F., *Etude diplomatique sur les actes d'Henri de Gueldre, prince-évêque*

de Liège (1247-1274), Mémoire de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, Liège, 1962.

E. Travaux

I. OUVRAGES GENERAUX

- BORMAN C. DE, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, Liège, 2 vol., 1899.
- BOUILLE Th., *Histoire de la ville et du pays de Liège*, Liège, 3 vol. in folio, 1735.
- CHESTRET DE HANEFFE J. DE, *Etude historique et archéologique sur l'ancien pays de Liège*, Liège, 1894.
- DARIS J., *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège, des origines à 1879*, Liège, 10 vol., 1890-1892.
- DE GERLACHE E., *Histoire de Liège depuis César jusqu'à la fin du 18ème siècle*, Bruxelles, 3ème édition, 1874.
- DE THEUX J., *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, Bruxelles, 4 vol., 1871.
- GILBART O., *Liège, capitale de la Wallonie*, Liège, 1924.
- GOBERT Th., *Eaux et fontaines publiques à Liège depuis la naissance de la ville jusqu'à nos jours*, Liège, 1910.
- GOBERT Th., *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, Liège, 6 vol., 1924-1929.
- HENAU F., *Histoire du pays de Liège*, Liège, 3ème. édition, 2 vol., 1872-1874.
- JORIS A., *Huy, ville médiévale*, Bruxelles, Office de publicité, 1965.
- LEJAER J., *Histoire de la ville de Verviers jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, Verviers, t. 38, p. 7-382, 1951.
- LEJAER J., *Histoire de la ville de Verviers pendant la période hollandaise*, Verviers, 1906.
- LEJEUNE J., *Pays sans frontière, Aix-la-Chapelle, Liège, Maastricht. Etude sur leur évolution historique*, Bruxelles, 68 pages, 27 reproductions, 164 héliogravures hors texte, 1958.
- LEJEUNE J., *La Principauté de Liège*. Préface de Paul HARSIN, Liège, édition de l'A.S.B.L. Le Grand Liège, Liège, 1948.
- *Liège et l'Occident*, Edition de l'A.S.B.L. Le Grand Liège, Liège, 1958.
- MAGNETTE F., *Précis d'histoire liégeoise à l'usage de l'enseignement moyen*, Liège, 1928.
- MARCHAL L., *Histoire de Wallonie*, Bruxelles, 1952.
- MARNEFFE S. DE, *Tableau chronologique des dignitaires du Chapitre de Saint Lambert à Liège*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, Louvain, t. XXV, p. 433-485, t. XXVI, p. 318-425, et t. XXXI, p. 109-166, Louvain, 1895, 1896, 1847.
- POLAIN L., *Histoire de l'ancien pays de Liège*, Liège, 2 vol., 1844-1847.
- POLLET C., *Histoire du diocèse de Liège et des saints qui l'ont illustré*, Liège, 1881.
- SCHREURS F., *Contribution à l'histoire du mouvement wallon*, dans la *Nouvelle Revue wallonne*, Liège, t. 9-11, 1957-1959.

- VAN DEN STEEN X., *La cathédrale de Saint Lambert à Liège et son chapitre de chanoines tréfonciers*, Liège, 1880.
- YANS M., *Les échevins de Huy*, Publications de la Société des Bibliophiles liégeois, Liège, 1952.

II. TRAVAUX CONCERNANT CERTAINES PERIODES

- BERTAUX L., *La romanisation de la Wallonie. Des Gaulois aux Gallo-romains*, Couillet, Institut Jules Destrée, 1963.
- BOLOGNE M., *La révolution de 1789 en Wallonie*, Liège, 1939.
- BORGNET A., *Histoire de la révolution liégeoise de 1789*, Liège, 2 vol., 1865.
- CHOT J., *Sous la coupe des sans-culottes de Givet, 1792-1794. Etude sur l'histoire révolutionnaire de Givet et sur les effets de la Terreur dans le sud de la Principauté de Liège*, Bruxelles, 1935.
- COENEN J., *Saint Hubert, le fondateur de Liège*, Liège, 1927.
- DEMARTEAU J., *Liégeois d'il y a cent ans. Le fondateur de la Gazette de Liège et son temps*, Liège, 1956.
- DEMARTEAU J., *Saint Hubert d'après son plus ancien biographe*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVI, p. 89-161, 1881.
- DE MOREAU E., *Le transfert de la résidence des évêques de Tongres à Maas-tricht*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XX, fasc. 3, 4, 1924.
- DUBOIS A., *Le chapitre cathédral de Saint Lambert à Liège au 17ème. siècle*, Liège, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et lettres de l'Université de Liège, fasc. CXI, Liège, 1949.
- FAIRON E., *Notes sur la domination bourguignonne dans la Principauté de Liège (1468-1476)*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, Liège, t. XLII, p. 1-90, 1912.
- FOHAL J., *Les évènements de 1830 à Verviers et aux environs*, Verviers, 1930.
- GOTHIER L., *Comment Liège s'est formée*, dans *Bulletin de la Société Royale Le Vieux Liège*, Liège, t. 4, n° 110, juillet-septembre 1955.
- HALKIN L.E., *Réforme protestante et réforme catholique au diocèse de Liège. Le Cardinal de la Marck, Prince-évêque de Liège (1505-1538)*, Liège, 1930.
- HANQUET P., *Autour de Sébastien de la Ruelle*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1956.
- HARSIN P., *Etudes critiques sur l'histoire de la Principauté de Liège, 1477-1795*. 3 volumes parus, t. I, *La principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes (1477-1505)*, Liège, 1957. t. II, *Le règne d'Erard de la Marck, 1505-1538*, Liège, 1955. t. III, *Politique extérieure et défense nationale au 16ème. siècle*, Liège, 1959. Une quinzaine de volumes est annoncée.
- HARSIN P., *Liège et la révolution de 1830*, Liège, 1930.
- HARSIN P., *La Révolution liégeoise de 1789*, Bruxelles, Collection Notre Passé, 1954.
- HUISMAN M., *Essai sur le règne du Prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière*, Mémoire couronné de l'Académie Royale de Belgique, Classe des lettres et des sciences morales et politiques, t. LIX, Bruxelles, 1899.
- KURTH G., *La cité de Liège au moyen âge*, Bruxelles-Liège, 3 vol., 1909-1910.
- KURTH G., *Notger de Liège et la civilisation au 10ème. siècle*, Paris, Liège, 1905.

- KURTH G., *Les origines de la ville de Liège*, Liège, 1883.
- KURTH G., *Les origines de la commune de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXV, p. 229-320, Liège, 1905.
- KURTH G., *Saint Lambert et son premier biographe*, dans *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, Bruxelles, t. III, 1877.
- KURTH G., *Un témoignage du 9ème siècle sur la mort de Saint Lambert*, *Bulletin de la Commission Royale d'histoire*, 5ème série, t. III, 1893.
- LECONTE L., *Les événements militaires et les troupes de la révolution liégeoise (1789-1791)*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, Liège, t. LVI, p. 5-410, 1932.
- LEJEUNE J., *De Godefroid de Fontaines à la paix de Fexhe (1316). Contribution à l'histoire des idées politiques*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, Liège, t. VI, fasc. 5, p. 1215-1262, 1963.
- LEJEUNE J., *Liège et son pays. Naissance d'une patrie (13ème-14ème siècles)*, Liège, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et lettres de l'Université de Liège, n° 112, 1948.
- NOEL A., *La principauté de Liège sous Charles le Téméraire*, Thèse de licence de l'Université de Bruxelles, 1959.
- PAQUAY J., *Les origines chrétiennes dans le diocèse de Tongres*, dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXXVII, 1923.
- PAQUAY J., *Organisation chrétienne en Tongrie, Tongres-Liège*, 1920.
- PHILIPPE J., *Liège sous la République et l'Empire (1795-1814). Catalogue de l'exposition et introduction historique*, Liège, 1955.
- POLAIN E., *Ernest de Bavière, évêque et prince de Liège (1581-1612), et la vie à Liège sous Ernest de Bavière*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, Liège, t. 53-55, 1929-1931.
- POLAIN E., *La formation territoriale de la cité de Liège*, dans *Revue du Nord*, Lille, t. XVIII, p. 161-180, 1931.
- POSWICK E., *Histoire des troupes liégeoises pendant le 18ème siècle*, Liège, 1893.
- PURAYE J., *Liège sous l'Empire. Souvenirs et portraits*. Préface de Carlo BRONNE, Bruxelles, 1954.
- RECHT P., *1789 en Wallonie. Considérations sur la révolution liégeoise*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1933.
- SERVAIS O., *Liège révolutionnaire. Reportage en 1830*, Liège, 1930.
- SPROENBERG H., *Die Bischöfe von Lüttich in elften Jahrhundert*, Berlin, 1914.
- TIHON C., *La principauté et la diocèse de Liège sous Robert de Berghes (1557-1584)*, Liège, Paris, 1923.
- VANDER BEKEN H., « *Ceux de 1914* ». *Du 4 août au 16 août 1914*, Liège, 1962.
- VAN SANTBERGEN R., *Robert de Paris et le pays de Liège en 1795*, Liège, Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège, Documents et mémoires sur le pays de Liège, fasc. III, 1958.
- VERCAUTEREN F., *Les luttes sociales à Liège aux 13ème et 14ème siècles*, Bruxelles, Collection Notre Passé, 1943.

III. TRAVAUX CONCERNANT L'HISTOIRE DE L'ART ET L'ARCHEOLOGIE

- *Art mosan, Introduction et notes archéologiques* par le comte J. DE BORCH-

- GRAVE D'ALTENA. Introduction historique de J. LEJEUNE, Bruxelles, 1951.
- *Art mosan*, Journées d'études, Paris, février 1952, Paris, A. Colin, 1953.
- AUDA A., *La musique et les musiciens de l'ancien pays de Liège. Essai bibliographique depuis les origines*, Bruxelles, Liège, Paris, 1930.
- BORCHGRAVE D'ALTENA J. DE, *Décors anciens d'intérieurs mosans*, Liège, 4 vol., s.d. (vers 1930).
- BOSMANT J., *Les peintres, graveurs et sculpteurs liégeois au 19ème siècle*, Liège, 1950.
- BOSMANT J., *La peinture et la sculpture au pays de Liège de 1793 à nos jours*, Liège, 1930.
- BRASSINE J., *L'orfèvrerie civile liégeoise*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 4 vol., Liège, 1935-1948.
- BRASSINE J., *La reliure mosane*, Liège, 2 vol., 1912-1932.
- BREUER J., *Les orfèvres du pays de Liège. Une liste des membres du métier*, Tongres, 1935.
- DANDROY A., DEWEZ L., GILBART O., *Liège, centre d'art*, Liège, A.I.Lg., 1947.
- DEVIGNE M., *La sculpture mosane du 12ème au 16ème siècle*, Paris, 1932.
- DOIZE R., *L'architecture civile d'inspiration française dans la principauté de Liège à la fin du 17ème et au 18ème siècle*, Bruxelles, 1934.
- DUBOIS R., *Essai d'iconographie hutoise ou description des vues, plans, portraits relatifs à la ville de Huy (1574-1900)*, dans *Annales du cercle hutois des sciences et des beaux arts*, Huy, t. 21, p. 77-325, 1927.
- EVRARD R., *Les artistes et les usines à fer*, Liège, 1955.
- *Feuilles archéologiques de la Société Royale le Vieux Liège*. Notices historiques et archéologiques sur les églises Saint Jacques, Saint Barthélemy, Saint Denis, Saint Jean, Saint Remacle, Palais de Liège, Hôtel de Ville, Basilique Saint Martin, Musée d'Ansembourg..., Liège, depuis 1955.
- FORGEUR R., *Le palais de Liège. Ancien palais des Princes-évêques et des Etats*, Gembloux, Duculot, 1957.
- FRANCOTTE G., *Destruction de la cathédrale de Saint Lambert par la révolution liégeoise*, dans *Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, Liège, 1889.
- GADEINE E., *Les faïenciers liégeois du 18ème siècle*, Bruxelles, 1954.
- GAIER C., *Etude sur l'armement dans le pays de Liège et le comté de Looz du 12ème au 14ème siècle*. Thèse de licence de l'Université de Liège, Liège, 1959-1960.
- GAIER C., LHOEST J., *Catalogue des armes du musée Curtius (Ier-XIXème siècle)*, Liège, 1963.
- GEVAERT S., *Etude sur les miniatures mosanes prégothiques*, Mémoire de l'Académie Royale de Belgique, Classe des beaux-arts, in-8, t. V, Bruxelles, 1948.
- HAMAL-NANDRIN J., *Les principaux gisements et stations préhistoriques des environs de Liège*, Liège, 1924.
- HELBIG J., *L'art mosan depuis l'introduction du Christianisme jusqu'à la fin du 18ème siècle*, Liège, 2 vol., 1906-1911.
- HELBIG J., *La peinture au pays de Liège (jusqu'à 1800)*, Liège, 1903.
- HELBIG J., *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège*, Bruges, 2ème. édition, 1890.

- HELBIG J., *Les vitraux médiévaux conservés en Belgique (1200-1500)*, Bruxelles, 1962.
- *Inventaire des objets d'art de l'arrondissement de Liège*, dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, Bruxelles, t. 10, p. 147-246, 1959.
- KOENIG L., *Histoire de la peinture au pays de Liège*, Liège, 1951.
- LEJEUNE J., *A propos de l'art mosan et des ivoires liégeois*, dans *Anciens pays et assemblées d'états*, t. VIII, p. 90-157, 1954.
- LEJEUNE J., COLLON-GEVAERT S., *L'art roman dans la vallée de la Meuse aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles*, Bruxelles, édition de l'Arcade, 1961.
- LESSUISSE R., *Le sculpteur Jean Del Cour*, Nivelles, 1953.
- LOHEST F., *Le château fort de Liège*, Liège, 1927.
- *Mélange en hommage au professeur HAMAL-NANDRIN*, publiés par la Société royale belge d'anthropologie et de préhistoire, Bruxelles, 1953.
- MASSAUGE H., *Inventaire des objets d'art et d'antiquité conservés dans les églises, chapitres et presbytères du canton de Malmédy*, Stavelot, 1930.
- *Les musées de la ville de Liège*, 20 pages, Bruxelles et Paris, 1952.
- PHILIPPE J., *L'ancien palais des Princes de Liège*, Liège, 1949.
- PHILIPPE J., *L'évangélaire de Notger et la chronologie de l'art mosan des époques pré-romane et romane*, Mémoire de l'Académie royale de Belgique, classe des beaux-arts, in-8°, Bruxelles, t. IX, fascicule 1, 1956.
- PHILIPPE J., *Les fouilles archéologiques de la place Saint Lambert à Liège*, Liège, 1956.
- PHILIPPE J., *Le mobilier liégeois (du moyen âge au 19^{ème} siècle)*, Liège, 1962.
- PHILIPPE J., *La peinture liégeoise au 17^{ème} siècle*, Bruxelles, édition du cercle d'art, 1945.
- PHILIPPE J., *Sculpteurs et ornemanistes de l'ancien pays de Liège*, Liège, 1958.
- PIRON A., *La peinture wallonne ancienne*, Charleroi, collection Connaître la Wallonie, 2 vol., 1962.
- PIRENNE M., *Les constructions verviétoises du 15^{ème} au 20^{ème} siècle*, Verviers, 1927.
- POUMON E., *Les châteaux du pays de Liège*, Bruxelles, édition du cercle d'art, 1950.
- PURAYE J., *Le trésor de la cathédrale Saint Lambert pendant et après la révolution française*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, Liège, t. LXIV, p. 55-117, 1940.
- PUTERS A., *L'architecture privée au pays de Liège*, Liège, 1940.
- PUTERS A., *Documents sur l'architecture mosane*, 4 séries, Liège, 1945-1948.
- RENIER J.S., *Inventaire des objets d'art renfermés dans les monuments civils et religieux de Liège*, Liège, 1893.
- ROUSSEAU F., *Introduction historique à l'art mosan*, Bruxelles, 1943.
- TOLLENAERE L., *La sculpture sur pierre dans l'ancien pays de Liège à l'époque romane*, Namur, 1957.
- VANDER HOEVEN M., *Verres romains tardifs et mérovingiens du musée Curtius*, Liège, 1958.
- YERNAUX J., *L'art du vitrail au pays mosan*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, Liège, t. 18, 1951.
- YERNAUX J., *Les grands orfèvres liégeois du XV^e au XVII^e siècle*, dans *Bulle-*

tin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, t. XXXIV, p. 35-78, Liège, 1948.

— YERNAUX J., *Lambert Lombard* dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXXII, p. 267-372, Liège, 1958.

IV. NUMISMATIQUE, HERALDIQUE, SIGILLOGRAPHIE...

— ABRY, *Armorial*, édition G. POSWICK, Liège 1956. Cet armorial date de la fin du 17^e siècle.

— BONIVER F., *Les armoiries des Princes-évêques de Liège*, Liège, 1959.

— CHESTRET DE HANEFTE J. de, *Numismatique de la principauté de Liège*, Mémoire de l'Académie Royale de Belgique, t. L, in-4°, Bruxelles, 1890.

— DE LIMBOURG Chevalier Ph., *Armoriaux liégeois*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1930.

— LOYENS R., *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège*, Liège, 1720.

— NAVEAU L., POULLET A., *Recueil d'épithèques de Henri VAN DEN BERCH, hérald d'armes de Liège-Looz (1640-1666)*, Liège, 2 vol., 1925-1928.

— PONCELET E., *Les sceaux et les chancelleries des Princes-évêques de Liège*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1938.

— PONCELET E., *Sceaux des villes, communes et juridictions civiles de la province de Liège*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1923.

— *Traité des maisons nobles du pays de Liège* par Ernest de Rye, publié par St. BORMANS et E. POSWICK, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1870.

V. BIOGRAPHIES

— ABRY L., *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, édition H. HELBIG et St. BORMANS, Liège, 1867.

— BECDELIEVRE de, *Biographie liégeoise*, Liège, 2 vol., 1836.

— BOSMANT J., *Les grands hommes de la révolution liégeoise de 1789*, Liège, 1939.

— BRONNE C., *Un médecin liégeois, Louis de Geer*, Bruxelles, 1943.

— CLERCX S., *Grétry (1741-1813)*, Bruxelles, collection Notre Passé, 1945.

— *Conférence du Jeune Barreau de Liège, Les gens de robe liégeois et la révolution de 1830*, Liège, 1931.

— DELVAUX H., *Dictionnaire biographique de la province de Liège*, Liège, 1845.

— DEMARTEAU J., *François de Méan, prince-évêque de Liège*, Collection nationale, Bruxelles, Office de publicité, 1945.

— FROIDCOURT G., de, *François Charles de Velbrück, prince-évêque de Liège, franc-maçon*, Liège, 1936.

— GURDAL A., *Essai de biographie verviétoise, Bulletin de la société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, Verviers, t. XXV-XXVI, 1931-1933.

— PAVARD C., *Biographie des liégeois illustres*, Bruxelles, 1905.

— PELSENER J., *Zénobe Gramme, notice bio-bibliographique*, Bruxelles, Office de publicité, 1946.

— THIMISTER U.J., *Nécrologue du clergé diocésain de Liège (1801-1894), précédé de la biographie des dignitaires de la collégiale Saint Paul de 960 à 1790*, Liège, 1894.

VI. INSTITUTIONS ET JUSTICE

- BORMANS St., *Les seigneuries allodiales du pays de Liège*, Liège, 1867.
- BORMANS St., *Les seigneuries féodales du pays de Liège*, Liège, 1871.
- DARIS J., *Les cours de justice de l'ancienne principauté de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVI, p. 1-46, Liège, 1881.
- DESCHAMPS M., *Essai sur le pays de Liège et sur ses lois fondamentales*, nouvelle édition par U. CAPITAINE, Société des Bibliophiles liégeois, n° 6, Liège, 1867.
- ERNST U., *De l'administration de la justice dans l'ancienne principauté de Liège après l'occupation française*, Liège, 1876.
- FRESON J., *La justice criminelle dans l'ancien pays de Liège*, Liège, 1889.
- FROIDCOURT G., de, *La guillotine liégeoise et les exécuteurs des arrêts criminels*, Liège, 1934.
- HALKIN L.E., *La compétence criminelle des tribunaux ecclésiastiques liégeois au début du 18^e siècle*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. V, fasc. 4, p. 761-802, Liège, 1956.
- HENAUX F., *Constitution du pays de Liège. Tableau des institutions politiques, communales, judiciaires et religieuses de cet état en 1789*, Liège, 1858.
- PONCELET E., *L'avouerie de la cité de Liège*, dans *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XXIII, p. 89-259, Liège, 1931.
- PONCELET E., *Le conseil ordinaire, tribunal d'appel de la principauté de Liège*, dans *Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances*, t. XIII, p. 133-257, Bruxelles, 1929.
- PONCELET E., *Les feudataires de l'évêché de Liège en 1536*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. V, Liège, 1892.
- PONCELET E., *Les feudataires de la principauté de Liège sous Englebert de la Marck*, publication de la Commission Royale d'histoire, Bruxelles, 1948.
- POULLET E., *Essai sur l'histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liège*, Académie Royale de Belgique, Classe des lettres et des sciences morales et politiques, Bruxelles, 1874.
- SAGE H., *Les institutions politiques du pays de Liège au 18^e siècle*, Paris, Thèse de Doctorat de la Faculté de Droit, Paris, 1908.
- SOHET, *Instituts de droit ou sommaire de jurisprudence*, Liège, 1772.
- WARSAGE H. de, *Les grandes institutions liégeoises*, Liège, 1935.

VII. RELATIONS EXTERIEURES

- DEFRECHÉUX C., *Histoire de la neutralité liégeoise*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVII, p. 159-285, Liège, 1907.
- DEMARTEAU J., *Liège et les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne occidentale*, Liège, 1900.
- FAIRON E., *La chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle et les autres voies de communication des Pays-Bas vers l'Allemagne au 18^e siècle*, dans *Bulletin de la société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. XII, p. 23-184, Verviers, 1912.
- HANSEZ A., *L'inféodation du comté de Hainaut à l'église de Liège*, dans *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XIII, p. 45-58, Liège, 1902.
- HARSIN P., *L'attitude de l'Empire à l'égard de la neutralité liégeoise, particu-*

lièrement au 17^e siècle, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LI, p. 32-60, Liège, 1926.

— HARSIN P., *Henri IV et la principauté de Liège*, Académie royale de Belgique, *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 5^e série, t. 39, p. 564-623, Bruxelles, 1953.

— HARSIN P., *La neutralité liégeoise en 1632*, dans *Revue d'histoire moderne*, t. XV, Paris, 1940.

— HARSIN P., *Les origines diplomatiques de la neutralité liégeoise (1477-1492)*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. V, Bruxelles, 1926.

— HARSIN P., *Les relations extérieures de la principauté de Liège sous Jean-Louis d'Elderen et Joseph Clément de Bavière (1688-1718)*, Liège, Paris, 1927.

— HARSIN P., *Les représentants diplomatiques de la principauté de Liège à l'étranger. XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, P.U.F., 1930.

— HELBIG H., *Mémoire concernant les négociations de la France relatives à la neutralité du pays de Liège en 1630*, Liège, 1875.

— HOYOUN J., *Figure et destinée de la chaussée Brunehaut au moyen âge et à l'époque moderne*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 65, p. 71-94, Liège, 1945.

— JADIN L., *Les relations des Pays Bas, de Liège et de la Franche Comté avec le Saint Siège d'après les „lettere di particolari” conservées aux archives vaticanes (1525-1796)*, Bruxelles Rome, Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome, t. XI, 1962.

— LONCHAY H., *De l'attitude des souverains des Pays Bas à l'égard du pays de Liège au 16^e siècle*, Bruxelles, 1888.

— LONCHAY H., *La principauté de Liège, la France et les Pays Bas aux 17^e et 18^e siècles*, Académie Royale de Belgique, Classe des lettres et des sciences morales et politiques, t. XLIV, Bruxelles, 1890.

— PIOT C., *La politique de l'Autriche au pays de Liège en 1791*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4^e série, t. VI, p. 25-84, Bruxelles, 1879.

— SAGE H., *La France, la Prusse et la révolution liégeoise. Une république de trois mois*, Verviers, 1909.

— VERCAUTEREN Frans E.M., *De aanleg van de straatweg 's Hertogenbosch-Best, als deel van de verbinding met Luik (1740-1745)*, Nimègue, 1956.

— WITTICHEN F.C., *Preussen und die Revolutionen in Belgie und Lüttich (1789-1790)*, Göttingen, 1905.

VIII. VIE ECONOMIQUE, VIE SOCIALE ET DEMOGRAPHIE

— BEAUDUIN Th., *Les Wallons en Suède*, Paris, 1930.

— BONDAS J., *Histoire anecdotique du mouvement ouvrier au pays de Liège*, Liège, éditions syndicales, 1955.

— BORMANS St., *Le bon métier des drapiers de la cité de Liège*, dans *Bulletin de la société de littérature wallonne*, t. IX, p. 84-432, Liège, 1867.

— BORMANS St., *Le bon métier des tanneurs de l'ancienne cité de Liège*, dans *Bulletin de la société de littérature wallonne*, t. V, p. 149-482, Liège, 1862.

— BOVERAT F., *La région liégeoise. Démographie, logement, industrie et commerce. Evolution depuis 1846*. Publication du Congrès international de la famille et de la population, s ; 1 ; 1947.

- CAULIER - MATHY N., *Statistiques de la province de Liège sous le régime hollandais*. Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, cahier n° 25, Louvain, 1962.
- CHESTRET DE HANEFFE J. de, *Coup d'œil sur l'histoire monétaire de la principauté de Liège et de ses dépendances*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 18, p. 203-352, Liège, 1886.
- DE BRUYNE P., *Les anciennes mesures liégeoises*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LX, p. 289-316, Liège, 1936.
- DELATTE Y., *Les classes rurales dans la principauté de Liège au 18^e siècle*, Publication de la Faculté de Philosophie et lettres de l'Université de Liège, fasc. 105, Liège, 1945.
- DELATTE Y., *La vente des biens du clergé dans le département de l'Ourthe (1797-1810)*, Liège, 1951.
- DEWE H., *La houille dans l'ancien pays de Liège*. Centenaire de l'A.I.Lg., Congrès de 1947, Liège, 1947.
- DULIÈRE A., *Les Wallons en Suède*, dans *Le Flambeau*, t. 40, p. 395-412 et 499-516, Bruxelles, 1957.
- EVRARD R., *Forges anciennes*, Liège, 1956.
- FRANKIN Y., *L'industrie armurière liégeoise et le banc d'épreuve des armes à feu de Liège*, Liège, 1940.
- GAIER C., *Le problème de l'origine de l'industrie armurière liégeoise au moyen âge*, dans *Chroniques archéologiques du pays de Liège*, t. LIII, p. 22-75, Liège, 1962.
- GERIN P., *Catholiques liégeois et question sociale (1833-1914)*, Bruxelles, 1959.
- GERIN P., *Les origines de la démocratie chrétienne à Liège*, Bruxelles, 1958.
- GOBERT Th., *Le bon métier des orfèvres de la cité de Liège*, Liège, s.d.
- HALKIN J., *Le bon métier des vigneron de la cité de Liège*, dans *Bulletin de la société de littérature wallonne*, t. 36, p. 9-133, Liège, 1895.
- HANSAY A., *La crenée générale du pays de Liège en 1470 et le dénombrement des feux*, dans *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. LXXI, p. 67-104, Bruxelles, 1902.
- HANSOTTE G., *L'industrie métallurgique dans le bassin de la Hoëgne aux temps modernes*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXXVI, p. 5-44, Liège, 1963.
- HANSOTTE G., *L'industrie métallurgique dans la vallée de la Vesdre aux temps modernes*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXXV, p. 165-220, Liège, 1962.
- HARSIN P., *Etude sur l'histoire économique de la principauté de Liège, particulièrement au 17^e siècle*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 52, p. 60-161, Liège.
- HAVERSIN DE LEXHY M., *Les houillères liégeoises au temps des Princes-évêques*, Frameries, 1931.
- HELIN E., *Les capitations liégeoises*; t. I, *Inventaire analytique des rôles (1674-1792)*, Louvain, 1961 ; t. II, *Recherches sur la fiscalité des Etats de la principauté de Liège et du comté de Looz*, Louvain, 1961.
- HELIN E., *La démographie de Liège aux 17^e et 18^e siècles*, Bruxelles, 1963.
- HELIN E., *La population des paroisses liégeoises aux 17^e et 18^e siècles*, Publi-

cation de la commission communale de l'histoire de l'ancien Pays de Liège, Documents et mémoires, fasc. IV, Liège, 1959.

— HOCK A., *Liège au 19^e siècle, la vie*, Liège, 1886.

— HOCK A., *Moœurs et coutumes bourgeoises, Liège sous le régime hollandais 1820-1830*, Liège, 1891.

— HUSTIN R., *Les Cockerill et la cité de l'acier*, Bruxelles, Office de publicité, 1944.

— KILBOM K., *Valloneria*, Stockholm, 1958. Histoire de l'industrie wallonne en Suède.

— LEBRUN P., *Croissance et industrialisation. L'expérience de l'industrie drapière verviétoise (1750-1850)*, dans *Rapports de la première conférence d'histoire économique*, Stockholm, 1960.

— LEBRUN P., *L'industrie de la laine à Verviers pendant le 18^e siècle et le début du 19^e siècle*, Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, fasc. 114, Liège, 1948.

— LEJEUNE J., *La formation du capitalisme moderne dans la principauté de Liège au 16^e siècle*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et lettres de l'Université de Liège, fasc. 87, Liège, 1939.

— LEJEUNE J., *L'industrie et Liège (1800-1955)*, dans *Liège et l'Occident*, p. 9-147, Liège, A.S.B.L. Le Grand Liège, 1958.

— LINOTTE L., *Les manifestations et les grèves dans la province de Liège de 1831 à 1914. Inventaire sommaire des archives de la Sûreté publique de la Province de Liège*, Publication du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, cahier 34, Louvain, 1964.

— MALHERBE R., *Historique de l'exploitation de la houille dans le pays de Liège jusqu'à nos jours*, dans les *Mémoires de la Société libre d'Emulation de Liège*, t. II, p. 267-470, Liège, 1862.

— MATHIEU J., *Histoire sociale de l'industrie textile de Verviers*, Verviers, 1946.

— MICHEL M., *Histoire d'une entreprise industrielle. L'usine d'Ougrée-Marihaye*, Mémoire de licence de l'Université de Liège, 1958.

— PONCELET E., *Les bons métiers de la cité de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXVIII, p. 1-220, Liège, 1899.

— *Prix et salaires dans la principauté de Liège au 18^e siècle*. Travaux réalisés par les élèves de la Licence de la section d'histoire de l'Université de Liège, dans *Cahiers d'histoire des prix*, n° 3, Louvain, 1958.

— PURAYE J., *Gilles-Antoine Lamarche (1785-1865). Notes pour servir à l'histoire industrielle du pays de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXXV, p. 101-151, Liège, 1962.

— RENIER J.L., *Histoire de l'industrie drapière au pays de Liège et particulièrement dans l'arrondissement de Verviers*, Liège, 1881.

— REZSOHAZY R., *Origines et formation du catholicisme social en Belgique (1842-1900)*, Louvain, 1958. De nombreux chapitres concernent Liège.

— ROUHART J. et HELIN E., *Comment devenait-on bourgeois de la cité de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXXVI, Liège, 1963.

— RUWET J., *Prix, productions et bénéfices agricoles. Le pays de Liège au 18^e siècle*, dans *Cahiers d'histoire des prix*, n° 2, p. 79-108, Louvain, 1957.

- VAN DERVEEGHDE D., *Le polyptique de 1280 du chapitre de la cathédrale Saint Lambert à Liège*, Commission royale d'histoire, Bruxelles, 1958.
- VAN SANTBERGEN R., *Les bons métiers des meuniers, des boulangers et des brasseurs de la cité de Liège*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et lettres de l'Université de Liège, fasc. 115, Liège, 1949.
- YERNAUX J., *La métallurgie liégeoise et son expansion au 17^e siècle*, Liège, 1939.

IX. VIE INTELLECTUELLE ET HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA PRESSE

- CAPITAINE U., *Aperçu historique sur la Franc-Maçonnerie à Liège avant 1830*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. I, p. 406-436, Liège, 1852.
- CAPITAINE U., *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois*, Liège, 1850.
- CHARLIER G. et R. MORTIER, *Le journal encyclopédique (1756-1793)*, Bruxelles, 1952.
- DEMARTEAU J., *La presse au pays de Liège*, Liège, 1927.
- DEMARTEAU J., *La presse catholique au pays de Liège*, Anvers, 1936.
- DE SMET M., *Le collège liégeois de Rome. Sa fréquentation au 18^e siècle*, Bruxelles, 1960.
- DONY E., *L'Athénée Royal de Liège, origines, notes et souvenirs (1797-1951)*, Liège, 2^e édition, 1951.
- *Exposition „Le Romantisme au pays de Liège”*, Publication de l'A.S.B.L. Le Grand Liège, Musée des Beaux Arts, Liège, 1955.
- FLORKIN M., *Médecins et médecine au pays de Liège*, Liège, 1954.
- FRANCOIS H., *Essai historique sur la propagande des Encyclopédistes français dans la principauté de Liège (1750-1790)*, Mémoire de l'Académie Royale de Belgique, Classe des lettres et des sciences morales et politiques, t. XXX, Bruxelles, 1880.
- FROIDCOURT G. de, *L'Abbé Raynal au pays de Liège (1781)*, Liège, 1946.
- FROIDCOURT G. de, *Velbrück, prince-évêque philosophe*, Liège, 1948.
- GOBERT Th., *Imprimerie et journaux à Liège sous le régime français*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIX, p. 1-64, Liège, 1924.
- HALKIN L., *Les origines du collège des Jésuites et du séminaire de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 51, 1927.
- HARSIN P., *Une éducation de prince à la fin du 16^e siècle*, dans *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique*, Classe des lettres et des sciences morales et politiques, 5^e série, t. XLVI, p. 687-715, Bruxelles, 1960.
- HARSIN P., *Histoire de l'Université de Liège (1816-1952)*, Bruxelles, Office de Publicité, 1954.
- HEUSE H., *Chansons de Wallonie à la gloire de Napoléon*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. III, n^o 3, p. 763-772, Liège, 1947.
- HOYUUX J., *Le placard liégeois de 1633 relatant la condamnation et l'abjuration de Galilée*, dans *Leodium*, 48^e année, n^o 1-6, p. 5-9, Liège, 1950.
- LEGROS E., *A la recherche de nos origines wallonnes*, Liège, 1945.
- LE PAIGE C., *Notes pour servir à l'histoire des mathématiques de l'Ancien pays de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXI, p. 456-555, Liège, 1888.

- LEROY A., *L'université de Liège depuis sa fondation*, Liège, 1869.
- MACOURS F., *Le collège thérésien de Herve (1777-1791) et les collèges de la principauté de Liège*, dans *Droit et Liberté*, t. IX, n° 2, p. 27-41, 1957.
- MACOURS F., *L'école centrale du département de l'Ourthe à Liège (1797-1804)*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 74, p. 267-405, Liège, 1960-1961.
- MALHERBE R., *La Société Libre d'Emulation de Liège. Liber memorialis (1779-1879)*, Liège, 1879.
- SAUVENIER - GOFFIN E., *Les sciences mathématiques et physiques à travers le fonds ancien de la bibliothèque de l'Université de Liège*, 2 parties, Liège, 1960-1961.
- *La Société littéraire de Liège. Son histoire, son organisation (1779-1888)*, Liège, 1888.

X. VIE RELIGIEUSE

- ALEXANDRE J., *Mémoire pour servir l'histoire monastique du pays de Liège*, par le Père ST PHANY, Liège, 2 vol., 1876.
- BAX W., *Le protestantisme à Liège et à Maastricht (1507-1612)*, 's Gravenhage, Martin Nyhoff, 2 vol., 1937-1949.
- BERLIÈRE U., *Les évêques auxiliaires de Liège*, Bruges, 1919.
- BERLIÈRE U., *Monasticon belge*, t. II, *Province de Liège*, Maredsous, 1928.
- BRASSINE J., *Pouillé des églises du diocèse de Liège au 18^e siècle*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XVI, p. 1-116, Liège, 1907.
- CAUCHIE A., *La querelle des investitures dans le diocèse de Liège et dans le diocèse de Cambrai (1073-1107)*, Louvain, 1891.
- CLERCX P., *Liste générale des églises et couvents de la province de Liège actuelle, vendus comme propriétés nationales (1797-1808)*, Liège, 1881.
- DARIS J., *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, Liège, 17 volumes, 1867-1899.
- DUMMLER E., *Zur Geschichte des Investiturstreites im Bisthum Lüttich*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für altere deutsche Geschichtkunde*, t. XI, Berlin, 1886.
- FAIRON E., *La répression de l'hérésie et la question constitutionnelle dans la principauté de Liège au 16^e siècle*, dans *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme belge*, 2^e série, 7^e livraison, Bruxelles, 1930.
- GRANDSARD A., *Histoire du grand Séminaire de Liège jusqu'au milieu du 17^e siècle*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 39, p. 86-185, Liège, 1955.
- HALKIN L.E., *Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège (1537-1558)*, Liège, 1936.
- HARSIN P., *De l'édit de Worms à la paix d'Augsbourg (1521-1555). Etude critique sur la législation liégeoise en matière d'hérésie*, dans *Bulletin de la commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, t. 20, fasc. 1, p. 19-70, Bruxelles, 1959-1960.
- HARSIN P., *La paix de religion de 1555 et son application dans la principauté de Liège (1555-1565)*, dans *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, Classe

des lettres et des sciences morales et politiques, t. 46, 5^e série, p. 133-233, Bruxelles, 1960.

— HERESWITHA M., *De vrouwenkloosters van het Heilig Graf in het Prinsbisdom Luik vanaf hun ontstaan tot aan de Fransche Revolutie (1480-1798)*, Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1941.

— JADIN L., *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté d'après les archives de la Congrégation consistoriale*, 3 parties, Rome, 1927-1931.

— JORIS A., *Observations sur la proclamation de la trêve de Dieu à Liège, à la fin du 11^e siècle*, dans *Recueils de la Société Jean Bodin*, t. XIV, La Paix, p. 503-545, Bruxelles, 1962.

— LAHAYE L., *Les paroisses de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLVI, p. 1-208, Liège, 1921.

— LONCHAY H., *Les édits des Princes-évêques de Liège en matière d'hérésie au 16^e siècle*, Université de Liège, Travaux du cours du Professeur P. FREDERICQ, Gand, 1883.

— MOREAU E. de, *Albert de Louvain, prince-évêque de Liège*, Bruxelles, 1946.

— MOREAU E. de, *La suppression de la Compagnie de Jésus dans la principauté de Liège*, dans *Bulletins de la Commission Royale d'histoire*, t. 110, p. 75-95, Bruxelles, 1945.

— PAQUAY J., *Le diocèse de Liège*, dans *Un siècle de l'histoire de l'Eglise catholique en Belgique (1830-1930)*, t. II, p. 123-194, Paris Bruxelles, 1930.

— PAQUAY J., *Le plus ancien pouillé du diocèse de Liège (1497)*, Tongres, 1908.

— PAQUAY J., *Les rapports diocésains de la province ecclésiastique de Malines et du diocèse de Liège au Saint Siège*, publiés d'après les archives de la Congrégation du Concile, Tongres, 1930.

— PONCELET E., *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas*, Bruxelles, 2 vol., 1927-1928. La principauté de Liège est incluse dans l'ensemble.

— RUSSEL J., *Les Cathares de 1048 à 1054 à Liège*, dans *Bulletins de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 42, p. 1-8, Liège, 1961.

— STEPHANY PÈRE, *Histoire monastique du pays de Liège*. Liège, 2 vol., 1876.

— WILLOCX F., *L'introduction des décrets du Concile de Trente dans les Pays-Bas et dans la principauté de Liège*, Louvain, 1929.

XI. HISTOIRE DU SITE ET CARTOGRAPHIE

— DEJARDIN A., *Recherches sur les cartes de la principauté de Liège et sur les plans de la ville*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 4, 5, 8, 13, 20, Liège, 1860, 1861, 1866, 1877, 1887.

— COMHAIRE C.J., *Cinquième et dernier supplément aux recherches sur les cartes de la principauté de Liège*, d'A. DEJARDIN, dans *Bulletins de l'Institut archéologique liégeois*, t. 23, 25, 26, Liège, 1892, 1895, 1896.

— HANSAY A., *Liège en 1790 d'après le voyageur allemand Georg Forster*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 32, p. 63-76, Liège, 1902.

— HELIN E., *Le paysage urbain de Liège avant la révolution industrielle*, Publication de la Commission communale de l'histoire de l'ancien Pays de Liège, Liège, 1963.

- HELIN E., *Les plans anciens de Liège*, dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. VI, fasc. 1 et 3, p. 225-237 et 589-736, Liège, 1958-1962.
- HURGES Ph. de, *Voyage à Liège et à Maastricht en 1615*, édition par H. MICHELANT, Liège, 1872.
- KINTS E., *Les délices du pays de Liège*, Liège, 3 vol. in folio, 1738-1744.
- LECOUTURIER P., *Liège, étude de géographie urbaine*, Liège, 1930.
- LELOUP R., *Les délices du pays de Liège, 92 planches*, Liège, nouvelle édition 1903.
- MALHERBE R., *La voirie au pays de Liège depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Liège, 1872.
- RUWET J., *La principauté de Liège, en 1789. Carte de géographie historique*, Bruxelles, Palais des Académies, 1958.
- SAUMERY P.L. DE, *Les délices du pays de Liège*, Liège, 5 vol., 1738-1744.

N. NIHOTTE

NOTES ET GLANURES

Sur la conception de l'histoire

GEREMEK B., *Mentalité et psychologie collective dans l'histoire*, dans *Przegląd Historyczny*, t. 53, fasc. 4, Varsovie, 1962.

« Dans la perspective d'une histoire qui veut comprendre, cette préoccupation de la psychologie des individus, des groupes, des sociétés signifie pour l'historien une ambition accrue envers l'étude des destinées humaines. Et ce ne sera pas faire montre d'une présomption doctrinale que de voir dans ces tentatives, une certaine influence de la réflexion marxiste, soit qu'elles s'y opposent, soit qu'elles s'inscrivent à l'intérieur de sa problématique... Ce n'est que dans une perspective d'histoire intégrale que l'on peut étudier l'histoire des mentalités et ses problèmes complexes. C'est la question du changement, du temps historique qui frappe le plus... Dans la mentalité collective les différentes couches de l'ancien et du nouveau coexistent : seul change le rapport entre nouveau et ancien. La notion d'homme moyen est de peu de valeur, les sondages doivent scruter les diverses strates sociales dont il faut ensuite démontrer les rapports. On ne saurait confondre les attitudes mentales des artistes, des savants, des penseurs avec celles des masses. Il faudrait donc distinguer ce qui est génie particulier et ce qui est substrat mental collectif. »

CASCALES Charles, *L'humanisme d'Ortega y Gasset*, Public. de la Fac. des Lettres d'Alger, Paris, 1957.

Ce philosophe de l'histoire a donné à la technique historique sa théorie des générations. Chaque génération a sa manière de penser et de sentir, tantôt elle se sent en communion avec le passé, tantôt pas, alors apparaissent les oppositions.

DUBY Georges, *Les centres d'études historiques, Les recherches en histoire médiévale à la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence*, dans *Revue historique*, t. 232, p. 427-430, Paris, 1964.

L'A. nous informe de l'organisation originale du centre d'histoire médiévale qu'il dirige et où les jeunes historiens, au contact des géographes et des sociologues, s'initient à de nouvelles méthodes d'approche de l'histoire. Ils s'intéressent spécialement à l'étude des mentalités, menée en relation étroite avec les structures sociales, ainsi qu'à l'exploration archéologique de la vie rurale.

EVAN-PRITCHARD E.E., *Anthropology and history*, Manchester, Univ. press, 1921, 22 p.

Histoire et sociologie sont indispensables, ces deux disciplines se recoupent et tendent de plus en plus à se rapprocher. (Cfr. LEVY STRAUS Claude, *Anthropologie structurale*.)

KLUCKHOHN Clyde, *Anthropology and the Classics*, Providence, Brown University Press, 1961, dans *The Charles K. Colver Lectures*, 1960.

L'A. s'attache à montrer tout le parti que l'humanisme classique a pu et a su tirer des sciences sociales.

BRUNSCHWIG Henri, *Un faux problème : l'Ethno-histoire*, dans *Annales*, t. 20, p. 291-300, Paris, Colin, 1965.

L'A. s'élève ici contre la prétention de séparer de l'histoire, l'histoire des sociétés sans écriture. Il invoque J. Vansina qui déclare : « L'histoire des sociétés sans écriture ne diffère pas de la recherche du passé des sociétés lettrées parce qu'elle recourt à des témoignages archéologiques, linguistiques, anthropologiques, voire, pour les datations à des témoignages astronomiques comme les éclipses. » Il n'y a donc pas lieu de forger un néologisme tel que ethno-histoire. L'étude du passé des cultures africaines utilise les méthodes de l'histoire, sinon elle ne peut s'élever à la dignité de l'histoire. Quoi que s'obstinent à en penser certains, l'histoire, même en Europe, ne s'est jamais bornée aux sources écrites.

Par tradition orale il faut entendre témoignage sur le passé délibérément transmis de bouche à oreille. A défaut de cette intention, on n'est en présence que d'une simple rumeur. Les conditions de l'enquête relèvent, tout comme l'exploitation des témoignages recueillis, des règles traditionnelles de la critique.

Notons qu'au bout de cinq ou six générations, une rumeur non fixée par une véritable tradition se dilue et se perd. Sans doute pour des périodes récentes la rumeur, comme source orale, peut elle apporter des renseignements précieux sur l'opinion publique, mais on ne peut lui faire confiance seule.

Aller du plus précis au moins précis, du connu à l'inconnu, du plus facile au plus difficile, c'est là le métier d'historien. Erudition, critique, réflexion, lente et prudente élaboration ; débats féconds entre collègues

également soucieux de respecter la courtoisie accoutumée dans les milieux scientifiques : l'Histoire c'est tout cela et il n'y a pas plus d'historiens amateurs que d'historiens professionnels. L'Histoire est une, et il n'y a que les bons et les mauvais historiens.

HOFSTADTER Richard, *Anti-Intellectualism in American Life*, Londres, 1964.

Depuis l'époque de Mac-Carthy, les Etats-Unis témoignent d'hostilité envers l'intellectuel et de méfiance envers ce qui concerne l'intellect : religion, politique, affaires, enseignement fournissent autant de terrains de combat. La *John Birch Society* est une des expressions typiques de ce primitivisme. Il peut paraître paradoxal que les Américains aient cependant foi dans l'éducation. A dire vrai, ils croient aux avantages politiques et économiques que l'on peut retirer de l'éducation. Nous sommes tout à l'opposé de l'humanisme. Dans l'enseignement américain la primauté est donnée à la formation du caractère. Les pédagogues visent à faire de bons citoyens américains, bien adaptés à leur situation sociale et bien intégrés dans la communauté. Au nom de l'adaptation, les programmes ont été démantelés, l'enseignement appauvri dans des proportions telles que la médiocrité est la règle partout reconnue. L'éducation de masse est conçue de manière anti-démocratique : il ne s'agit plus de développer des aptitudes mentales mais de connaître des choses spécifiques ayant une valeur concrète immédiate : cuisine, conduite automobile, relations humaines, etc. (*life-values*). On forme ainsi des gens qui ne savent rien et ont le privilège de ne pas s'en apercevoir. Chez les intellectuels le recul du rationalisme est la marque de cette tendance primitiviste : comment ne pas penser ici à l'influence grandissante des pseudo- et des para-sciences incarnées par une revue comme *Planète* dans nos régions. L'esprit critique s'affaiblit. On refuse de mettre en question les idées acquises : le conformisme s'installe. L'opinion publique est reine et chacun s'y plie par capitulation mentale soit par pression extérieure. Que les universités donnent l'exemple relève d'une réalité sociale : ces institutions sont encore réservées à une minorité privilégiée. Elles visent à former des technocrates. Cette situation provoque dans les masses un ressentiment qui contribue paradoxalement à accroître l'anti-intellectualisme.

R.V.S.

Histoire économique

ASHTOR E., *Prix et salaires dans l'Espagne musulmane*, dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, t. 20, p. 614-679, Paris, 1965.

Il est notoire que durant le moyen âge, les prix restèrent stables en Orient et à un niveau modeste, du moins par rapport aux prix de l'Espagne musulmane. La différence peut être attribuée à l'importance de l'afflux de l'or soudanais dans cette dernière région. Notons cependant le coût élevé des tissus et vêtements dans tout l'Orient musulman, conséquence du faible volume de la production textile. On voit immédiatement le bénéfice que le marchand astucieux réalisera en établissant le contact entre les centres textiles occidentaux et les client orientaux qui cèderont par ailleurs des produits d'exportation (fret de retour) à bas prix.

En Espagne, la modicité des loyers et du coût des immeubles par rapport à l'Est atteste de la dépopulation de cette région. Celle-ci pourrait expliquer la main-mise des chrétiens sur les terres musulmanes. Mais à mesure du refoulement vers le royaume de Grenade, l'afflux de réfugiés amène dans cet Etat une hausse progressive du prix des terres, des maisons et des loyers.

ABEL Wilhelm, *Zur Entwicklung des Sozialprodukts in Deutschland im 16 Jahrhundert*, dans *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, t. 173, p. 448-489, 1961.

De 1520 à 1600, la population d'Allemagne augmente d'environ 40 %. Associé à la hausse des prix, cet événement explique la hausse de la production et la mise en culture de terres nouvelles, remise en culture des jachères mortes, assèchement de polders, défrichement de landes et de forêts. Il en résulte aussi un morcellement des domaines ruraux, une diminution générale des parcelles exploitées et assurant au journalier une vie misérable. Des efforts limités sont réalisés pour améliorer les façons culturales : *Koppelwirtschaft* du Holstein (labours, prairies, alternés), *Fruchtwechselwirtschaft* de Hollande et de Basse-Rhénanie (assolement perfectionné), association bétail-céréale de Frise, Basse-Saxe, Danemark. La hausse du prix du grain s'explique par l'accroissement de la démographie, de même que le freinage des prix des productions moins indispensables. Les produits de substitution haussent également : la bière (en place de vin), ainsi

que la rente foncière, en raison de la rarefaction des terres. Au total, une catégorie de bénéficiaires s'attache à des dépenses somptuaires, mais le revenu moyen par tête diminue. L'écart grandit entre les classes.

CHAMBRE H., *Pososkov et le mercantilisme*, dans *Cahiers du Monde russe et soviétique*, t. 4, p. 335-365, 1963.

Représentatif de l'orientation du règne de Pierre le Grand, Pososkov, théoricien de l'économie russe, se situe au point de jonction du moyen âge et du monde moderne russes. Il est tout imprégné de spiritualité : le travail fonde la condition sociale de l'homme, la justice chrétienne doit présider aux transactions, prétentieux, cupide, le marchand étranger doit être éliminé. Le Tsar est le libérateur : comme propriétaire éminent du sol il se doit de réprimer les abus des usufruitiers, il doit protéger les marchands, groupés en caste, contre leurs compatriotes et contre les étrangers. Il lui reconnaît le pouvoir de fixer une monnaie fiduciaire : « chez nous, dit-il, le cuivre n'est pas cher, mais le nom du Tsar est cher » (notion très féodale). Il n'ignore pas la valeur marchande de la monnaie dans les transactions internationales. Il considère d'ailleurs que la richesse appartient à la nation autant qu'au prince. Il reconnaît le rôle éminent du commerce, la nécessité de transformer les matières premières, le besoin d'intervention protectrice de l'Etat éclairé par les besoins impérieux de l'étranger, la balance monétaire doit être positive, mais l'or russe doit faire prime sur le marché international. Anticipant sur son temps, il évoque les notions de productivité du travail, base de l'accroissement des richesses, et de division internationale du travail.

HABAKKUK H. John, *La disparition du paysan anglais*, dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, t. 20, p. 649, Paris, 1965.

Contrairement aux pays continentaux, en Angleterre, le domaine seigneurial, loin d'être absorbé par la propriété paysanne, s'agrandit aux dépens de celle-ci. Seuls existent finalement les *landlords*, les *tenant-farmers* et les ouvriers agricoles. Au XVI^e siècle, les seigneurs tendent à louer leurs terres à des fermiers capitalistes enrichis grâce au commerce en nette expansion en Angleterre à cette époque. Il s'ensuit que le domaine, loué en bloc, reste intact et distinct de la propriété paysanne. Il y eut par contre

main-mise sur la propriété paysanne en vue de l'augmentation des revenus seigneuriaux entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Elle se réalisa par éviction de tenanciers dépourvus de droits héréditaires, soit environ 35 %. Quant aux enclosures, si elles limitent les droits d'usage, elles ne portent pas atteinte à la propriété paysanne, toutefois l'aggravation des conditions afférentes aux tenures et aux droits banaux rendit leur position plus précaire. A la fin du XVII^e siècle, on comptait encore 180.000 familles de francs tenanciers contre 150.000 de fermiers locataires. Vers 1780, 90 % des terres dépendaient de fermiers locataires. L'expropriation seule ne peut justifier cette évolution. Reste l'achat. Or avant 1660, la montée des prix agricoles profite aux paysans. Ils ne sont pas tentés de vendre mais au contraire, ils achètent. Parmi les seigneurs anciens, sans être ruinés, comme on l'a prétendu, ils ne s'enrichissent pas non plus démesurément, puisque certains seigneurs doivent vendre leur bien. Les nouveaux riches (administration, commerce, justice) n'achètent pas non plus de propriétés paysannes, leurs biens sont investis dans les domaines royaux aliénés et les biens ecclésiastiques. Après 1640, on assiste à un étalement jusqu'en 1730 en raison de l'accroissement de la production et de l'arrêt de croissance de la population. Les revenus connaissent des fluctuations brutales. Ajoutons-y le poids de l'impôt foncier, charge nouvelle et lourde pour le paysan, et on comprendra que beaucoup d'entre eux se virent contraints d'aliéner leurs terres. L'émigration urbaine attirée par le commerce, l'industrie, entraîne bon nombre de propriétaires paysans abandonnant la culture à louer leur exploitation. Parmi la *gentry*, les mêmes circonstances expliquent la vente de domaines rachetés par les *landlords* et les nouveaux riches, nombreux en raison des guerres : politiciens, fournisseurs, financiers. Plutôt que de procéder comme jadis où ils rachetaient des domaines épars, ils tendent à arrondir un domaine par rachat de propriété paysanne. Les affaires mobilières leur permettent cette double affectation de leur capital : une partie en terre, l'autre en fonds de spéculation jusqu'à investissement en terre. Le rendement des fermiers locataires était meilleur, ils pouvaient emprunter à leur propriétaires, les enclosures se trouvaient facilitées. Le *landlord* devait posséder une terre d'un seul tenant pour jouer un rôle politique au XVIII^e siècle, la valeur de ces domaines d'une pièce est plus grande que celle des

parcelles. Certains hommes nouveaux achètent celles-ci pour en constituer un grand domaine. Le paysan propriétaire en fait les frais et laisse la place au fermier-locataire.

JOHN A.H., *Aspects of English Economic Growth in the First Half of the Eighteenth Century*, dans *Economica*, t. 28, n° 110, p. 176-190, mai 1961.

Croissance lente pour la population et le commerce extérieur, mais croissance rapide pour la production agricole, et par conséquent, baisse des prix, progrès de la consommation et des salaires réels. L'auteur montre comment cette conjoncture préparait l'essor très rapide de l'économie après 1760.

ABEL Wilhelm, *Die drei Epochen der deutschen Agrargeschichte*, dans *Schriftenreihe für ländliche Sozialfragen*, Hanovre, Verlag M. & H. Schaper, 1962.

L'Agrarsozialen Gesellschaft, de Göttingen, ouvre sa collection à tous les aspects de l'économie, de la sociologie et de la politique agraires. Elle a compris l'importance de la connaissance du passé dans l'interprétation du présent. Le présent ouvrage évoque trois époques successives : celle de l'économie domestique, celle du féodalisme et du mercantilisme, celle de l'industrie. Excellente contribution à l'histoire du travail rural dans ce qu'il a d'humainement utile.

VIDAL-NAQUET P., *Karl Wittfogel et le concept de « Mode de production asiatique »*, dans *Annales*, t. 19, p. 531 sv., Paris, 1964.

L'impulsion donnée à la recherche historique par les débats autour des interprétations marxistes, amène la mise au point d'une terminologie commune destinée à préciser les pensées des interlocuteurs. L'A. rappelle qu'il existe un certain nombre de sociétés, — telles celles de l'Égypte pharaonique ou de la Chine impériale, — dans laquelle la classe dirigeante ne se définit pas par la place qu'elle occupe dans les rapports de production, mais par son rôle d'appareil d'État bénéficiant du surplus du travail paysan. La formation de telles couches sociales s'explique historiquement par la « réponse », dans certaines conditions bien définies, aux problèmes que pose l'organisation des grands travaux inondés et de drainage. dans les vallées inondées ou inondables des pays semi-arides. L'A. appelle hydroagriculture et parfois agriculture lourde ce type

d'activité humaine qui réclame des hommes plutôt que des techniciens, des conducteurs d'hommes plutôt que des ingénieurs. Le Grand Canal de Chine aussi bien que les pyramides d'Égypte sont l'œuvre de foules humaines et la différenciation sociale qui apparaît dans les sociétés de type « asiatique » est celle qui oppose aux exécutants (les communautés paysannes) ceux que Karl Wittfogel appelle les managers ou la bureaucratie de la société « hydraulique » ou encore agro-directoriale (agro-managerial).

Le sociologue A. Abdel-Malek et l'économiste Hassan Riad sont d'accord pour interpréter l'histoire de l'Égypte selon un schéma très proche de celui de l'auteur du *Despotisme oriental*, et pour dégager les traits « orientaux » de l'Égypte actuelle : « Sept mille ans d'histoire dans un cadre géographique immuable fondent la triple spécificité égyptienne : ...l'État, maître des Eaux, se trouve placé au cœur de la vie économique, dont il possède l'essentiel : l'armée, pièce centrale de l'appareil d'État, glaive et bouclier, fait partie intégrante de la structure et de l'activité économiques et sociales ; elle est, également, un élément constitutif de l'avant-garde du mouvement national », écrit le premier qui estime cependant que, par son contenu économique et social, sinon par sa forme typiquement despotique l'État nassérien, en réalisant l'accumulation primitive et l'industrialisation, prépare en fait la fin d'un despotisme millénaire qui n'avait jusqu'alors d'alternative que l'anarchie.

« L'idéal millénaire de la société égyptiennes est un idéal bureaucratique, écrit le second : un Pharaon, propriétaire éminent de tout le sol d'Égypte, une aristocratie fonctionnarisée qui encadre la masse peu différenciée des paysans tenanciers. Cet idéal a été réalisé plusieurs fois au cours de la longue histoire de la vallée du Nil... La dernière résurrection de cet idéal s'est produite en plein XIX^e siècle, sous le règne étonnant de Mohammed Ali, le père de l'Égypte moderne. »

URQUIDI Victor L., *Viabilidad económica de America Latina*, F.C.E., Mexico, 1962.

Inventaire des possibilités économiques de l'Amérique latine... La population est étudiée dans sa dynamique ; nous sommes sur le continent qui connaît le taux de croissance le plus élevé du monde, avec dans le futur une part de plus en plus grande réservée au Brésil et au Mexique. C'est une popu-

lation jeune : en 1960, les moins de 15 ans y représentaient 40 % du total. Une part égale à 54 % habite la campagne (France 44 %). Le produit brut par tête d'habitant est de 366 \$ en 1962, c.-à.-d. le huitième de ce qu'il est aux U.S.A. Cette moyenne cache de grosses différences entre pays. Du produit brut total latino-américain, 20 % proviennent de l'agriculture, 24 % de la production industrielle, 6 % des mines et du pétrole, 3 % de la construction et 47 % des transports et services divers. Ce qui fait que 50 % de la population active, vivant de l'agriculture fournit 20 % du produit brut, représentent la production agricole. Le développement de celle-ci a été beaucoup moins spectaculaire que celui de la production industrielle. Cependant, pour l'une comme pour l'autre, le marché est resté beaucoup trop étroit.

RONCAYOLO Marcel, *Géographie et villages désertés*, dans *Annales*, t. 20, p. 218-242, Paris, Colin, 1965.

L'histoire rurale montre l'acharnement des hommes à réoccuper certains sites, malgré les menaces encourues en raison de la fertilité du lieu ou du manque de terre. La destruction n'est durable que si elle s'accompagne d'un dépeuplement profond. La crise du XIV^e-XV^e siècle a moins agi par ses modalités : famine, peste, guerre, que par ses effets prolongés entraînant un affaissement de la population. On aboutit ainsi à une sélection des meilleurs terroirs ou des plus faciles d'accès, à un aménagement nouveau des forces productives, à un vaste reclassement dans les conditions de l'emploi et la mise en valeur des terres. Des villages survivants ont étendu leur finage au détriment de villages désertés. Des villages reconstruits ont regroupé les terres de voisins plus malheureux (après la Guerre de Trente Ans par exemple). De grandes propriétés ont pu se créer par remembrements, accroissement du domaine utile du seigneur, pénétration de capitaux bourgeois. Cette évolution a été favorisée par le dépeuplement. Il est plus difficile à une communauté chétive qu'à un village prospère de résister aux empiètements de cette nature. Or ces caractères peuvent aussi être déterminés par la nature du sol. On a souvent caractérisé le village perché méditerranéen par des raisons de sécurité. Celle-ci n'est pas nécessairement d'ordre politique. La plaine est peu salubre et peu sûre pour des raisons biologiques et géographiques (inondations, chaleur, moustiques, parasites, etc.). La colonisation de la

plaine peut s'expliquer par le désir de communications plus faciles, elle exige d'ailleurs des techniques et des capitaux, des initiatives, et des hommes, ainsi l'économique, le social interviennent. Mais il n'est pas inutile de se pencher sur la valeur relative de la terre. Le sol est aujourd'hui considéré comme un milieu biologique susceptible d'évoluer. La qualité en est relative aux moyens d'exploitation du groupe humain, aux conséquences de cette exploitation qui peut entretenir la fertilité ou dégrader le sol. Celui-ci devient dès lors histoire. On sait l'opposition toute empirique entre terre chaude et terre froide, terre vivante pourrait-on dire et terre morte, soumise aux effets destructeurs de l'érosion. Les surfaces planes de plaine comme de plateau ne sont pas attractives : compactage, lessive, podzolisation sont leur lot usuel. Combien sont plus estimés les terroirs de versant à la couche plus mince, plus légère, mieux drainée, mieux apte à un travail à l'aide d'un outillage rudimentaire. La diffusion de la charrue à roue et à versoir, les nouveaux modes d'attelage ouvrent un nouvel âge. Les terres de plateaux et les sols compacts des dépressions pourront être mis en valeur. Ce n'est pas par hasard que les abbayes les conservent en domaine direct : l'outillage est coûteux, les attelages nombreux et puissants.

Le problème de fertilisation est essentiel, l'apport du fumier peut amener des déprédations par le petit bétail, l'essartage et l'écobuage pratiquant le brûlis entraînent aussi des déséquilibres par érosion chimique et par érosion mécanique.

Regroupement et abandons ne sont pas nécessairement signes de déperissement, mais peuvent être manifestation de progrès agricoles. Reconversion et spécialisation peuvent être dictés par des raisons économiques nouvelles : marine, draperie, etc. Géographie naturelle et géographie humaine sont indispensables à l'histoire.

R.V.S.

Historiographie antique

MOMIGLIANO Arnaldo, *Secondo contributo alla Storia degli Studi classici*, Rome, éd. d'histoire et de littérature, 1960, 499 p.

Un des meilleurs connaisseurs et critiques de l'historiographie antique et de l'historiographie moderne sur l'Antiquité. Il se livre notamment à une sorte d'apologie pour Hérodote, dont il souligne l'intérêt du point de

vue ethnographique. Le succès de Thucydide rejette Hérodote dans l'archaïsme, mais limite du même coup l'objet de l'histoire que Hérodote avait pressenti plus large. L'histoire se borne à la politique et au militaire dans le présent, sans recherche des causes générales les plus lointaines et les plus profondes de l'événement.

FERRERO L., *Rerum scriptor, saggi sulla storiografia romana*, Trieste, Università, fac. des lettres et philosophie, 1962.

A Rome, l'histoire est pragmatique mais non nécessairement partisane. Elle est l'apanage des classes dirigeantes : Suétone nous a conservé un curieux texte (De gramm., 27) de Cornelius Nepos s'étonnant qu'un simple affranchi — L. Voltacilius Pitolaus, — ose s'attaquer à ce genre auguste. L'A. fournit une exégèse des textes fameux et souvent mal compris dans lesquels Cicéron qualifie l'histoire de : *opus oratorium maxime* (De leg., 1, 2, 5), et Quintilien : *proxima poetis et quodammodo carmen solutum* (X, 1, 31). Il ne s'agit pas de détourner l'auteur de la vérité historique en parsemant le texte d'ornements extrinsèques, mais d'élever l'idéal historique à la préoccupation de l'œuvre d'art.

R.V.S

A propos de la guerre de cent ans

TIMBAL Pierre Clément, GILLES Monique, MARTIN Henri, METMAN Josette, PAYEN Jacques, POUSSIN Brigitte, *La guerre de cent ans vue à travers les registres du Parlement de Paris (1337-1369)*, Paris, CNRS, 1961.

Touchant les institutions militaires, leur fonctionnement, les réactions de certains individus les actes du Parlement de Paris nous révèlent les imperfections d'un système et la faiblesse des hommes, armée de protestataires rechignant aux services et aux subsides, réclamant des indemnités pour les dommages subis. Concernant la semonce et l'enrôlement des nobles et des roturiers, la participation des communautés religieuses ou urbaines, les auteurs définissent les notions de ban et d'arrière ban, soulignent les lacunes de l'aide militaire féodale, son remplacement progressif, mais partiel, par une armée de métier encadrée par des seigneurs et des hommes du roi. Les transports sont assurés par la livraison de chariots et de somniers par les abbayes notamment, le ra-

vaillement est procuré par le commerce ou la prise. De bonnes observations sur la mise en défense des villes et châteaux, les combats, le statut des prisonniers, la rançon. Pour beaucoup de contemporains, la guerre est encore une affaire privée. Bien des nobles, appauvris, incapable de venir à l'armée avec le cheval et l'équipement requis réclament. Des autorisations sont sollicitées pour faire du commerce avec les marchands des régions contrôlées par l'ennemi afin de pouvoir payer rançon à celui-ci.

McFARLANE K.B., *England and the Hundred Years' War*, dans *Past and Present*, t. 22, p. 3-13, Londres, 1962.

Les armées anglaises n'ont pas dépassé 32.000 hommes. Elles oscillent souvent entre 10.000 et 15.000, soit moins d'1 % de la population totale. Composées de nobles et de leur suite, elles n'entravent pas l'économie, d'autant plus qu'avant 1417, les campagnes ne s'ouvrent qu'après la moisson. Le poids fiscal de la guerre s'élève de 1336 à 1453 à 8 millions de livres dont la moitié environ provenant des taxes sur la laine sont soldés par les continentaux. Les recettes, en regard sont plus importantes et formées par le butin, les rançons, les revenus des domaines français, les gages d'offices en pays occupé, etc... Ainsi on assiste en Angleterre à un premier afflux de métal précieux au bénéfice de l'aristocratie foncière de haute lignée (baronage). Celle-ci use de ces ressources pour améliorer son genre de vie : constructions neuves, luxe grandissant, accroissement des serviteurs. Ces dépenses stimulèrent des branches de l'économie sans que leurs promoteurs s'en soucient le moins du monde.

POSTAN MM., *The costs of the Hundred Years' War*, dans *Past and Present*, t. 27, p. 34-53, Londres, 1964.

Les estimations de cet auteur incluent à côté des combattants la masse des non-combattants. Elles atteignent le chiffre de 80.000 hommes auxquels il faut ajouter les constructeurs de vaisseaux, les marins, les armuriers, les éleveurs de chevaux, etc... Ainsi s'explique une hausse du prix des salaires et de la production. L'absence des nobles entraîne une mauvaise gestion de leurs domaines, les réquisitions navales handicapent le commerce. Il faut ajouter aux dépenses publiques les frais d'équipement privés. Quant au butin, il ne faut pas se leurrer : lorsque l'on parle des anciens combattants rapatriés c'est pour en déplorer les condi-

tions misérables et le danger social qu'ils présentent. Les quelques profits sont immédiatement réinvestis dans la guerre : le passif l'emporte sur l'actif.

Evidemment, les ponctions opérées sur des avoirs improductifs afin de les affecter à des opérations de production ont déterminé des modifications de la répartition des richesses. La *gentry*, notamment, a pu s'enrichir. Est-ce davantage l'effet de la guerre que celui d'un phénomène de croissance séculaire.

On peut évidemment penser que celui-ci a pu être favorisé par les bouleversements produits par la guerre.

R.V.S

Autour de la 1re guerre mondiale

GEISS Imanuel, *Julikrise und Kriegsausbruch 1914. Eine dokumentensammlung*, 2 vol., Hanovre, 1963-194.

De nombreux ouvrages ont été consacrés récemment aux causes et à l'occasion de la guerre de 1914-1918. Ils adoptent des points de vue très variés et s'efforcent de rendre à chacun son dû. Le présent ouvrage examine la crise de juillet et la responsabilité de l'initiative des hostilités. De cette analyse il découle que l'Allemagne n'a pas voulu la guerre mondiale, mais a tenté de l'éviter, d'abord par la localisation de la guerre entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, ensuite en s'assurant de la neutralité anglaise. Il est d'ailleurs bien évident que l'Allemagne ne pouvait vouloir la guerre, l'Autriche non plus, trop consciente de sa faiblesse. La Triple Entente étant purement défensive, ni la Russie, ni l'Angleterre, ni la France ne l'ont voulue. Il faut en fait distinguer trois phases dans le débat de juillet 1914 : 1. guerre locale ; 2. guerre continentale ; 3. guerre mondiale. Il faut de même distinguer entre le fait de vouloir et le fait de provoquer.

La main noire est avec les mouvements des slaves du Sud responsable de l'attentat de Sarajevo. L'Allemagne encourage l'Autriche-Hongrie à une action punitive. L'Etat-Major allemand appuyé par l'Empereur assume le risque d'une entrée en guerre de la Russie : „Maintenant ou jamais". Le gouvernement allemand n'a pas du tout laissé les mains libres à l'Autriche („le chèque en blanc"), il l'a mise en demeure de commencer dès que possible la guerre contre la Serbie. Vis-à-vis des puissances, l'Allemagne fait savoir qu'elles doivent laisser les mains libres à l'Autriche sous peine de guerre. La

médiation dont elle fait état pour justifier son attitude est purement fictive. La volonté de guerre de l'Empereur ayant fléchi devant la capitulation du gouvernement serbe, le chancelier Bethmann-Hollweg falsifie ses intentions en donnant à l'ambassadeur à Vienne l'instruction suivante : „Il s'agit uniquement de trouver un accommodement qui rende possible de réaliser le dessein austro-hongrois de couper le nerf vital de la propagande pan-serbe, sans déclencher aussitôt une guerre mondiale et, si on ne peut finalement l'éviter, d'améliorer pour nous dans la mesure du possible les conditions de son déclenchement". Les efforts du chancelier se bornent à rechercher le moyen de ne pas apparaître comme coupable. L'entrée en guerre de l'Angleterre provoque l'effondrement de ce subtil échafaudage.

Si les puissances de l'Entente ont contribué, sans le vouloir, au déclenchement de la Guerre mondiale, l'Angleterre par ses hésitations, la France par sa faiblesse envers la Russie, la Russie par sa précipitation, l'Autriche-Hongrie a formellement voulu la guerre locale contre la Serbie, avec l'accord de l'Allemagne. Celle-ci a voulu une guerre continentale et a délibérément pris le risque d'une guerre mondiale. Le gouvernement allemand porte la part essentielle de la responsabilité de la première guerre mondiale.

DECLARATION DE GUERRE A PARIS (août 1914).

Ilya EHRENBURG, né à Kiev en 1891 dans une famille de la bourgeoisie juive, est à Paris en août 1914, il décrit le raz de marée qui emporte le milieu des émigrés russes : „On aurait dit que tout le monde avait perdu la tête. Les magasins étaient fermés. Des cortèges de gens défilaient le long de la chaussée avec un seul cri : „A Berlin, à Berlin". Ce n'étaient pas des adolescents ni des groupes de nationalistes, non, il y a des vieilles femmes, des étudiants, des ouvriers, des bourgeois, ils marchaient tous en portant des drapeaux ornés de fleurs, chantant la Marseillaise jusqu'à en perdre la voix. Les maisons étaient vides, Paris était dehors, circulait dans les rues : on se disait adieu, on accompagnait quelqu'un, on sifflait, on hurlait. C'était comme si le fleuve humain débordait et submergeait le monde".

„La grande place devant les Invalides était pleine de monde, des hommes étaient rangés en colonnes : Italiens, Polonais, Grecs, Espagnols, Roumains ; ils tenaient tous des drapeaux tricolores, d'autres avec

des drapeaux rouges. Chacun attendait son tour ; ainsi s'était formée la première queue du temps de guerre. Si l'on réfléchit sur la destinée des volontaires, on pourrait dire que les gens faisaient la queue pour mourir, mais à ce moment là tout le monde était gai, chantait, fanfaronnait, criait : „A Berlin"... Je faisais la queue moi aussi."

(Les années et les hommes, Paris, Gallimard, 1962, 323 p.).

BONNIN Georges, *Les Bolcheviques et l'argent allemand pendant la première guerre mondiale*, dans *Revue historique*, t. 233, p. 101, sv., Paris, PUF, 1965.

Depuis juillet 1917, le gouvernement de Kerensko a lancé l'accusation que Lénine était un agent allemand. Cette accusation a été fortifiée en ce qui concerne les Bolchéviques en général par l'interprétation de documents allemands connus depuis la fin de la 2^e guerre mondiale. La question est plus subtile, G. Bonnin essaye de débroussailler la question. La figure énigmatique de Parvus-Helphand, Russe naturalisé Prussien pendant la guerre, domine la situation. Il avait, avec Trotski, élaboré la théorie de la révolution permanente, il fut un moment président du Soviet de Pétrograd, en 1905, puis il s'était adonné en Allemagne à des affaires lucratives. Une seconde figure est intéressante : Karl Moor, Suisse, issu d'une famille aristocratique et rallié au socialisme. Il apparaît comme un agent de l'Etat Major allemand depuis avant 1914. Si ces deux personnages ont servi d'intermédiaires entre les Allemands et les milieux bolchéviques, rien n'indique qu'ils aient réussi dans leur mission de faire admettre des fonds allemands par les Soviets. Contrairement, à l'opinion selon laquelle les 5 millions de marks dont disposent les services allemands pour des buts politiques en Russie seraient allés aux Bolchéviques pour les aider à s'emparer du pouvoir. Il est au contraire prouvé que la politique d'appui aux Bolchéviques suit les succès de ceux-ci, au lieu de la précéder. Il est question après la révolution d'octobre et la signature de Brest-Litovsk de sommes plus importantes destinées à aider les Bolchéviques. Il était possible d'aider ceux-ci, ce qui servait les intérêts allemands sans pour autant „acheter" Lénine et ses compagnons. Un Esthonien du nom de Keskuela, agent de l'Allemagne introduit auprès de Lénine, en porte témoignage. Il est d'autre part certain que Parvus-Helphand a exposé aux Allemands un plan destiné à provoquer la révolution en Russie en s'inspirant du

précédent de 1905. Il est aussi certain qu'il a reçu de l'argent à cet effet des Allemands. On peut supposer qu'il a travaillé à la réalisation de son projet, mais il ne paraît pas qu'il ait utilisé ses crédits à cette fin. Lénine mit ce provocateur à la porte dès les premières tentatives d'approche. Il n'est pas exclu qu'une bonne partie de cet argent ait collé aux doigts de Parvus.

Les archives allemandes ne donnent pas de preuve décisive de la vénalité des Bolchéviques. Il n'est absolument pas prouvé que Lénine ait été un agent de l'Allemagne et en dépit des apparences il n'est guère probable que les Bolchéviques aient pris le pouvoir grâce à l'argent de l'Allemagne.

Histoire par le cinéma, à propos de La Grande Guerre 1914-1918. Der erste Weltkrieg.

Depuis l'été 1964, le cinéma et la télévision nous ont rassasié d'évocations de la Première guerre mondiale. Son vingt-cinquième anniversaire a permis à la Seconde d'emboîter le pas à partir de septembre de la même année. Voici que l'on célèbre aussi par l'image le vingtième anniversaire de la libération des camps et de la capitulation de l'Allemagne nazie.

Volontiers casanier, l'historien d'aujourd'hui regarde avec méfiance et suspicion les documents que lui a conservé le cinéaste contemporain à l'affût du sensationnel et de l'inédit, il s'effraie des usages qui en sont fait aujourd'hui par les publicistes. Bien peu ont consenti à utiliser le cinéma comme mode d'expression. Cela donne une certaine poids à l'expérience tentée par Solange PETER et Marc FERRO, avec la collaboration de Pierre RENOUVIN et de G. ECKERT, directeur de l'Internationales Schulbuchinstitut de Brunswick. Marc FERRO expose les difficultés qu'implique la transposition de l'histoire en écriture cinématographique.

1. La défaillance de la documentation impose de laborieux exercices de montage. Il faut substituer à l'image animée des gravures, des estampes, des clichés qui rompent la cadence s'ils ne sont pas appropriés par un montage-images de plusieurs plans fixes. Destinée à un public étendu, éduqué par le film œuvre d'art, l'histoire-cinéma doit satisfaire certaines exigences esthétiques sans pour autant trahir son intention objective.

2. L'absence de document spécifique, oblige parfois à de longues circonlocutions.

3. L'abondance de documents impose un choix rigoureux comparable à celui du pédagogue contraint de donner une idée pré-

cise d'une suite d'événements historiques dans un temps limité sans compromettre la vérité de la construction.

4. Le commentaire exige un art particulier car il ne s'agit pas de plaquer ce texte sur des images mais de rendre celles-ci plus suggestives par des contrepoints, des rappels de thèmes, etc. Il faut savoir ménager des silences et faire place à la musique ou au son lorsque mieux que la parole, ils peuvent exprimer les sentiments du spectateur. Certaines images sont incompréhensibles sans commentaire, il faut les sacrifier.

On ne peut nier le caractère hasardeux de cette entreprise et il faut en souligner les limites. Certains phénomènes sont pratiquement intraduisibles par l'image, à plus forte raison par le cinéma. Celui s'affirme cependant comme un exceptionnel instrument d'information de masse. On se convaincra au spectacle d'une telle entreprise de l'indispensable, de l'absolue nécessité, d'enlever à des profanes l'initiative d'opérations semblables qui ne peuvent résulter que d'un travail d'équipe fortement encadrée par des historiens professionnels qui ne laisseront rien au hasard d'une improvisation technique, commerciale ou autre. Froidement objectif par profession, l'historien de métier doit apprendre ici à jouer en expert incorruptible sur le clavier de la sensibilité du spectateur à qui il souhaite communiquer ses conceptions, elles-mêmes reflets de son appréhension scrupuleuse du passé. Par le cinéma, il peut provoquer une identification du spectateur au passé, l'amener, comme le souhaitait Michelet, à participer à l'histoire.

R.V.S.

Afrique

COQUERY C., *La découverte de l'Afrique*, coll. Archives, Julliard, Paris, 1965.

A l'heure où l'Afrique a pris sa place de continent à part entière, le livre publié dans la collection Archives ne peut être que d'un grand intérêt pour le professeur d'histoire qui trouvera dans cet ouvrage une importante documentation. Après avoir examiné, à travers les rares textes qui nous sont parvenus, la connaissances que les auteurs anciens (Hérodote, Strabon, Ptolémée etc.) avaient de l'Afrique, l'auteur souligne le rôle de l'Islam dans la découverte du continent noir. Ce furent en effet des voyageurs arabes qui, les premiers abordèrent au Soudan. Les

relations qu'ils nous ont laissées sur les Etats existants alors, sur les mœurs, les voies commerciales et les marchandises échangées (sel, or, ambre etc...) sont évidemment des sources du plus haut intérêt. Dans le chapitre suivant, C. COQUERY groupe les textes relatifs aux rapports entre les Portugais, et l'Afrique. Ceux-ci sont allés plus au sud que les Arabes et ont créé des compagnies commerciales spécialisées dans le commerce avec les populations noires. Aussi les documents que nous possédons touchent-ils à tous les domaines, tant politique et économique que social et religieux. L'époque qui s'étend de la découverte à la colonisation n'est pas négligée et le problème de l'esclavage, entre autres, se trouve largement évoqué (prix des captifs, conditions d'achat, etc...). Le livre se termine sur l'annonce de la colonisation impérialiste. En annexe, l'auteur présente un lexique, une énumération des principales sources traitant de l'Afrique jusqu'en 1770, un aperçu bibliographique et un index. Ajoutons qu'après chaque chapitre, on trouve un tableau synchronique replaçant les événements africains dans leur contexte historique.

D.P.

SAUTER Gilles, *A propos de quelques terroirs d'Afrique occidentale, essai comparatif*, dans *Etudes rurales*, n° 5, Paris, 1962.

On sait combien l'observation des civilisations étrangères à l'Occident apporte à la compréhension du passé de celui-ci. Une brillante démonstration en est exécutée par l'analyse de quelques terroirs d'Afrique occidentale qui nous permettent de mieux saisir les séries évolutives issues des formes primitives de la culture itinérante.

Partant des terroirs étendus en auréoles concentriques autour d'un habitat solidement organisé l'auteur recourt à des comparaisons avec l'Occident européen ancien. Autour du village, les jardins sont suivis d'une ceinture interne de champs semi-permanents et fumés, bordés d'une ceinture externe de champs temporaires. A cette dualité technique correspond très souvent une différenciation des statuts fonciers de la terre. Chez les Mossi, les champs fumés sont exploités par le travail familial collectif, les champs de brousse par les ménages isolés.

En Occident ancien, les systèmes infield-outfield présentent les mêmes oppositions du centre intensif et de la périphérie extensive : par exemple les finages ardennais avec leurs terres à sarts et leurs terres à champs,

les terroirs du Minho au Portugal et en général ceux de la frange atlantique de l'Europe.

En analysant plus avant la structure de ces terroirs, l'opposition des zones apparaît en même temps comme un rapport étroit de complémentarité fonctionnelle. Chaque zone a ses productions propres : l'espace du pourtour représente le domaine pastoral et fournit les fumiers, animal et végétal, nécessaire à la fertilité de l'infield. L'équilibre du système et sa persistance reposent sur cette complémentarité. La dualité du système exprime aussi une réponse cohérente à une nécessité d'ordre agronomique.

En Europe, le système infield-outfield fut

progressivement remplacé par de grands assolements céréaliers exigés par les besoins de la pression démographique locale et de la demande extérieure des villes. Cette réorganisation se fit sous l'impulsion des seigneurs et impliqua de vigoureuses pratiques communautaires. Ces terroirs subsistent là où les facteurs physiques particuliers et l'isolement économique bloquent l'évolution à ce stade.

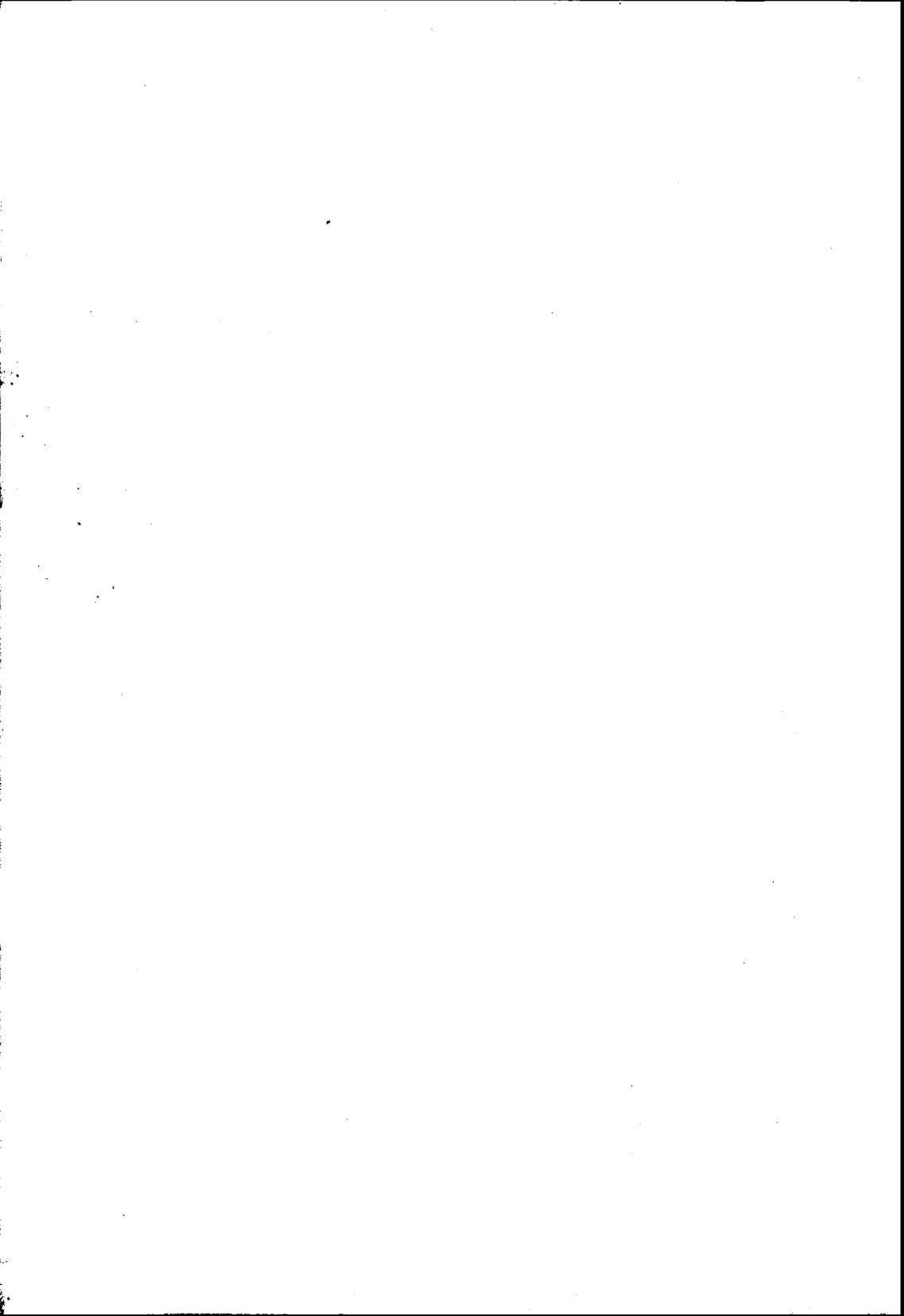
Deux structures existent en germe dans l'agriculture primitive, l'étroite ceinture des jardins y peut mener à un système de champs permanents, la rotation grossière des cultures à leur alternance ordonnée.

R.V.S.

INSTRUCTIONS POUR LES COLLABORATEURS DES CAHIERS DE CLIO

CONSEILS POUR LA REDACTION DES MANUSCRITS

1. TOUS LES MANUSCRITS SERONT DACTYLOGRAPHIES.
2. Les textes à imprimer en *italique* seront soulignés d'un trait continu, tant pour les minuscules que pour les capitales.
3. Les textes en CAPITALES courantes seront soulignés de deux traits continus, les GRANDES CAPITALES seront soulignées trois fois. Ces caractères seront obligatoirement utilisés pour les titres et les sous-titres.
4. Toute mention manuscrite sera considérée comme exclue de la composition à condition qu'elle soit enfermée dans un ovale fermé.
5. Pour les leçons-types, le sujet de la leçon tiendra lieu de titre. Le niveau d'enseignement auquel la leçon est destinée figurera ensuite. Le nom de l'auteur sera écrit à la fin de la préparation, suivi de la mention de l'établissement auquel il est attaché et du groupe de travail dont il fait partie. Le prénom précédera le nom.
6. Les références bibliographiques et les appels de notes seront rédigés selon les modèles suivants :
MORAZE Charles, *Les bourgeois conquérants*, p. 101, coll. « Destin du Monde », Paris, A. Colin, 1957.
CHAUNU Pierre, *La population de l'Amérique indienne (nouvelles recherches)*, dans *Revue historique*, t. 232, p. 111, Paris, P.U.F., 1964.
Toute référence sera aussi complète que possible afin de faciliter l'identification par le lecteur de l'ouvrage mentionné : le nom de l'auteur sera écrit en petites capitales, le titre de la publication en italique, le reste (y compris le prénom) en romains bas de casse ; tous ces éléments seront séparés par des virgules, en un texte suivi, sans interruption ni changement de ligne pour une même référence bibliographique. Les références relatives à une même note formeront un seul alinéa.
7. Toute instruction complémentaire sera prise dans l'ouvrage suivant :
HALKIN Léon E., *La technique de l'Édition, Conseils aux auteurs pour la préparation de leur copie et la correction des épreuves*, 6^e éd. revue et augmentée, Bruxelles, Le livre d'enseignement, 14, rue des Comédiens, 1960.
8. Toute citation de texte sera transcrite en italique. Les textes documentaires accompagnant les leçons types seront munis d'une notice d'identification et pourvus d'une référence complète aux ouvrages dont ils sont extraits.
9. Les références des sources iconographiques seront citées avec précision.



LISEZ „CLIO XXe, NOUVELLES DU PASSE”

VOTRE JOURNAL D'HISTOIRE, CELUI DE VOS ELEVES

Voici les thèmes de nos prochains numéros...

- n^{os} 26 L'Islam
- 27 La 2^e guerre mondiale
- 28 De l'atelier à l'usine
- 29 Sorciers et médecins
- 30 Les élections
- 31 Orient-Occident au XV^e siècle

**Si vous employez, d'une façon continue ou discontinue, „CLIO XXe” en classe, faites-nous part de votre expérience et de vos suggestions !
Merci d'avance !!**

Nous vous rappelons nos conditions de vente :

10 frs le numéro

95 frs l'abonnement couvrant 10 exemplaires

ESSEO 20, rue des Comédiens, Bruxelles 1
Tel. 18.00.31 ou 17.33.39
C.C.P. 416.47

